

Projet de délibération n°9

Conseil métropolitain du 3 avril 2026

Procès-verbal du conseil métropolitain du 6 février 2026 - Approbation

,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la/le Président(e) de Nantes Métropole et la/le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 6 février 2026, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente / Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL METROPOLITAIN SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance 03

II. Ordre du jour 04

III. Délibérations 07

IV. Débats 84

Annexes :

- Déports en séance
- Tableau des subventions

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DU 6 FEVRIER 2026 CITE DES CONGRES, SALLE 300, 5 RUE DE VALMY A NANTES

Séance ouverte à 09 h 10 et levée à 15 h 32

Convocation : 30 janvier 2026

Présidence de séance :

- Madame Johanna ROLLAND – Présidente
- Monsieur Bertrand AFFILE – 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Pierre QUENEA – Vice-Président

Secrétariat de séance :

- titulaire : Madame Aïcha BASSAL
- suppléant : Monsieur Nicolas MARTIN

Quorum

- Délibération n°14 : 33
- Délibérations n°19 et 22 : 46
- Délibération n°16 : 47
- Délibération n° 18 : 48
- Délibération n°15 : 49
- Autres délibérations : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	85
1	Procès-verbal du conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 - Approbation	M. AFFILE	7	85
2	Compte-rendu des délégations	M. AFFILE	8	85
3	Bibliothèque numérique de référence métropolitaine - Candidature - Approbation	M. DESCLOZIERS	9	85
4	Patrimoines et mémoires - Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire - Attribution de subventions et fonds de concours	M. DESCLOZIERS	11	87
5	Rezé - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Château - Dossier de réalisation et du programme des équipements publics - Approbation	M. QUENEA	14	89
6	Orvault - Projet global Nouveau Plaisance - Bilan de la concertation préalable - Approbation	M. QUENEA	17	92
7	Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise - Evolutions de l'offre de transports en commun au 1er septembre 2026	M. AFFILE	20	93
8	Transition écologique - Rénovation du système d'aide à l'exploitation des bus et renouvellement des équipements embarqués - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	M. AFFILE	24	102
9	Abattoir multi espèces SALVAE (Solution d'Abattage Locale et sur le Lieu de Vie des Animaux d'Élevage) - Un projet d'intérêt général au service de la sécurisation des filières d'élevage locales et des pratiques agricoles durables	Mme GOUÉZ	26	103
10	Ressourcerie métropolitaine provisoire - Délégation de service public - Choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public	Mme COPPEY	29	108

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
11	PLUm - Procédure de modification simplifiée n°4 - Approbation	M. PRAS	32	111
12	PLUm - Carquefou - Projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm - Approbation	M. PRAS	39	116
13	Orvault - Périmètre de prise en considération de projet sur le site "Mail / ex-Alcatel" - Approbation	M. PRAS	42	117
14	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) - Programme partenarial de travail et subvention pour l'année 2026	M. QUENEA	44	118
15	Désignations diverses - Approbation	M. AFFILE	48	119
16	Plan de relance du logement - Avenant à la convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat - Modification du règlement d'intervention en faveur de la production de logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire - Subvention pour le dispositif hors site porté par l'USH - Approbation	M. PROCHASSON	50	120
17	Transition énergétique - Société par actions simplifiée Nantes Métropole Énergies - Projets d'ombrières photovoltaïques	M. RIOM	54	124
18	Équipements culturels métropolitains - Dispositions diverses	M. DESCLOZIERS	57	126
19	Subventions aux tiers - Approbation	M. AFFILE	59	126
20	Bilans d'activités de la commission éthique et transparence de Nantes Métropole et du déontologue - Présentation	M. AFFILE	61	126
21	Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation	Mme BASSAL	63	123
22	Dispositions financières diverses	M. BOLO	70	128

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
23	Assainissement - Saint-Herblain - Station de traitement des eaux usées de Tougas - Renouvellement des conduites de recirculation des boues : mise en œuvre des conduites en aérien sur micro-pieux et travaux associés aux raccordements des ouvrages de traitement des boues - Modification enveloppe financière prévisionnelle et attribution et signature du marché	M. SALECROIX	74	129
24	Bouaye - Création d'un réseau de chaleur - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'un marché global de performance	M. RIOM	76	130
25	Travaux de réaménagement du bâtiment 9 Carnot - Attribution et autorisation de signature du marché de fournitures de mobilier	M. BOLO	78	132
26	Saint Herblain - ZAC Ar Mor - Bilan de clôture de l'opération avec Loire Océan Développement (LOD) - Approbation	M. BOLO	80	132
27	Loire-Atlantique Développement-SELA - Modification des statuts de la SEML - Approbation	M. BOLO	82	132

III. Délibérations

Service des assemblées

1 - PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DES 11 ET 12 DECEMBRE 2025 - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

Absents : 9

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme VIALARD Louise

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

Absents : 9

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme VIALARD Louise

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

3 - BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE METROPOLITAINE - CANDIDATURE - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

Absents : 9

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, Mme VIALARD Louise

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Fondé en 2022, le service commun « Animation de la Lecture publique » regroupe aujourd'hui 20 communes de la métropole nantaise. Comme l'énonce la convention d'animation du réseau de lecture publique, une de ses missions est de « *piloter, concevoir, administrer et animer une plateforme métropolitaine de contenus numériques* » dans le cadre du dispositif national « *Bibliothèque numérique de référence* » (BNR). Après un travail de co-construction entre les communes, la conception de cette bibliothèque numérique à destination des abonnés des bibliothèques des communes adhérant au service commun se concrétise.

Pour ouvrir ce nouveau service dès 2027, il est proposé de déposer une demande d'accompagnement de l'État au titre du programme national Bibliothèque numérique de référence au printemps 2026, pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

Si ce financement de l'Etat est obtenu, le Conseil métropolitain décidera, au prochain mandat, d'investir sur ce projet 1,5 million d'euros sur 4 ans. Dans le cadre de ce projet, pour valoriser le patrimoine écrit conservé sur le territoire métropolitain, un conventionnement avec la Bibliothèque nationale de France est également proposé.

La BNR métropolitaine permettra à toute personne inscrite dans une des bibliothèques des communes adhérant au service commun lecture publique d'accéder à une plateforme de ressources numériques (livres numériques, presse, auto-formation, etc). Une vigilance particulière sera portée à l'accessibilité, à la sobriété et au parcours des usagers, pour le rendre le plus fluide possible. Pour ce faire, un portail spécifique, construit en articulation avec l'ensemble des portails des bibliothèques participantes, sera créé.

La sélection des ressources tiendra compte de l'observation des usages et de leurs évolutions, au niveau territorial et national. Cette offre sera dynamique : le développement des collections numériques prendra en compte l'évaluation annuelle des usages, partagée entre les communes ainsi que les évolutions des pratiques culturelles et numériques, nationales et locales. Les ressources sélectionnées répondront aux critères définis dans la charte documentaire de la BNR construite par l'ensemble des professionnels des bibliothèques participantes.

La BNR métropolitaine comprendra également une bibliothèque numérique patrimoniale permettant de valoriser le patrimoine écrit local (manuscrits, lettres d'écrivains, cartes postales, photographies, ...). Toutes les collections anciennes, rares et précieuses conservées sur le territoire métropolitain et libres de droit ont vocation à être valorisées par la BNR. Seront ainsi mis à disposition du public les fonds de plusieurs établissements culturels métropolitains : le Muséum d'Histoire naturelle et le Musée d'Arts, dès l'ouverture de la plateforme, le Musée d'histoire – château des ducs de Bretagne dans un deuxième temps. La BNR permettra également d'avoir accès aux patrimoines numérisés de Nantes Université, des Archives et de la Bibliothèque municipale classée de Nantes. D'autres collections seront numérisées et intégrées par la suite.

Cette valorisation et la création de cette plateforme se fera en coopération avec la BnF, avec laquelle il est proposé de signer une convention pour la mise en place d'une Gallica Marque blanche, le signalement et la numérisation des écrits.

Afin d'accompagner les professionnels et les publics, une offre de formation et de médiation sera enfin proposée.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du ministère de la culture au titre du programme national BNR.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le principe de la constitution d'une bibliothèque numérique de référence métropolitaine,
2. autorise le dépôt auprès de l'État d'un dossier de candidature pour un accompagnement au titre du programme national Bibliothèque numérique de référence,
3. autorise la signature d'une convention avec la Bibliothèque nationale de France pour la création d'une bibliothèque numérique patrimoniale métropolitaine dans le cadre du dispositif Gallica Marque Blanche,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

4 - PATRIMOINES ET MEMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, M. DMS COLLINÉAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 6

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à la politique des patrimoines et des mémoires adoptée le 7 avril 2023, la Métropole s'est dotée d'un dispositif d'aides aux patrimoines de Loire constitué d'un fonds de concours à destination des 14 communes riveraines du fleuve et d'aides attribuées aux propriétaires privés et associations développant des projets de préservation et de valorisation des patrimoines liés à la Loire.

Cette délibération propose l'accompagnement de travaux sur différents types de patrimoines liés à la Loire (édifice industriel, manoir, belvédère) permettant une sauvegarde et une valorisation auprès des habitants.

Fonds de concours

Couëron – Tour à plomb – Aide aux travaux

La tour à plomb de Couëron marque le paysage métropolitain par son émergence monumentale qui culmine à 70 mètres de hauteur. Elle a été construite entre 1875 et 1877 par l'architecte Léon Lenoir, dans un contexte d'agrandissement des Fonderies et laminoirs de Couëron, important site industriel qui s'implante au bord de la Loire au début des années 1860. D'abord consacrée à la transformation des minerais de plomb acheminés par le fleuve, l'usine diversifie progressivement sa production vers les opérations de traitement et de transformation des minerais de cuivre. Plus de 350 ouvriers y travaillent dans les années 1870-1880. L'usine cessera ses activités en 1988. Au début des années 2000, la commune de Couëron entreprend la réhabilitation d'une partie du site industriel, qu'elle a racheté pour un franc symbolique et qui accueille aujourd'hui des activités culturelles, administratives, syndicales et associatives.

La tour à plomb, classée monument historique en 1993, est la dernière subsistante en France et l'une des quinze dernières dans le monde. Elle justifie d'un lien à la fois historique et fonctionnel avec la Loire qui servait au transport des matières premières et produits fabriqués.

Devant l'état sanitaire préoccupant de la tour à plomb, une sécurisation a été réalisée en 2023 par la commune. Afin de définir un programme de restauration, la Ville de Couëron a engagé un diagnostic patrimonial et, parallèlement, une étude pour construire un projet scientifique et culturel participatif pour faire émerger un projet de valorisation. Le diagnostic a conclu à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux pour assurer la préservation à long terme de cet édifice remarquable. Ce programme ambitieux, qui fait l'objet de la demande d'accompagnement de Nantes Métropole, concerne la tour dans sa globalité et inclut la dépollution et le curage de l'intérieur, la restauration de l'ensemble des parements, de la charpente et de la couverture, le traitement des dispositifs d'accès, des travaux électriques et de menuiseries.

Conformément au règlement, il est proposé l'attribution à la Ville de Couëron d'un fonds de concours d'un montant de **400 000 € maximum** pour une **aide aux travaux**, chiffrage qui pourra être revu à la baisse, en fonction du montant d'aides publiques obtenu par la commune ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé.

La convention présentée en annexe 1 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

Couëron – Belvédère de Pierre-Tamis – aide aux travaux

A proximité de port Launay, la commune de Couëron possède des parcelles de marais sur lesquelles est érigée une construction connue aujourd'hui sous le nom de « belvédère de Pierre-Tamis ». La date de construction précise – 19^e siècle ? – et la fonction de cet ensemble ne sont pas précisément déterminées malgré un diagnostic archéologique réalisé en 2007. Avant l'endiguement de la Loire, cette construction ouvrait directement sur le fleuve, en hauteur, offrant ainsi un beau point de vue sur cet environnement naturel. Cet ensemble protégé au PLUm comme un petit patrimoine fait l'objet d'une valorisation dans les parcours et chemins de randonnée produits par la commune.

Construit en pierres sèches, le belvédère est aujourd'hui dégradé et la commune envisage sa restauration qui sera confiée à une entreprise d'insertion spécialisée dans les maçonneries anciennes. Ces travaux font l'objet d'une demande d'accompagnement de Nantes Métropole.

Conformément au règlement, il est proposé l'attribution à la Ville de Couëron d'un fonds de concours d'un montant de **4 677 € maximum** pour une **aide aux travaux**, chiffrage qui pourra être revu à la baisse, en fonction du montant d'aides publiques obtenu par la commune ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé.

La convention présentée en annexe 2 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

Sainte-Luce-sur-Loire – Manoir de Bellevue – Aide au patrimoine en danger

Le manoir de Bellevue, construit en 1835, constitue un des premiers édifices de ce qui deviendra le « village de Bellevue » ; un lieu-dit qui se développe en lien avec la navigation et le commerce de Loire tout au long du 19^e siècle. A partir de cette époque et surtout au début du 20^e siècle, le village de Bellevue devient la destination d'une villégiature estivale et populaire venant profiter, dans ce lieu à proximité de Nantes, des attraits de la Loire. L'édifice et son parc sont devenus des propriétés communales en 1983.

Une partie seulement du bâtiment est aujourd'hui encore en usage pour des raisons de sécurité. Afin de définir le programme de travaux nécessaire à la sauvegarde, à la mise en valeur et à la réutilisation de cet ensemble, la commune de Sainte-Luce-sur-Loire a fait réaliser un diagnostic patrimonial qui décrit un état sanitaire parfois préoccupant. Cela a conduit la commune à s'engager dans une campagne de travaux d'urgence permettant de stopper les dégradations importantes sur les façades et toitures et de sécuriser les accès aux étages par un renforcement des planchers. Le programme inclut également l'installation d'un système de sécurité incendie. C'est dans ce cadre que le soutien de la Métropole a été sollicité.

Conformément au règlement, il est proposé l'attribution à la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire d'un fonds de concours d'un montant de **352 760 € maximum** pour une **aide au patrimoine en danger**, chiffrage qui pourra être revu à la baisse, en fonction du montant d'aides publiques obtenu par la commune ou/et si le montant final des travaux est inférieur au montant estimé.

La convention présentée en annexe 3 précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds de concours.

Les crédits correspondants aux 3 fonds de concours sont prévus sur l'AP102 libellée Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international et rayonnement, opération 2022//10242 libellée Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant de 400 000 € à la commune de Couëron pour une aide aux travaux pour la restauration de la Tour à plomb et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 1),
2. approuve l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant de 4 677 € à la commune de Couëron pour une aide aux travaux pour la restauration du belvédère de Pierre-Tamis et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 2),
3. approuve l'attribution d'une subvention en investissement d'un montant de 352 760 € à la commune de Sainte-Luce-sur-Loire pour une aide au patrimoine en danger pour la sauvegarde du manoir de Bellevue et autorise la signature de la convention d'attribution correspondante (annexe 3),
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

5 - REZE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CHATEAU - DOSSIER DE REALISATION ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

Présents : 87

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHOYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 7

M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme BASSANI Catherine, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Quartier classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), le secteur Château à Rezé fait face à de fortes fragilités sociales. Une étude du bureau Compas de février 2023 souligne la précarité croissante des habitants : taux de pauvreté de 38% (revenu de moins de 1 102 € / mois pour une personne seule), taux d'emploi précaire des femmes à 46,5%, 22% de familles monoparentales.

Dans ce contexte, depuis 2014, Nantes Métropole, la Ville de Rezé et les bailleurs sociaux ont engagé un projet global pour revitaliser le quartier Château visant à améliorer durablement le cadre de vie en agissant à la fois sur le logement, les espaces publics, les services et plus largement sur la cohésion sociale et l'attractivité du quartier.

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a décidé de créer la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Château et de retenir l'aménageur Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour accompagner les transformations urbaines du quartier, avec la coordination des projets de requalifications, des projets de constructions neuves et le réaménagement des espaces publics.

Par délibération en date du 6 octobre 2023, le Conseil métropolitain a décidé de modifier à la marge le périmètre de la ZAC dans un souci de diversification de l'offre de logement et de mixité au sein du quartier, et de requalification globale (végétalisation, désimperméabilisation, requalification des espaces publics, équipements, etc.).

Les études complémentaires menées depuis 2024 permettent de présenter, pour approbation, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de cette ZAC, lequel comprend :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser ;
- le projet de programme global des constructions à réaliser ;
- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps.

La ZAC du Château prévoit une intervention forte sur l'existant en complémentarité de la réalisation d'environ 17 750 m² de surface de plancher (SP) :

- logements : environ 11 650 m² à créer
- résidence étudiante : environ 2 900 m² à créer
- locaux à vocation économique et services environ 3 200 m² à créer.

Par ailleurs, le programme des équipements publics prévoit des interventions ambitieuses sur l'espace public : piétonnisation de l'avenue Saint-Nazaire, réaménagement des abords du square Rigolo, création d'un axe végétalisé entre le Parc Allain et les Mahaudières... l'objectif est de créer un quartier vert et apaisé, avec des lieux de vie agréables, propices aux rencontres en lien avec la nature. La priorité sera donnée aux mobilités douces et aux espaces de détente et de loisirs pour les habitants, en particulier pour les plus jeunes et les femmes, dont la place dans l'espace public est une des priorités du projet urbain.

Les points essentiels de la requalification sont les suivants :

- création d'un axe est-ouest structurant pour les mobilités douces, reliant le quartier au centre-ville de Rezé et à Nantes ;
- réaménagement et végétalisation de la Place François Mitterrand, lieu de rencontre et d'animation au coeur du quartier ;
- piétonisation de l'avenue de Saint-Nazaire ;
- requalification des rues du quartier pour favoriser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo ;
- modification du stationnement en longitudinal sur les voies circulées et création de poches de stationnement complémentaires, au profit des circulations piétonnes et de la sécurité des habitants ;
- création de nouveaux espaces verts et végétalisation des espaces publics ;
- aménagement d'espaces de convivialité et de loisirs ;
- intégration de la gestion des eaux pluviales aux aménagements des espaces publics (noues paysagères, etc.).

Le programme des équipements publics de la ZAC du Château liste pour chacun des équipements qui sera réalisé dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux, la domanialité, la gestion future ainsi que le coût prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par l'opération, par Nantes Métropole et par la Ville de Rezé.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération intègrent une participation de Nantes Métropole d'un montant de 12,1 millions d'euros HT pour la réalisation par l'aménageur des équipements publics destinés à être incorporés dans son patrimoine. Il est également prévu une participation de la Ville de Rezé d'un montant de 807 000 € HT pour la réalisation d'équipements publics destinés à être incorporés dans son patrimoine. Pour ce faire, et conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal de la Ville de Rezé a donné son accord par délibération en date du 11 décembre 2025.

Les crédits sont prévus sur l'AP105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opération 2021-10163 libellée « QPV - ZAC Rezé Château ».

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le dossier de réalisation de la ZAC du Château à Rezé joint en annexe, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme ;

2. approuve le programme des équipements publics de la ZAC du Château à Rezé, figurant en annexe 5, conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme ;
3. autorise Mme la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

85 voix pour

1 voix contre

8 abstentions

6 - ORVAULT - PROJET GLOBAL NOUVEAU PLAISANCE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 3

M. AMAILLAND Rodolphe, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Avec près de 2 300 habitants, le quartier Plaisance à Orvault est un des 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire métropolitain. Depuis 2018, il fait l'objet d'un projet global porté par Nantes Métropole, la Ville d'Orvault et le bailleur social Atlantique Habitations. Les dimensions environnementales, sociales, solidaires, humaines, y sont prioritaires, avec les citoyennes et citoyens au cœur du dispositif.

En 2019, Nantes Métropole a engagé une étude urbaine sur ce secteur, complétée par un avis citoyens (2019) et la réponse des collectivités (2021), aboutissant à un premier plan-guide.

Par délibération du 29 juin 2021, le Conseil métropolitain a reconnu d'intérêt métropolitain le projet de renouvellement urbain de Plaisance à Orvault et approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable de cette opération.

Par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil métropolitain a confié la réalisation de l'opération d'aménagement du projet de renouvellement urbain du quartier Plaisance à la société publique locale Nantes Métropole Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

En 2023, Nantes Métropole Aménagement a missionné la maîtrise d'œuvre Atelier Ruelle pour assurer le suivi et la coordination urbaine du projet et concevoir les espaces publics programmés. Le projet est ainsi entré dans une phase pré-opérationnelle, avec la conduite des études urbaines, de l'évaluation environnementale et d'une étude de sécurité publique en parallèle de la poursuite des opérations de réhabilitation du parc social.

Cette phase s'est accompagnée de la mise en œuvre de la concertation préalable réglementaire dont il convient aujourd'hui de tirer le bilan afin d'engager la prochaine phase du projet urbain.

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Depuis 2022, la Métropole a développé différents dispositifs pour assurer le recueil de l'avis et les remarques des habitants et usagers sur le projet global.

Cherchant des alternatives à des supports écrits et des formats perçus comme trop institutionnels, les démarches proposées ont permis aux habitants de s'exprimer tout au long de la phase d'études.

Les remarques et avis recueillis ont conduit les élus à faire évoluer le projet sur plusieurs points, notamment sur : l'anticipation des interventions sur le secteur du Lay ; la réduction de la hauteur des constructions neuves avec reprise du schéma d'aménagement sur le secteur de la Centralité ; l'engagement d'une démarche de dialogue citoyen sur la programmation du Parc à travers une mission de préfiguration des aménagements.

Mobilisation : Répondre aux enjeux de participation du public au travers des dispositifs de concertation proposés

Afin d'assurer la plus large participation du public aux démarches d'information et de concertation, la Collectivité a multiplié les supports de diffusion écrits couplés à des actions de médiation sur site organisées en amont des démarches :

- campagne d'affichage sur le quartier : hall des résidences, équipements publics et commerces ;
- campagne de boitage de flyers en boîte aux lettres sur le périmètre élargi du quartier ;
- relais dans la presse (magazine communal), numérique (site internet Ville d'Orvault + SMS aux locataires du bailleur social Atlantique Habitations) et réseaux sociaux ;
- un à deux temps préalables de médiation sur site, pour favoriser à travers des prises de contact direct auprès des habitants la transmission de l'information et leur participation aux dispositifs proposés.

Réunions publiques : 3 réunions publiques

Trois réunions publiques se sont tenues en 2022, 2023 et 2024 pour présenter l'avancement du projet urbain et permettre les échanges directs entre les habitants, les élus et les équipes techniques :

- réunion publique du 26 octobre 2022 au centre socio-culturel d'Orvault avec la participation d'une cinquantaine de participants, réunion suivie d'ateliers d'échange sur le plan-guide de l'opération ;
- rencontre du Projet global du 31 mai 2023 avec la tenue de stands et l'organisation d'un apéritif citoyen en plein air sur le Parc de Plaisance, adossé à la fête des HLM – une centaine de participants ;
- rencontre du Projet global du 26 juin 2024 avec la tenue de stands, l'organisation d'un apéritif citoyen et une exposition en plein air sur le Parc de Plaisance, adossé à la fête des HLM - une centaine de participants.

Ces différentes manifestations publiques ont permis de favoriser la participation ouverte des habitants, la place des échanges et l'appropriation des contenus présentés : implantation en extérieur, convivialité, support direct, temps d'information descendant laissant une grande liberté aux échanges avec le public.

Parallèlement, 4 rencontres dédiées se sont tenues avec les commerçants en octobre 2022, mars 2024 et février et avril 2025.

Exposition sur le projet urbain

Nantes Métropole a réalisé une exposition déclinée sous forme de 10 panneaux thématiques présentant le projet urbain dans ses différentes composantes : projet global, espaces publics, réhabilitation, construction neuve. Inaugurée lors des Rencontres du Projet global du 26 juin 2024, l'exposition a été installée au sein du Parc de Plaisance durant l'été 2024.

Recueil de la parole des habitants et restitution

Les contributions ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- une concentration des problématiques de cadre de vie et de tranquillité publique sur le Lay, qui selon certains contributeurs ne trouveraient pas de réponse dans les échéances à long terme du projet urbain ;
- beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes sur les nouvelles constructions prévues sur le quartier : concernant la hauteur, mais aussi l'intégration urbaine des nouveaux bâtiments et sociale des nouveaux habitants sur un quartier, considéré comme déjà dense ;
- un attachement confirmé au parc de Plaisance, reconnu comme un espace central dans la vie de quartier tant pour les habitants que pour les associations. ; cet attachement n'empêche pas l'expression d'attentes et de besoins en termes d'amélioration, concernant notamment la place des enfants, l'accessibilité et la tranquillité publique ;
- une volonté de participer, de s'exprimer et d'être entendu sur la suite du projet.

La prise en compte des apports de la concertation dans la suite du projet urbain

Ces points ont fait l'objet d'un premier niveau de réponse à travers :

- l'engagement anticipé de plusieurs interventions d'Atlantique Habitations sur son parc social au Lay portant sur la condamnation des caves et la sécurisation des halls. Ces actions interviennent en complément d'une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité renforcée ;
- la reprise du schéma d'aménagement de la Centralité, intégrant la baisse de la hauteur des nouvelles constructions dans une organisation adaptée du secteur ;
- une conception des espaces publics intégrant les enjeux de végétalisation, de biodiversité, de paysage, de pacification de la circulation ;
- l'intégration d'une démarche de dialogue citoyen à la phase programmation du parc, à travers une mission de préfiguration des aménagements et la formalisation d'un avis citoyens sur le projet en 2025 : 8 temps de concertation, 2 chantiers participatifs, 5 cafés habitants et 3 participations aux événements ont permis de mobiliser une centaine d'habitants et usagers et une cinquantaine d'enfants ; les contributions sont valorisées à travers la formalisation d'un avis citoyens et la réalisation de 4 podcasts.

Le bilan de la concertation détaillant le déroulement de la concertation préalable réglementaire, le contenu des contributions et les réponses apportées est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil délibère et,

1. arrête et approuve le bilan de la concertation pour le projet de renouvellement urbain Plaisance,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

7 - RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - EVOLUTIONS DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 6

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, M. DANTEC Ronan, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La présente délibération a pour objet de définir les évolutions d'offre sur le réseau de transports en commun applicables au 31 août 2026.

Les développements d'offre envisagés permettent :

- de poursuivre l'adaptation du réseau Naolib à l'obligation fixée par la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) de transporter les scolaires assis dès lors que le service est consacré principalement au transport d'élèves (services fonctionnant en période scolaire et aux horaires d'entrée/sortie des établissements),
- de proposer une évolution du calendrier commercial pour permettre une meilleure adéquation avec les fréquentations du réseau,
- d'adapter l'offre aux demandes formulées par les communes,
- d'améliorer la desserte du bourg de Vertou et de Hôpital Laënnec,
- de proposer des optimisations sur le réseau et de pallier les surcharges constatées.

Ces évolutions représentent une enveloppe kilométrique de 84 047 kilomètres qui a été dimensionnée avec les moyens humains et matériels disponibles à la rentrée de septembre 2026 via le contrat de Délégation de Service Public (DSP) 2026-2031. Conformément aux engagements de ce contrat, ont également été mis en place au 1^{er} janvier 2026 le renfort de l'offre Proxibus (de 50 à 60 courses supplémentaires/jour en période scolaire soit +11% d'offre) représentant 230 000 km et la pérennisation du dispositif Mon copilote.

LES EVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RESEAU

Secteur Laënnec – Phase 1 : + 115 281 km/an

Les travaux d'aménagements nécessaires au prolongement de la ligne C3 sur le site de l'Hôpital Laënnec nécessitent de découper le projet en deux phases afin d'assurer le maintien de service sur le site. La phase 1 s'accompagne des évolutions et restructurations suivantes :

- C3 : Prolongement de l'arrêt « Armor » à l'arrêt « Bio Ouest Laënnec » – Fréquence Jour bleu : 6,5 min en heure de pointe et 10 min en heure creuse,
- Mise en œuvre d'une ligne temporaire Tempo 3 (TE3) : à partir de l'arrêt « Bio Ouest Laënnec » (connexion avec la C3) pour desservir le site de l'hôpital – Fréquence Jour bleu : 7 min en heure de pointe et 10 min en heure creuse
- Ligne 93 : Suppression et reprise de l'itinéraire par la TE3 sur le site de l'Hôpital et par la ligne 71 pour la desserte de la ZI des Hauts de Couëron, entre F.Mitterrand et Hauts de Couëron, et amélioration des fréquences pour correspondre à celles de la L93 – Fréquence Jour bleu : 15 min au lieu de 20 en heure de pointe et 20 min au lieu de 25 en heure creuse.

Renforcement de la Ligne E4 – Vertou : + 63 671 km/an

Pour améliorer la desserte du bourg de Vertou et sa liaison à la ligne 4, il est prévu de faire fonctionner la ligne E4 également en heure creuse avec une fréquence de 20 minutes. La ligne E4 fonctionne actuellement à une fréquence de 10 minutes uniquement en heures de pointe du matin et du soir.

Circuits Nord, Ouest et Est de la Chapelle-sur-Erdre : - 5 157 km/an

Il est proposé de simplifier et d'améliorer l'exploitation des 3 petits circuits.

L26 – Nantes : + 18 333 km/an

Prolongement de la ligne du terminus Jonelière actuel jusqu'au parking du centre de tir situé à l'entrée du site d'activité de la Jonelière.

L69 – Sautron : + 4 686 km/an

Desserte systématique du lycée Rieffel vers Sautron.

L97 – Rezé : + 12 374 km/an

Modification d'itinéraire entre les arrêts Madame Curie et Le Corbusier suite aux incidents du passage à niveau des Mahaudières.

L30 – Rezé/Saint-Sébastien-sur-Loire : + 6 280 km/an

Tous jours : élargissement de l'amplitude jusqu'à 20h30 au lieu de 20h.

Gestion des surcharges : + 112 494 km/an

Lignes	Fréquentation 2024-2025	Renforts	Km/an
C2	+3,7%	Jour bleu : Renforcement de fréquence en heure de pointe du matin et du soir : 6 min au lieu de 6,5 min	+ 8 541
		Jour blanc : Renforcement de fréquence après-midi et soirée : 16 min au lieu de 20 min	+ 5 759
C8	+12%	Jour bleu : 7 min au lieu de 8 en heure de pointe du matin et du soir et 10 min au lieu de 11 en heure creuse	+27 013
C20	+6,6%	Jour bleu : Renforcement de fréquence en heure de pointe du soir : 7 min au lieu de 8 min	+ 18 044
L10	+2,9%	Jour vert clair : Renforcement toute la journée : 15 min au lieu de 20 en heure de pointe du matin et du soir, et 18 min au lieu de 25 en heure creuse	+ 2 228
L36	+6%	Jour blanc : 45 min au lieu de 1h15 entre 8h et 21h	+12 149
L77	+12,6%	Jour bleu : Renforcement en heure de pointe du matin et du soir : 16 min au lieu de 20	+ 14 553
		Jour vert clair et jaune : Renforcement : 26 min au lieu de 40 en heure de pointe du matin et 27 min au lieu de 40 en heure de pointe du soir	+ 4 173

L79	+10%	Jour bleu : Renforcement en heure de pointe du matin et du soir : 12 min au lieu de 15 Jour bleu clair : Renforcement en heure de pointe du matin et du soir : 13 min au lieu de 18	+ 20 034
-----	------	---	----------

Optimisations : - 50 067 km/an

Secteur	Evolutions	Km/an
L5	Modification d'itinéraire suite aux travaux des Jardins de l'Estuaire	-10 779
L67	Ajout d'un véhicule supplémentaire	Neutre
L91	Modification d'itinéraire pour desservir l'arrêt Indre et non plus l'arrêt Mairie d'Indre (rue de la gare) après 22h30	- 2 264
Jour orange	Allègement de la fréquence l'après-midi : C4 / C7 / C9 / C20 : 12 min au lieu de 10 min L10 : 25 min au lieu de 20 min L36 / L50 : 25 min au lieu de 22 min L42 : 34 min au lieu de 23 min L59 : 30 min au lieu de 23 min L75 : 30 min au lieu de 21 min L79 / L95 : 30 min au lieu de 20 min L80 : 30 min au lieu de 24 min L85 / L89 : 25 min au lieu de 20 min L91 : 20 min au lieu de 15 min	- 37 024

Evolution du calendrier commercial : - 266 616 km/an

La mise en adéquation des niveaux de service offerts sur les lignes régulières du réseau Naolib avec les fréquentations réellement constatées nécessite de faire évoluer le calendrier commercial afin de créer deux périodes distinctes correspondant aux niveaux d'offres suivants :

- une période « hiver » qui s'étale de la 1^{ère} semaine de septembre à la 1^{ère} semaine de mai et qui s'accompagne d'un allègement de fréquence sur les jours verts (vacances scolaires) de 30 secondes à 1 min sur les Chronobus et 1 à 3 min sur les autres lignes,
- une période « été » qui couvre la 2^{ème} semaine de mai jusqu'à la dernière semaine d'août et qui s'accompagne :
 - d'un allègement de fréquence sur les jours jaunes (1 à 2 min sur les tramway, busway et lignes Chronobus)
 - de la création des jours bleus clairs dont le niveau d'offre est renforcé par rapport aux jours verts actuels : 1 min sur les lignes Chronobus et 1 à 3 min sur les autres lignes,
 - de la création des jours verts clairs dont le niveau de service est allégé par rapport aux jours verts actuels (30 secondes à 3 min sur les lignes structurantes) ou renforcé par rapport aux jours jaunes actuels (1 à 2 min sur les lignes structurantes).

Adaptation de l'offre aux fréquentations le mercredi et le vendredi : -15 158 km/an

Afin d'ajuster l'offre de service aux besoins réellement constatés sur les lignes du réseau armature ainsi que sur certaines lignes Chronobus (tramway, busway, C1, C2, C3 et C6), les fréquences du mercredi midi seront renforcées et celles du mercredi soir seront allégées afin de répondre aux surcharges liées aux sorties scolaires. Les fréquences du vendredi matin seront allégées pour correspondre aux fréquentations constatées sur les lignes.

Uniformation des fréquences des L2 et 3 en jour blanc : + 732 km/an

Il est proposé d'harmoniser les fréquences des lignes 2 et 3 en jour blanc (dimanche et jour férié) afin d'améliorer le cadencement des deux lignes sur le tronc commun.

Prise en compte de la loi LOM pour le transport des scolaires – Phase 2 : + 87 194 km/an

La mise en œuvre des principes fixés par la loi LOM concernant l'obligation de transporter les scolaires assis a nécessité le déploiement des mesures en plusieurs phases, la première phase ayant été mise en œuvre à la rentrée de septembre 2025.

La seconde phase s'inscrit dans la poursuite de la première avec :

- L'intégration des renforts scolaires à l'offre régulière sur la totalité de la ligne concernée et sur les jours bleus et verts. Les lignes concernées sont les suivantes :

Lignes	Communes
28	Nantes / St-Sébastien / Vertou
42	Nantes / St-Sébastien / Vertou
59	Nantes / Orvault / St-Herblain
78	Le Pellerin / St Jean de Boiseau / La Montagne
81	St-Herblain / Indre / Nantes
85	Nantes / Carquefou
86	Nantes / Chapelle-sur-Erdre
97	Rezé / Vertou

- Le remplacement de certaines lignes scolaires par des lignes régulières du réseau Naolib renforcées pour absorber les usagers scolaires supplémentaires : ainsi la ligne scolaire 104 est remplacée par la C4.

L'amélioration de fréquence de la C4 est la suivante :

- Jour bleu : 5,5 min au lieu de 6 min en heure de pointe du matin et du soir
- Jour vert : 6,5 min au lieu de 7 min en heure de pointe du matin et du soir

- Le remplacement de certaines lignes scolaires par des circuits scolaires opérés avec des cars. Les lignes scolaires concernées sont les suivantes :
 - 5 lignes sur les communes de St-Léger-les-Vignes, Le Pellerin, La Montagne et St-Jean-de-Boiseau,
 - 3 lignes scolaires sur les communes de Thouaré et Carquefou,
 - 1 ligne scolaire sur le territoire de Sautron.

Ces évolutions nécessitent la mobilisation de 10 autocars supplémentaires et représentent 87 194 km/an supplémentaires.

L'ensemble de ces dispositions conduit à un bilan kilométrique prévisionnel total qui fait apparaître une hausse de 84 047 km/an kilomètres en année pleine, soit + 0.3% par rapport aux 30,8 millions de kilomètres réalisés en 2025.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les évolutions de l'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2026,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

84 voix pour
8 abstentions

8 - TRANSITION ECOLOGIQUE - RENOVATION DU SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION DES BUS ET RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS EMBARQUES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUEZLAUD François

Absents et représentés : 10

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Azilil), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. AMAILLAND Rodolphe, M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Système d'Aide à l'Exploitation (SAE), permettant de suivre l'exploitation du réseau de bus, est en service depuis 2013. Il permet notamment d'assurer la régulation du réseau, l'information en temps réel pour les usagers, la sécurité des voyageurs et des conducteurs, ainsi que la gestion et l'optimisation de l'exploitation du réseau.

Des évolutions du système ont été engagées depuis 2022 : mise en place des nouvelles interfaces SAE pour les conducteurs dans les nouveaux bus achetés et des évolutions logicielles (gestion des croisements des bus dans les zones étroites et premiers éléments de gestion des bus électriques.).

Compte tenu de l'âge des équipements et des évolutions technologiques et réglementaires, et afin de garantir la continuité et la pérennité du service, il est proposé de lancer une rénovation approfondie du SAE Bus, en s'appuyant sur les opérations déjà réalisées depuis 2022.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- continuité de service : assurer la fiabilité du SAE Bus sur la prochaine décennie, soit jusqu'en 2035,
- modernisation : adapter le système aux nouveaux véhicules acquis par Nantes Métropole (bus électriques, bus GNV),
- cybersécurité : mise en conformité avec les normes actuelles,
- information voyageurs : fiabiliser l'affichage en temps réel et faciliter les correspondances,
- efficacité opérationnelle : améliorer les outils de régulation et réduire les coûts de maintenance.

Le programme de la présente opération prévoit 2 actions principales :

- le remplacement des interfaces SAE pour les conducteurs dans les 150 bus les plus anciens (avec reprise des câblages associés),
- la mise à jour du système central SAE bus, des postes de régulation et les outils associés.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 5 780 000 €HT soit 6 936 000 €TTC hors révisions.

Dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente et compte tenu de la spécificité et de la complexité technique de l'opération, Nantes Métropole confiera un marché subséquent de mandat à la SEMITAN via l'accord-cadre n°2019-27088 de mandats portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, lié au réseau de transports collectifs.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur le budget annexe Transports, sur l'AP050 libellée « Transports collectifs », opération 2026 n°2026-10400 libellée « Systèmes SAE SIC Bus – Développement et renouvellement ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 6 936 000 €TTC hors révisions pour la rénovation du système d'aide à l'exploitation du réseau de bus,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

9 - ABATTOIR MULTI ESPECES SALVAE (SOLUTION D'ABATTAGE LOCALE ET SUR LE LIEU DE VIE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE) - UN PROJET D'INTERET GENERAL AU SERVICE DE LA SECURISATION DES FILIERES D'ELEVAGE LOCALES ET DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Azililz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Azililz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Madame Azililz GOUÉZ, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le projet d'abattoir SALVAE consiste en la création d'un abattoir de proximité pour bovins, petits ruminants (ovins, caprins) et porcs, destiné à être installé sur la commune de Machecoul, au cœur du Pays de Retz. Sa zone de chalandise s'inscrit dans un rayon d'une heure. Il est soutenu actuellement par 13 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Loire Atlantique et de Vendée et par les quelques 150 fermes qui y ont d'ores et déjà pris des parts.

Porté initialement par un groupe d'une centaine d'éleveurs, ce projet a émergé en 2018 suite à la fermeture de l'abattoir de Challans. La « zone blanche » générée par cette fermeture pose un problème particulier pour les éleveurs du Sud Loire et du Nord Vendée, notamment ceux qui sont engagés dans la commercialisation en vente directe et en circuit court, et dont les animaux ne sont pas systématiquement pris en charge par les grands abattoirs du territoire (les plus proches étant situés dans les Mayennes et à Chateaubriant).

Les éleveurs se sont donc regroupés au sein de l'association AALVIE (Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie) afin de travailler à la création d'une solution d'abattage à la ferme, correspondant à l'évolution des attentes sociétales et aux aspirations des éleveurs en matière de bien-être animal, tant sur le plan de la prise en charge au sein des abattoirs que du point de vue des conditions et de la durée du transport des animaux. Ce projet d'abattage à la ferme a évolué depuis 5 ans pour intégrer, conformément à la réglementation européenne, la construction d'une unité fixe d'abattage de proximité. Le projet SALVAE s'est donc transformé en un projet d'abattoir multi-espèce et multimodal, comprenant abattage à la ferme (dans un rayon d'une heure de transport), abattage sur site à Machecoul mais aussi une problématique qui intéresse nombre d'éleveurs, à savoir l'abattage d'urgence (*i.e.* l'abattage des animaux accidentés, dont la viande est trop rarement valorisée de nos jours). Il constitue ainsi une offre d'abattage portée par les

éleveurs, ancrée dans un véritable projet de territoire, et complémentaire de celle actuellement assumée par les outils d'abattage industriel.

Le projet d'abattoir multi-espèce SALVAE s'inscrit dans une démarche partagée entre collectivités et monde agricole afin de consolider les pratiques d'élevage durable sur notre territoire et de garantir la production d'une alimentation saine et de qualité. Cet abattoir viendra soutenir le développement de la filière viande en circuit court et répond à différents besoins clairement identifiés et formulés par l'ensemble des acteurs :

- il correspond aux attentes des éleveurs, qui souhaitent rester propriétaires de leurs carcasses et conserver le bénéfice et le sens de leur travail, notamment à travers la vente directe et la réponse aux besoins alimentaires locaux ;
- il répond aux attentes des consommateurs en matière d'alimentation saine et de bien-être animal en améliorant les conditions de transport et d'abattage des animaux ;
- il répond aux attentes des collectivités qui souhaitent améliorer la qualité des approvisionnements de leur restauration collective, garantir la pérennité de l'activité d'élevage sur leur territoire, et accompagner la structuration de filières alimentaires locales ;
- il répond aux enjeux agricoles et environnementaux du territoire en favorisant le maintien de l'élevage herbager et ses nombreux bénéfices en matière de qualité de l'eau, d'entretien de la trame bocagère, de pâturage des zones humides, de préservation des prairies permanentes ou encore de rétention du carbone.

N.B : les quelques 150 fermes actuellement associées au projet représentent 15 900 hectares de prairies naturelles et permanentes et 2 330 kilomètres de haies entretenues. Comparées aux références moyennes de la « Ferme France », elles présentent davantage de prairies, un linéaire de haies plus important, un taux de chargement plus faible et une distance moyenne à l'abattoir nettement réduite. Le « modèle SALVAE » apparaît ainsi plus vertueux en matière environnementale.

L'abattoir SALVAE revêt donc un fort intérêt métropolitain, dans la mesure où il répond pleinement aux objectifs du Projet Alimentaire de Territoire de Nantes Métropole, s'inscrit dans la stratégie métropolitaine agriculture et alimentation adoptée le 6 octobre 2023, mais aussi parce qu'il cristallise une forte dynamique de coopération inter-territoriale.

Ce projet aura de fait un impact direct sur les éleveurs de Nantes Métropole qui pourront bénéficier de l'outil. En effet, leur production aujourd'hui est principalement orientée sur la vente en circuit court. Or, l'absence d'abattoir dans un rayon proche, ainsi que les modalités d'abattage, les contraignent dans leur choix de travail en qualité d'éleveurs au quotidien (bien-être animal, qualité de la viande...), alors que le bassin de consommation métropolitain représente un marché très conséquent et très demandeur de cette approche « manger moins de viande mais de meilleure qualité ».

Le PAT, qui vise à consolider un écosystème agricole et alimentaire durable et résilient et à permettre à toutes et tous l'accès à une alimentation saine, ne peut atteindre ses objectifs sans le concours des territoires voisins où l'activité agricole est la plus présente et qui contribuent directement à la résilience alimentaire de la Métropole.

Par ailleurs, la politique publique agriculture et alimentation vise la relocalisation la plus forte possible de toute la chaîne, de la production à la consommation, ce qui passe par le maintien d'outils de transformation alimentaire sur le territoire, dont font partie les abattoirs.

Enfin, ce projet est le fruit d'une coopération supra-territoriale et transpartisane inédite entre 13 collectivités et 150 éleveurs. Il est le catalyseur de coopérations concrètes avec nos territoires voisins, notamment avec le PETR du Pays de Retz, partenaire de Nantes Métropole dans le cadre du Contrat de réciprocité depuis 2019, et constitue à ce titre une illustration exemplaire de la stratégie d'Alliance des Territoires inscrite au cœur des actions de la Métropole.

Le soutien de la Métropole devra faire l'objet d'un conventionnement avec la Région des Pays de la Loire dans la mesure où la Région détient la compétence pour définir le régime des aides économiques et décider de l'octroi des aides aux entreprises. Cette convention sera soumise, au début du prochain mandat, à l'approbation de l'instance compétente de Nantes Métropole, conformément aux délégations qui seront en vigueur.

Dans le cadre de cette convention, permettant de définir les modalités d'intervention respectives de la Région et de Nantes Métropole, la Métropole pourra verser une subvention d'investissement à SALVAE conformément à l'article L.1511-2 du CGCT.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le principe du soutien de Nantes Métropole au projet de création d'un abattoir multi-espèces à Machecoul ayant pour objet la sécurisation des filières locales de l'élevage, dans des modalités à définir avec les partenaires.

Adoptée, après vote électronique

83 voix pour

10 abstentions

10 - RESSOURCERIE METROPOLITAINE PROVISoire - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. ASSEH Bassem, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Madame Mahel COPPEY, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de la feuille de route Nantes Terre de Réemploi, du Plan Climat Air Energie Territorial et du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Nantes Métropole porte l'ambition de faire du réemploi un marqueur du territoire.

Cette ambition s'est traduite par l'engagement, en lien avec la Ville de Rezé, d'installer un nouvel équipement, la Ressourcerie métropolitaine, afin d'assurer les activités de réception/ tri/ valorisation/ vente des objets du réemploi.

L'objectif est de valoriser les 300 tonnes de flux de réemploi issu des déchèteries, ainsi que les 300 tonnes estimées d'apports volontaires sur place.

La collectivité développe son projet en deux temps : compte tenu de l'urgence à valoriser les objets du réemploi collectés dans les déchèteries de la Métropole, une implantation provisoire sera effective dès 2026 sur le lot 3.3 de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Brosse, pendant 5 ans.

Le projet de Ressourcerie métropolitaine a été reconnu éligible, par les services de l'État, au Fonds d'accélération pour la Transition écologique dans les territoires « Fonds Vert ».

A terme, il est prévu la construction d'une Ressourcerie métropolitaine dite "définitive" sur une parcelle sise 70 rue Sauvestre à Rezé.

Par ailleurs, par une délibération du Conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025, Nantes Métropole a décidé de créer une concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la ressourcerie métropolitaine provisoire située à Rezé, conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à la troisième partie du code de la commande publique.

Les missions générales du futur délégataire sont, aux termes du projet de contrat, les suivantes :

- l'exploitation de la ressourcerie métropolitaine provisoire et les animations associées,
- la gestion administrative et financière du service,
- le maintien en parfait état de fonctionnement des biens concédés,
- un devoir général de conseil envers le concédant, dans une optique d'amélioration continue des performances de l'équipement.

Le futur concessionnaire sera rémunéré par les recettes marchandes issues de la vente des objets issus du réemploi, celles liées à l'animation et la promotion du réemploi et de la consommation responsable sur le territoire.

Ce contrat sera conclu pour une durée de cinq ans.

En application des dispositions de l'article L. 3113-2 du code de la commande publique, la présente concession de service public sera réservée à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés.

De plus, la présente concession comprend une condition d'exécution Insertion. Le concessionnaire s'engage à accompagner et à suivre les personnels bénéficiaires conformément aux postes conventionnés par le comité départemental d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit ainsi, et au titre de l'exécution de la concession, de mettre en place ou de poursuivre un parcours d'insertion au profit d'un public bénéficiaire afin de permettre l'élaboration d'un projet professionnel vers l'emploi pérenne à travers :

- l'acquisition et/ou la consolidation de comportements à l'emploi,
- l'acquisition et/ou la consolidation de compétences de base,
- la résolution des difficultés sociales afin de lever les freins à l'emploi.

A l'issue d'une procédure réservée ouverte impliquant la remise concomitante d'un dossier de candidature et d'une offre, avec publicité et mise en concurrence, seule l'association ENVIE ERG 44 a déposé un pli.

La commission de délégation de service public, réunie le 17 septembre 2025, a retenu ce candidat et a autorisé l'analyse de son offre.

La commission de délégation de service public, réunie le 8 octobre 2025, a émis un avis sur l'offre initiale au regard des critères de jugement définis dans le règlement de consultation et autorisé l'organisation de négociations.

La procédure s'est poursuivie par deux séances de négociation. L'association ENVIE ERG 44 a amélioré son offre sur plusieurs points.

Il en résulte une proposition conforme qui répond aux objectifs et critères énoncés par Nantes Métropole.

L'offre présente toutes les garanties attendues en ce qui concerne la qualité et l'expertise relatives à l'exploitation de la ressourcerie métropolitaine provisoire, au fonctionnement et à la gestion commerciale de l'équipement, à l'entretien technique du site ainsi qu'à l'animation et la promotion du réemploi et de la consommation responsable. Enfin, l'offre financière est pertinente et optimisée. Une compensation de service public de 266 000 € sur 5 ans est prévue.

Les principales caractéristiques de la convention qu'il vous est proposé de conclure avec l'association ENVIE ERG 44 permettent :

- une exploitation responsable de la ressourcerie métropolitaine provisoire en favorisant l'insertion professionnelle de publics éloignées de l'emploi,
- la réduction des déchets ménagers en développant un service de valorisation et/ou de réparation d'objets collectés ou en provenance d'apports volontaire,
- une gestion administrative et financière performante du service,
- le maintien en parfait état de fonctionnement des biens concédés.

Le rapport sur les motifs du choix du futur délégataire et l'économie générale du contrat, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de contrat ont été transmis aux conseillers métropolitains 15 jours avant la séance.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le choix de l'association ENVIE ERG 44 comme délégataire de la convention de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation de la ressource métropolitaine provisoire située à Rezé pour une durée de cinq ans,
2. approuve la convention correspondante et ses annexes, ci-annexés,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat de délégation de service public.

Adoptée

70 voix pour

7 voix contre

16 abstentions

11 - PLUM - PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 - APPROBATION

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 4

M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), adopté par le conseil métropolitain du 5 avril 2019, formalise et décline la stratégie d'aménagement de la Métropole et de ses vingt-quatre communes. Il contribue à l'intégration des différentes politiques publiques et permet de structurer une armature urbaine à l'échelle métropolitaine en définissant les espaces dédiés aux usages urbains, économiques, naturels et agricoles. Le PLUm accompagne la transition vers un nouveau modèle de fabrique de la ville solidaire, écologique et dialogué en encadrant des secteurs de projets, en facilitant le renouvellement urbain et en créant les conditions de la Métropole nature. Il a été pensé pour soutenir un urbanisme de projets sur l'ensemble du territoire métropolitain et fixe des exigences de qualité urbaine, architecturale et environnementale.

Le PLUm est un document nécessairement évolutif, accompagnant le développement et l'aménagement du territoire métropolitain. Ainsi, par arrêté n°2024-71 en date du 26 novembre 2024, Madame la Présidente de Nantes Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°4 du PLUm, en application des articles L. 153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette procédure de modification simplifiée n°4 a poursuivi plusieurs grands objectifs :

- accompagner les projets urbains et contribuer à la relance de la production de logements ;
- conforter la place de la nature et son accès ;
- intégrer dans le document d'urbanisme les zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- apporter des évolutions formelles du document d'urbanisme afin d'en améliorer l'intelligibilité.

Pour accompagner le renouvellement urbain et contribuer à la relance de la production de logements, la modification simplifiée n°4 du PLUm prévoit ainsi :

- la création de 6 nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles et la modification de 41 OAP sectorielles existantes, et notamment leur programmation de logements

(épannelage, surface de plancher maximale, typologies de logements etc), afin d'améliorer les conditions de sortie des opérations ;

- la suppression d'une OAP sectorielle existante dont la programmation est achevée ;
- l'augmentation des hauteurs sur 44,5 hectares en secteurs de renouvellement urbain afin de renforcer le potentiel de production de logements tout en préservant la pleine terre et la place de la nature ;
- une évolution réglementaire ayant pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions d'ancrage des gens du voyage associées à des projets d'habitat dual ou de terrain familial locatif, projets désormais autorisés dans toute la zone Um ;
- des évolutions pour faciliter la transformation de l'existant : nouvelle définition de la réhabilitation, transformation de bureau en logement, facilitation de l'évolution de bâtis existants sur une même unité foncière, clarification des règles d'application des seuils de mixité sociale en cas d'extension et de réhabilitation pour la sous-destination hébergement ;
- d'autres modifications du règlement permettant d'améliorer la qualité urbaine et la mise en œuvre de la politique de l'habitat : imposition d'une césure pour les constructions relevant majoritairement de la destination habitation, harmonisation des définitions du logement aidé, précision de l'application de la claire-voie ou encore confortement de l'aspect qualitatif des clôtures en zones naturelles et agricoles.

Pour conforter la place de la nature et son accès, la modification simplifiée n°4 du PLUm prévoit :

- l'ajout de nouvelles protections environnementales sur 28,1 hectares dans le règlement graphique : 3,9 hectares supplémentaires d'Espaces Paysagers à Protéger (EPP), 17 hectares supplémentaires d'Espaces Paysagers à Protéger – Zones Humides (EPP-ZH) et 7,2 hectares supplémentaires d'Espaces Boisés Classés (EBC) ;
- des changements de zonage de secteurs naturels de loisirs (NI) vers des secteurs d'espaces et milieux naturels de qualité (Nn) sur 33 hectares ;
- des modifications dans le règlement notamment pour exclure la surface dédiée aux éléments techniques du calcul du Coefficient de Biotope par Surface (CBS) pour les toitures végétalisées, ainsi que pour préciser les règles relatives aux compensations d'abattage d'arbres et aux cas d'application de l'obligation de plantation d'arbres pour les projets comportant un espace de pleine terre supérieur ou égal à 100 m².

Pour intégrer dans le document d'urbanisme les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), la modification simplifiée n°4 du PLUm prévoit :

- l'actualisation des objectifs de production des énergies renouvelables dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sa carte de synthèse relative à la transition énergétique ;
- l'insertion dans l'OAP thématique Climat Air Énergie de sept cartographies correspondant chacune à une source d'énergie renouvelable et issues de la démarche d'identification des ZAE nR validées par arrêté préfectoral le 30 avril 2025 ;
- des modifications du règlement visant à préciser les conditions d'intégration des dispositifs de production d'énergie sur les bâtis protégés au PLUm au titre du patrimoine, ainsi qu'à faciliter l'installation de chaufferies d'intérêt collectif.

Dans le champ économique, la modification simplifiée n°4 prévoit également de polariser les activités de restauration en zone économique mixte (UEm), de faciliter la réalisation de projets relevant de l'économie sociale et solidaire et de mieux encadrer les projets de cuisines dédiées à la vente en ligne (« dark kitchen »).

Pour accompagner les changements de pratiques de mobilité, la modification simplifiée n°4 du PLUm prévoit de diminuer la norme de stationnement pour l'hébergement hôtelier et touristique dans la partie de la centralité métropolitaine répondant dans le règlement graphique du PLUm à la norme de stationnement la plus basse (centre historique de Nantes et île de Nantes notamment), et de permettre un dimensionnement de places de stationnements vélo adapté pour les équipements publics.

Enfin, la modification simplifiée n°4 du PLUm apporte des évolutions formelles du document d'urbanisme afin d'en améliorer l'intelligibilité.

La concertation préalable du public s'est tenue du 15 janvier au 17 février 2025 inclus. Le bilan de la concertation préalable a été approuvé par délibération n°2025-61 du conseil métropolitain du 4 avril 2025. Le projet de modification simplifiée n°4 a fait l'objet des consultations prévues par le code de l'urbanisme aux articles L. 153-40 (personnes publiques associées et communes membres), L. 151-11 à L. 151-13

(Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers - CDPENAF), et L. 104-3 (Mission Régionale d'Autorité environnementale - MRAe). Il a ensuite été mis à la disposition du public du 29 septembre au 29 octobre 2025.

I- Les consultations de l'autorité environnementale, de la CDPENAF et des personnes publiques associées

Le projet de modification simplifiée n°4 a été notifié à l'autorité environnementale, à la CDPENAF, aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes membres le 23 mai 2025.

Avis de l'autorité environnementale

La MRAe des Pays de la Loire a accusé réception du dossier de modification simplifiée n°4 le 23 mai 2025. Elle a transmis à Nantes Métropole une information n°003303/APP en date du 22 août 2025 faisant état de son absence d'observation à l'issue du délai de trois mois.

Avis de la CDPENAF

La CDPENAF s'est réunie le 19 août 2025. Elle a émis le 21 août 2025 un avis favorable sans réserve au projet de modification simplifiée n°4 compte tenu de l'absence d'incidence de l'intégration des ZAEnR dans le PLUm en matière de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Avis des personnes publiques associées

Les avis suivants relatifs au projet de modification simplifiée n°4 du PLUm ont été reçus par Nantes Métropole et joints au dossier mis à la disposition du public :

- le Département de Loire-Atlantique a émis, par courrier du 21 juillet 2025, un avis favorable assorti de plusieurs remarques et propositions d'évolution du dossier ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes-Saint-Nazaire a émis, par courrier du 15 juillet 2025, un avis défavorable.

L'exposé exhaustif de ces avis et observations, les réponses qui y sont apportées ainsi que les suites qu'il est proposé de leur donner, sont exposés dans le tableau de synthèse joint en annexe n°2.

Avis des communes membres

13 communes membres ont transmis leurs avis à Nantes Métropole par courrier ou par délibération de leur conseil municipal, avis qui ont été joints au dossier mis à la disposition du public. Certaines communes ont par ailleurs exprimé leur avis dans le cadre de la mise à disposition.

L'exposé exhaustif de ces avis et observations, les réponses qui y sont apportées ainsi que les suites qu'il est proposé de leur donner, sont exposés dans le tableau de synthèse joint en annexe n°3.

II- La mise à disposition du public

Modalités et bilan de la mise à disposition du public

La mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLUm a été organisée du 29 septembre au 29 octobre 2025 inclus, conformément à la décision n°2025-885 du 11 septembre 2025 de Madame la Présidente de Nantes Métropole.

La publicité de la mise à disposition du public a été effectuée conformément aux modalités prévues dans cette même décision, à savoir :

- parution d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°4, les lieux et heures où le public peut consulter le dossier et formuler ses observations, huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département ;
- affichage de cet avis au siège de Nantes Métropole, dans les pôles de proximité et dans les mairies des communes membres, huit jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci ;

- publication de cet avis pendant la même durée sur le site internet de Nantes Métropole.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, l'ensemble du dossier arrêté de modification simplifiée n°4 du PLUm était consultable sur le site internet de Nantes Métropole via un registre dématérialisé mis en place spécifiquement pour cette procédure de consultation. Le public pouvait également consulter le dossier sur support papier au siège de Nantes Métropole.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pouvait formuler ses observations :

- sur le registre dématérialisé, accessible en continu pendant la mise à disposition ;
- dans le registre papier mis à disposition du public sur le site du Département Urbanisme et Habitat de Nantes Métropole, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courrier électronique à une adresse dédiée, les contributions étant publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé ;
- par courrier postal adressé à Madame la Présidente de Nantes Métropole.

Au terme de cette mise à disposition :

- le registre dématérialisé a enregistré 5 233 visiteurs uniques et 6 595 téléchargements ;
- 69 contributions ont été recueillies sur le registre dématérialisé (59 contributions en ligne et 10 contributions par courrier électronique) ;
- 4 contributions ont été recueillies par voie postale ;
- aucune contribution n'a été recueillie sur le registre papier.

Au total, 73 contributions ont été recueillies. Sur ces 73 contributions, 24 constituent des copies de tout ou partie d'une contribution déposée. Dans un souci d'intelligibilité et de plus grande efficacité dans leur traitement, Nantes Métropole apporte une réponse commune aux observations identiques, quels que soient leur date et leur moyen de dépôt.

L'annexe n°1 de la présente délibération retrace le bilan complet de la mise à disposition du public, l'ensemble des observations formulées ainsi que la manière dont il est proposé de tenir compte de ces observations.

Les observations du public

Plusieurs observations concernent des évolutions de portée métropolitaine contenues dans le dossier, ou ont formulé une proposition d'évolution du PLUm de portée métropolitaine. Les principaux sujets abordés par ces observations sont la précision ou l'ajustement des normes de stationnement dans le règlement, la précision des règles de hauteur ou encore la place de la nature en ville. Certaines d'entre elles portent une appréciation plus générale sur les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire portée par Nantes Métropole. Quelques observations portent une volonté de renforcer le dialogue citoyen dans le cadre des procédures d'évolution du PLUm et/ou d'améliorer la lisibilité des dossiers relatifs à ces évolutions.

Plusieurs observations portent sur une ou plusieurs évolutions de portée territoriale contenues dans le dossier ou ont pour objet de formuler une demande d'évolution du PLUm de portée territoriale non-contenue dans le dossier. Ces remarques ou demandes portent sur la modification ou la suppression d'une OAP, la modification d'un zonage au règlement graphique, la modification du plan des hauteurs ou l'ajout, la modification ou la suppression d'une protection environnementale ou patrimoniale, d'un emplacement réservé, d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) ou encore d'un linéaire commercial.

Une mobilisation importante a été enregistrée pour demander le retrait de la modification du plan des hauteurs en vue d'autoriser une hauteur maximale des constructions de R+1 + Couronnement (R+1+C) à R+2+C sur le secteur de l'Ouche Colin à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Un certain nombre d'observations ont été considérées comme étant hors-sujet : il s'agit d'observations ne relevant pas du champ d'application du PLUm (classées « hors sujet » dans le tableau de synthèse joint en annexe n°1).

D'autres observations ont été considérées comme étant hors-champ : il s'agit d'observations qui ne se situent pas dans le champ de la procédure de modification (demande d'évolution de zonage agricole vers un zonage urbain par exemple) ou de la procédure de modification simplifiée (demande d'évolution venant

diminuer les possibilités de construire dans une zone par exemple), et les observations considérées comme n'étant pas en lien avec une ou plusieurs des évolutions portées par la présente procédure de modification simplifiée n°4.

Le tableau en annexe n°1 reprend l'ensemble des observations formulées durant la mise à disposition du public en indiquant la suite donnée ainsi que les raisons qui ont fondé cette décision.

III - Les évolutions apportées au projet afin de tenir compte des avis des personnes publiques associées, des communes et des observations formulées dans le cadre de la mise à disposition du public

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition du public, le dossier de modification simplifiée peut être modifié pour tenir compte des avis émis et joints au dossier, ainsi que des observations du public.

Les principales évolutions apportées au dossier de modification simplifiée n°4 à l'issue de la consultation des personnes publiques associées, des communes et du public portent sur les éléments suivants :

Compléments et/ou ajustements apportés au règlement écrit

En cohérence avec l'objectif de facilitation du renouvellement urbain, la définition de la réhabilitation évolue avec la suppression de la notion d'intervention « mineure ».

Un plafond de 50% avait été proposé dans le dossier pour encadrer l'ouverture à la mono-orientation Nord dans le cadre de projets de réhabilitation associés à un changement de destination vers la destination Habitation. Pour faciliter la conception de ces projets complexes de transformation de bâtis en logements, il est proposé de supprimer ce plafond.

La norme de stationnement est harmonisée, avec un plafond d'une place par logement, pour tous les produits relevant du logement aidé, qu'il s'agisse de logement social ou de logement en accession abordable via un bail réel solidaire. Le PLUm est ainsi mis en cohérence avec le code de l'urbanisme suite à la promulgation de la loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement (articles L. 151-34 et L. 151-35 du code de l'urbanisme dans leur version modifiée par ladite loi).

Les modalités de calcul des places de stationnement des véhicules motorisés sont ajustées afin d'une part d'imposer la réalisation d'une place de stationnement pour les projets ne créant qu'un seul logement (arrondi à l'unité) et d'autre part de préciser l'obligation de réalisation des places dans un volume construit. Il est également précisé que la possibilité de déroger à la création de places de stationnement supplémentaires pour les extensions/réhabilitations inférieures à 30m² doit être entendue au regard de l'ensemble des extensions réalisées dans le respect de cette limite globale de 30m². S'agissant des places de stationnement vélos, il est prévu une possibilité d'ajustement de leurs dimensions dans le cas de constructions relevant de la destination « Equipements d'intérêt collectif et services publics ».

Afin d'améliorer l'articulation entre l'application du PLUm et celle des règles applicables au domaine routier départemental au stade de l'instruction, il est ajouté dans le règlement écrit un renvoi explicite aux prescriptions du règlement de la voirie départementale de Loire-Atlantique.

Les règles relatives à la compensation des abattages d'arbres sont précisées afin, d'une part, d'exempter de compensation les abattages rendus nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes sur le domaine public et, d'autre part, de préciser la priorité donnée à l'objectif de retrouver la canopée préexistante par rapport à un nombre d'arbres équivalent.

L'exemption d'application du CBS pour les extensions limitées et annexes à des logements individuels est précisée.

Les modalités de calcul de la hauteur des constructions sont complétées afin d'exclure du calcul les édifices techniques destinés à camoufler des antennes relais.

Afin de favoriser la mixité fonctionnelle en zone UM ainsi que le maintien et l'implantation de l'artisanat au sein de la centralité métropolitaine, le règlement écrit est modifié en vue de préciser l'objet des « périmètres ou linéaires artisanaux et/ou de services ».

Compléments et/ou ajustements apportés aux OAP sectorielles

Les évolutions apportées aux OAP portent sur des ajustements de périmètres, des évolutions de la programmation (surface de plancher autorisée, répartition de cette surface selon leur vocation, part de logements sociaux et/ou abordables etc.), des évolutions des hauteurs, etc. Des corrections de coquilles ou d'erreurs graphiques sont également apportées.

À Basse-Goulaine, le schéma de l'OAP Croix des Fosses a été modifié afin de le mettre en cohérence avec la modification d'un emplacement réservé. Des ajustements de la programmation de logements ainsi que des objectifs de mixité sociale sont également apportés.

À Nantes, la protection patrimoniale de la façade de l'immeuble situé à l'angle de la rue de la tour d'Auvergne et de l'île Mabon au sein de l'OAP François II est retirée. L'OAP Perverie II est modifiée afin de favoriser la diversité programmatique et la réhabilitation des bâtiments existants. Ces adaptations sont accompagnées par la mise en place de périmètres artisanaux. L'OAP Martyrs Nantais de la Résistance est modifiée afin d'élargir le périmètre de l'ensemble patrimonial mis en valeur aux bâtiments existants sur la partie sud de l'îlot. Les principes d'accès et les éléments de programmation pour l'OAP Millerand Dumont sont modifiés. Le périmètre de l'OAP Eraudière est élargi à un secteur G dont la programmation vise une diversité de fonctions.

À Orvault, des modifications ont été apportées aux éléments de programmation et de phasage au sein de l'OAP Peccot. Le schéma de l'OAP Bourg a été modifié par l'ajout d'une ligne d'implantation du bâti.

À Saint-Herblain, la programmation de mixité sociale de l'OAP Bourg est supprimée. Les prescriptions du plan de renforcement de la mixité sociale en vigueur s'appliquent.

À Saint-Jean-de-Boiseau, l'OAP rue Charles de Gaulle est supprimée, sa programmation étant réalisée.

À Saint-Sébastien-sur-Loire, l'OAP Gare de Vertou/Landelette est modifiée afin d'ajuster les orientations d'aménagement et de corriger des erreurs graphiques dans son schéma. Ces adaptations sont accompagnées d'une évolution de la norme des hauteurs des constructions.

À Vertou, l'OAP Route de la Gare est modifiée par l'ajout de linéaires de rez-de-chaussée actifs. Une augmentation des hauteurs des constructions est également proposée, en cohérence avec les évolutions déjà réalisées. L'OAP Gare/Landelettes est modifiée afin d'ajouter le principe de mutualisation du CBS et d'atteindre les objectifs de mixité sociale.

Des compléments et/ou ajustements apportés au règlement graphique

Il s'agit principalement de modifications du plan de zonage et du plan des hauteurs, plus ponctuellement d'évolutions ou de suppressions d'emplacements réservés ou de linéaires commerciaux, d'ajouts ou de modifications de protections patrimoniales.

Sur le secteur de l'Ouche Colin à Saint Sébastien sur Loire, la hauteur maximale est ramenée à R+1+couronnement afin d'améliorer l'intégration du projet dans le paysage environnant, dans la continuité de la centralité de la Martelière, tout en préservant le patrimoine local et le paysage urbain.

Il a également été donné suite à certaines demandes de création ou d'adaptation de périmètres de protection environnementale (EPP), de périmètres tertiaires ou artisanaux, de pôles de services ou encore de polarités commerciales de proximité.

Compléments et/ou ajustements apportés à la notice explicative

La notice explicative est complétée afin :

- d'intégrer l'ensemble des évolutions procédant d'une part de la mise à la disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4, d'autre part de la consultation des personnes publiques associées et des communes membres ;
- de mettre à jour les points pertinents de l'évaluation environnementale du projet de modification simplifiée, au regard de ces différentes évolutions.

Enfin, quelques erreurs rédactionnelles ou graphiques ont été corrigées dans le dossier de modification simplifiée n°4 afin de mettre en parfaite cohérence les différentes pièces du dossier approuvé et garantir la pleine compréhension des évolutions apportées au PLUm.

Aussi, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le dossier de modification simplifiée n°4 du PLUm de Nantes Métropole, modifié comme indiqué précédemment, et tel que présenté en annexe n°4, afin de tenir compte des avis et des observations du public.

Le dossier de modification simplifiée n°4 du PLUm (annexe n°4) est consultable en version papier au Département Urbanisme et Habitat de Nantes Métropole.

Annexe 1 : Bilan de la mise à disposition et tableau de synthèse des avis et observations du public

Annexe 2 : Tableau de synthèse des avis et observations des PPA

Annexe 3 : Tableau de synthèse des avis et observations des communes

Annexe 4 : Dossier de modification simplifiée n°4 du PLUm de Nantes Métropole

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, intégrant les évolutions susvisées permettant de tenir compte des résultats de la mise à disposition du public,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

86 voix pour

8 voix contre

12 - PLUM - CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Frankie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La politique de mobilité de Nantes Métropole contribue à la fabrique d'une ville écologique et solidaire. Elle vise notamment à renforcer les modes de déplacement doux et à favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre usagers du vélo et de la voiture. Dans cette perspective, Nantes Métropole déploie un réseau structurant d'itinéraires cyclables reliant les communes membres entre elles et aux communes voisines du territoire métropolitain, afin de faciliter et sécuriser les déplacements de toutes celles et ceux qui choisissent le vélo.

Actuellement, environ 6 700 véhicules empruntent chaque jour la Voie Métropolitaine 37 (VM 37) entre Carquefou et Sucé-sur-Erdre, sans qu'aucune alternative à l'usage de la voiture n'existe sur cet axe. L'absence de transports en commun entre ces deux communes, combinée à des voiries inadaptées aux cyclistes, ne permet pas d'assurer des déplacements sûrs et efficaces autrement qu'en voiture.

Afin d'améliorer les conditions de déplacement sur cet axe, Nantes Métropole, la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres (CCEG) et le Département de Loire-Atlantique souhaitent réaliser une liaison cyclable intercommunautaire reliant Sucé-sur-Erdre à Carquefou.

Cette liaison sera implantée le long de la VM 37 (anciennement « RD 37 »). Le tracé retenu a été choisi pour son caractère direct et sécurisé, ainsi que pour les connexions qu'il offre avec les liaisons extra-métropolitaines et d'intérêt communautaire existantes, tant au sein de Nantes Métropole (vers Carquefou et Nantes) que de la CCEG (vers Sucé-sur-Erdre, Casson, la Vélodyssée). Il s'agit également du tracé le moins impactant pour les espaces naturels et sensibles, notamment lors du franchissement du ruisseau des Hupières.

Le projet prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle située sur le côté Ouest de la VM 37. Elle empruntera à la fois des emprises foncières agricoles le long de la route et des chemins ou routes existants, avec le franchissement du ruisseau des Hupières réalisé par une passerelle en encorbellement le long de la route, sans appui ni fondation dans le lit du cours d'eau.

Une partie du tracé du projet de liaison cyclable, sur un linéaire d'environ 17 mètres, traverse une haie classée en Espace Boisé Classé (EBC) au Plan Local de l'Urbanisme métropolitain (PLUm). Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de faire évoluer le tracé de cet EBC de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise de la future piste cyclable, et ainsi permettre l'engagement des travaux de sa réalisation. Ce changement de périmètre d'EBC nécessite de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité, en application notamment des articles L. 153-54 et L. 300-6 du code de l'urbanisme.

Le présent projet de mise en compatibilité, consistant en la réduction du périmètre d'un EBC, emporte les mêmes effets qu'une révision au sens de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme. Dès lors, et conformément au 2° de l'article R. 104-13 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole, compétente en matière de PLU intercommunal, doit réaliser une évaluation environnementale afin de mettre en compatibilité son PLUm.

Par conséquent, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme qui soumet à concertation préalable toute mise en compatibilité de PLU elle-même soumise à évaluation environnementale, Nantes Métropole a, du 5 au 19 mai 2025, organisé une concertation préalable. Le dossier présenté n'a fait l'objet d'aucune contribution physique ou dématérialisée du public.

À la suite de cette concertation, Nantes Métropole a saisi pour avis la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire le 27 juin 2025. Par une information n°003981/APP en date du 16 septembre 2025, la MRAe a fait part de son absence d'observations à l'issue du délai de 3 mois qui lui était imparti.

Nantes Métropole a convié à une réunion d'examen conjoint les personnes publiques associées le 10 octobre 2025.

Une enquête publique s'est ensuite tenue du 3 novembre au 3 décembre 2025, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération projetée et sur la mise en compatibilité du PLUm qui en est la conséquence.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles à l'hôtel de ville de Carquefou ainsi qu'au siège de Nantes Métropole. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des trois permanences tenues par la commissaire-enquêtrice au sein de la mairie de Carquefou les 3 novembre, 15 novembre et 3 décembre 2025.

Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de 1 397 visiteurs uniques sur le site internet mis à disposition du public et 746 documents ont été téléchargés. 12 visiteurs ont déposé au moins une contribution sur le registre numérique et papier. L'enquête publique a permis de recueillir 14 contributions dont un doublon. 1 personne a été accueillie lors des permanences de la commissaire-enquêtrice. Parmi les observations recensées, 6 sont favorables au projet et 1 est défavorable. Ces observations, ainsi que les réponses qui y sont apportées, sont exposés dans le tableau de synthèse joint en annexe n°4.

Dans son rapport et ses conclusions en date du 29 décembre 2025, à l'issue de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable à la déclaration de projet, et rappelé que les engagements pris par Nantes Métropole en réponse aux observations du public devront être respectés. Ainsi, une réponse est apportée à chacune des observations formulées dans le cadre de l'enquête publique, dans un tableau annexé à la présente délibération. La conception de l'aménagement sera par ailleurs affinée, en prenant en compte l'analyse des remarques formulées par les contributeurs.

Il est proposé au conseil métropolitain de déclarer d'intérêt général le projet de réalisation d'une liaison cyclable intercommunautaire reliant les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre, en application de l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme, et d'approuver la mise en compatibilité du PLUm qui en résulte en application du 2° de l'article L. 153-58 du code de l'urbanisme.

Annexe 1 : dossier de mise en compatibilité
Annexe 2 : PV d'examen conjoint
Annexe 3 : rapport d'enquête publique
Annexe 4 : tableau de réponse aux observations du public

Le Conseil délibère, et,

1. déclare d'intérêt général le projet d'aménagement d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et Sucé-sur-Erdre,
2. approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain qui en résulte,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

13 - ORVAULT - PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION DE PROJET SUR LE SITE "MAIL / EX-ALCATEL" - APPROBATION

Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 11

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 5

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Monsieur Pascal PRAS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le secteur dit « Mail/ex-Alcatel » à Orvault est un site à forts enjeux de renouvellement urbain, intégrant :

- une friche industrielle de 7,8 ha : la reconversion du site ex-Alcatel, propriété d'un groupement de promoteurs, est un site stratégique pour la Métropole et la Ville d'Orvault pour répondre aux enjeux issus de la feuille de route de la fabrique des villes de demain ;
- la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mail, dont le foncier appartient à un opérateur privé, est mitoyenne du foncier dit « ex-Alcatel » ;
- des terrains dont la Ville est propriétaire, accueillant des équipements sportifs ayant vocation à terme à être réhabilités et ouverts au public.

Le secteur d'étude est stratégique et constitue un enjeu au regard de la feuille de route « Fabrique de nos villes » de par :

- son positionnement en entrée de ville, sa dynamique résidentielle entre le bourg d'Orvault et le quartier du Bois Raguenet, sa dynamique active avec la ZAC du Mail et le projet de réhabilitation des équipements sportifs ;
- des enjeux de désimperméabilisation et de réemploi sont identifiés avec un travail à mener sur les zones imperméables actuelles (parkings, friche industrielle) pour tendre vers une désimperméabilisation partielle ou totale des espaces ;
- l'enjeu fort de limiter l'extension de la ville sur les espaces naturels et agricoles grâce au renouvellement urbain de friches industrielles exploitables pour en faire un nouveau quartier de vie proposant des mixités fonctionnelles et de programmation dans l'enveloppe urbaine existante et en intégrant les mobilités à ces réflexions ;
- des enjeux environnementaux et de biodiversité sur le périmètre d'études concerné par cette opération, ainsi que sur les espaces connexes tels que le Bois Raguenet, le bourg, la vallée du Cens et la trame bocagère à proximité.

Un marché public a été lancé par Nantes Métropole afin de définir une orientation d'aménagement et de programmation sur l'ensemble de ce secteur, qui présente un potentiel de développement urbain au sein d'un environnement aux multiples enjeux.

L'étude lancée doit permettre de définir un cadre d'analyse et d'intervention cohérent qui intègre non seulement les projets futurs, mais aussi ceux en cours, afin de garantir une cohérence territoriale et une programmation adaptée.

Nantes Métropole souhaite s'engager auprès de la Ville d'Orvault pour encadrer tout projet à venir et l'orienter dans le sens d'une opération d'ensemble portant une transformation globale, écologique et solidaire dans une démarche d'innovation.

Dans ce contexte, il est proposé de prendre en considération le projet de renouvellement urbain du secteur « Mail/ex-Alcatel » dans son ensemble, constitutif d'un projet d'aménagement au sens de l'article L. 424-1, 3° du code de l'urbanisme, et d'instaurer un nouveau périmètre de projet (usuellement appelé « périmètre d'étude »), conformément au plan ci-annexé. Ledit périmètre couvre une surface de 19,8 ha.

De cette manière, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande susceptible de ne pas respecter les objectifs de la Ville d'Orvault, de la feuille de route « Fabrique de nos villes » ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération de renouvellement urbain.

Le Conseil délibère, et,

1. décide de prendre en considération, conformément à l'article L. 424-1, 3° du code de l'urbanisme, l'opération de renouvellement urbain relative au secteur « Mail/ex-Alcatel » situé sur la commune d'Orvault, selon la délimitation du plan annexé,
2. précise que ce périmètre de prise en considération fera l'objet de mesures de publicité, conformément à l'article R. 424-24 du code de l'urbanisme, et figurera en annexe du plan local d'urbanisme métropolitain en application de l'article R. 151-52, 13° du même code,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

86 voix pour
7 voix contre

14 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE (AURAN) - PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL ET SUBVENTION POUR L'ANNEE 2026

Présents : 50

M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme FIGULS Séverine, M. GODET Laurent, M. GRACIA Fabien, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUISSÉ Alassane, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. SALECROIX Robin, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie

Absents et représentés : 5

Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 43

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUERRIAU Christine, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SEASSAU Aymeric, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François, Mme ROLLAND Johanna, Mme SCUOTTO Christelle

Monsieur Pierre QUENEA, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Créée en 1978, l'Agence d'Études Urbaines de la Région Nantaise (AURAN), constitue depuis près de cinquante ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation au service du territoire et de ses transformations.

En tant qu'agence d'urbanisme, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel pour accompagner la métropole nantaise et ses voisins à travers la réalisation d'études et de missions d'observation, de conseil, l'organisation et la mise en œuvre d'actions. Il s'agit de contribuer à la cohérence territoriale et de faire fructifier une réflexion prospective touchant aux équilibres des territoires. Afin d'accompagner ceux-ci face aux grandes mutations, l'AURAN s'attache à relier des missions portant sur des objets locaux (analyses d'évolution de l'emploi et des dynamiques économiques, trajectoires démographiques, production de logements, élaboration des plans de mobilité...) avec des réflexions plus globales sur les tendances qui pourraient impacter les modes d'habiter, de travailler, de se déplacer demain. L'AURAN nourrit par ailleurs ses expertises en matière de planification territoriale et de programmation urbaine par une attention particulière portée aux attentes des citoyens. L'objectif est de pouvoir mieux prendre le pouls des changements à l'œuvre dans les modes de vie mais aussi de mesurer et rendre compte de l'évolution des attentes et des représentations. Enfin, l'Agence s'emploie à faire émerger des coopérations avec les autres agences d'urbanisme – en témoigne la création du Réseau urbanisme grand Ouest en 2025. L'AURAN est donc idéalement placée pour participer à la fabrique d'une vision prospective et systémique propice à l'échange, au débat et au partage des défis de demain avec les élus et les acteurs des territoires.

Programme partenarial de travail 2026

Le projet de programme partenarial pluriannuel de travail de l'AURAN couvrant la période 2026-2027-2028, a été établi par le Conseil d'administration de novembre 2025. Il s'organise autour de deux axes stratégiques pour Nantes Métropole, à savoir :

- le suivi et le développement d'un socle commun d'observation

- le soutien à l'installation du nouveau mandat, notamment par des contributions clés en soutien à la planification et à la prise en compte de l'évolution des modes de vie.

Au sein des missions listées ci-dessous, de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures et de l'engagement sur de nouvelles investigations, Nantes Métropole attend un investissement particulier de l'AURAN sur les enjeux de mobilité, de transition écologique, de santé, de foncier et de logement, et l'ouverture de nouveaux thèmes d'intérêt pour la Métropole : en particulier, la prise en compte des questions de genre et de la notion de mode de vie.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN pour 2026 portera spécifiquement sur les sujets suivants pour Nantes Métropole :

1. Suivi et développement d'un socle commun d'observation

Récurrent :

- Boussole métropolitaine de l'économie soutenable
- Analyse des filières stratégiques (agricole, numérique, ICC, maritime), avec focus santé métropolitaine Île de Nantes
- Analyse de l'écosystème métropolitain de la recherche et de l'innovation
- Observatoire de l'emploi – analyse des dynamiques territoriales
- Observatoire du commerce
- Analyse des dynamiques de la circulation automobile à l'échelle du département de Loire-Atlantique – METROSAT
- Pacte de la logistique urbaine
- Observatoire des loyers du parc privé et labellisation du dispositif local
- Observatoire du financement immobilier en Loire-Atlantique
- Observatoire des copropriétés de Nantes Métropole
- Observatoire de la demande de logements en Loire-Atlantique
- Observatoire territorial du logement et de la vie étudiante
- Observatoire de la tranquillité publique
- Observatoire de l'alimentation durable
- Observatoire de la transition intégrée de l'économie des ressources MATIE'R
- Observatoire partenarial de la transition énergétique de Loire Atlantique
- Suivi et évolution du couvert végétal et des îlots de chaleur urbains
- Observation foncière et trajectoire ZAN (ConsoZAN44)
- Actualisation du portrait de territoire Longévité

À poursuivre :

- Analyse des dynamiques territoriales industrielles
- Observatoire Santé environnement – AAP Synopse
- Etude INSEE en collaboration avec l'AURAN et Nantes Métropole sur les projections des ménages

Nouveau :

- Analyse des gisements fonciers des zones d'activités de Nantes Métropole – densité bâtie du foncier économique
- Étude sur les freins posés à la vie des femmes – regards croisés sur les inégalités de genre

2. Appui à la stratégie et à la planification territoriale

À poursuivre :

- Analyse et diffusion des premiers résultats de l'enquête mobilités certifiée Cerema en Loire Atlantique
- Travail de préfiguration du futur service express régional métropolitain
- Réflexion prospective sur la mobilité en 2050 sur Nantes Métropole
- Schéma directeur des parcours ombragés sur l'espace public métropolitain
- Schéma directeur du déploiement des fontaines à eau
- Schéma directeur d'arborisation canopée : accompagnement de la charte métropolitaine des arbres
- Schéma directeur de gestion des biodéchets de Nantes Métropole : ORGALIM'
- Animation d'un dialogue territorial avec les communes de la métropole, à l'échelle des pôles de proximité, pour établir un diagnostic partagé en début de mandat sur la base des portraits de territoire

- Étude résilience alimentaire
- Contribution à la préfiguration de la coopérative carbone

Nouveau :

- Accompagnement à la stratégie tertiaire métropolitaine – analyse et suivi de l'immobilier d'entreprise de la métropole nantaise
- Appui à la structuration d'une stratégie métropolitaine pour massifier le recours aux matériaux bas carbone - éco-construction
- Contribution à la définition partagée d'un cap métropolitain en amont de la révision générale du PLUm
- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)
- Accompagnement de la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) : pré-diagnostic
- Schéma directeur de la biodiversité
- Territorialisation du Plan Climat Air Énergie de la métropole
- Participation à l'évaluation du schéma stratégique piéton de la métropole nantaise
- Évaluation finale du Plan de Déplacements Urbains et préparation de l'élaboration du futur plan de mobilités (PDM), dont l'appui à la redéfinition de la Stratégie Stationnement sur la centralité métropolitaine

3. Appui aux projets urbains

À poursuivre :

- Étude de stratégie urbaine sur la requalification des grands boulevards
- Étude de programmation urbaine pour le renouvellement du Pont Rousseau à Rezé
- Étude de programmation urbaine pour le renouvellement du secteur du Cardo
- Plan-guide Frêne Rond/Saint-Seb boulevard – Saint-Sébastien sur Loire
- Actualisation du plan-guide du quartier sur le secteur Nantes Atlantique
- Travail de hiérarchisation du réseau routier de la métropole nantaise
- Animation des contrats opérationnels de la mobilité des bassins centre Loire-Atlantique et Centre Vendée en région Pays de la Loire

Nouveau :

- Développement d'un outil d'estimation des flux liés à un projet urbain

4. Nouveaux savoirs

Nouveau :

- Accompagnement du passage des filières aux écosystèmes
- Portraits des interdépendances de Nantes Métropole – alliance des territoires
- Parcours et modes de vie des habitants
- Démarche exploratoire autour de l'application de l'approche « redirection écologique » dans le cadre du nouveau Plan des Mobilités (PDM)
- Prise en compte de l'approche « genre »
- Prise en compte de l'approche « discriminations »

Ce programme partenarial pourra se trouver ajusté à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2026.

Mise à disposition des données et connaissances produites

La bonne coopération entre Nantes Métropole et l'AURAN en matière de production et d'échange de données est essentielle.

En effet, le potentiel de transformation des données, notamment environnementales, en faveur de la transition écologique pour les territoires est considérable. Certaines données produites par l'agence telles que le cadastre vert, l'indice de canopée ou encore les îlots de chaleur font aujourd'hui référence pour anticiper, projeter et conduire les politiques publiques métropolitaines. Leur mise à disposition pour les usages opérationnels des services de la collectivité est devenue essentielle. De même, côté Nantes Métropole plus particulièrement, il conviendra de s'assurer de l'effectivité du partage des données et résultats en interne, et de renouveler l'organisation de la diffusion de la connaissance produite.

À titre d'exemple, à travers le projet partenarial Synopse (SYstème Nantais d'Observation Populationnelle en Santé Environnementale), un nouveau mode de gouvernance de la donnée avec l'agence est en cours de préfiguration. Aux côtés du CHU de Nantes et sa Clinique de la donnée, Nantes Université, l'Observatoire Régional des Pays de la Loire, Air Pays de la Loire et la Samoa, il s'agit de définir les conditions dans lesquelles s'effectuent les mises à disposition, le traitement et l'usage des données dont chaque partenaire du consortium dispose pour mieux les fédérer. Les expertises de chacun sont mises en commun pour produire des connaissances nouvelles, offrant de nouvelles perspectives pour éclairer la décision publique au service de la santé globale, de la qualité de vie et du bien-être des habitants sur le territoire.

Budget

Lors de son Conseil d'administration en novembre 2025, l'AURAN a établi le projet de programme partenarial prévisionnel de travail joint en annexe et identifié son budget prévisionnel à hauteur de 3 350 000 € de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 762 180 €, ainsi que par la mise à disposition de locaux occupés actuellement par l'agence au sein du bâtiment Champs de Mars. Conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition en vigueur en annexe, cette subvention en nature correspond à la somme de 244 381,89 € pour l'année 2026.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 65, opération n°236 libellée « AURAN ».

Le Conseil délibère, et,

1. prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2026,
2. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 762 180 € au titre de l'année 2026, ainsi que la convention correspondante ci-jointe,
3. approuve l'attribution d'une subvention en nature d'une valeur de 244 381,89 € au titre de l'occupation des locaux pour l'année 2026,
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : Mme GARNIER Laurence

15 - DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHOYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand)

Absents : 6

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. GUISSÉ Alassane

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Suite au décès de M. Hervé FOURNIER, Conseiller métropolitain, il convient d'élire ou de désigner à nouveau des représentants de Nantes Métropole dans les organismes dans lesquels il siégeait, afin d'assurer un fonctionnement normal de ces derniers.

Il s'agit des organismes suivants :

- Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire : titulaire,
- Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC) : titulaire,
- conseil d'administration du collège Claude Debussy à Nantes : titulaire.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote secret pour les désignations,
2. élit M. Alassane GUISSÉ en tant que représentant titulaire de Nantes Métropole au sein du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire,
3. désigne M. Alassane GUISSÉ en tant que représentant titulaire de Nantes Métropole au sein de l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC),

4. désigne M. Alassane GUISSSE en tant que représentant titulaire de Nantes Métropole au sein du conseil d'administration du collège Claude Debussy à Nantes,
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

16 - PLAN DE RELANCE DU LOGEMENT - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NANTES METROPOLE HABITAT - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL, DU LOGEMENT ABORDABLE ET DU LOGEMENT EN ACCESSION INTERMEDIAIRE - SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF HORS SITE PORTE PAR L'USH - APPROBATION

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Frankie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 8

Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme BONAMY Delphine), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PETIT Primaël (pouvoir à M. RIOM Tristan), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 14

M. ANNEDAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, Mme GUERRIAU Christine, Mme HAKEM Abbassia, Mme OPPELT Valérie, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur François PROCHASSON, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Proposer un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constituent des priorités pour Nantes Métropole. Quels que soient ses revenus, chaque habitant de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

Face à la crise immobilière actuelle et à la baisse de production de logements, Nantes Métropole a réaffirmé son soutien auprès des acteurs du logement pour la production de logements abordables, intermédiaires et sociaux dans le cadre d'un plan de relance en faveur du logement, à travers deux délibérations votées par le Conseil métropolitain le 22 juin 2023 qui approuvent :

- une aide exceptionnelle complémentaire pour relancer la production de logements sociaux et permettre la sortie et le lancement des opérations de logements sociaux qui rencontrent des difficultés de montage,
- une convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat.

Depuis le Conseil métropolitain du 22 juin 2023, des mesures complémentaires ont été adoptées dans l'objectif de soutenir la production de logements :

- une majoration des aides pour les logements commercialisés en Bail Réel Solidaire (BRS) afin de baisser les prix de vente pour les opérations réalisées dans les Quartiers Politique de la Ville et / ou dans le cadre des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) (décision n°2024-651 en date du 4 juillet 2024),

- la création d'une nouvelle aide dans le cadre de la convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat pour permettre la transformation des logements libres des promoteurs livrés ou en chantier qui n'ont pas trouvé preneur en logements sociaux (délibération n°2024-208 du Conseil métropolitain des 12 et 13 décembre 2024 avec un avenant n°1 à la convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat),
- la création d'un second niveau de BRS pour produire des logements en accession intermédiaire (délibération n°2025-151 du Conseil métropolitain des 2 et 3 octobre 2025).

L'ensemble des mesures prises et l'accompagnement resserré des opérations a permis le lancement en travaux de 60 opérations (3 422 logements) dont 7 opérations livrées à la fin de l'année 2025 (199 logements). Au total, ce sont 6 596 logements qui ont été débloqués dans le cadre de ce plan de relance. Toutefois, la sortie de certaines opérations demeure difficile, que ce soit en termes d'équilibre financier ou de rythme de commercialisation.

Il est donc proposé 3 nouvelles mesures d'accompagnement.

1 - Soutien au projet de massification de la commande de logements sociaux neufs en procédé hors-site porté par l'Union Sociale Pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire

Dans un contexte marqué par la nécessité de construire des logements de qualité avec des contraintes économiques et des réglementations environnementales de plus en plus fortes, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) des Pays de la Loire engage, avec les bailleurs sociaux régionaux, un programme structurant pour la filière hors site et la filière du bâtiment, via une massification de la commande. Le procédé de construction hors site – fabrication en usine, assemblage sur chantier – offre une réponse concrète à de nombreux défis comme la réduction des délais globaux de production (jusqu'à -40 %), la maîtrise de la qualité par la standardisation sélective, la diminution des nuisances de chantier et une meilleure acceptabilité urbaine ainsi que l'incorporation aisée de matériaux biosourcés et bas carbone.

Ce projet, regroupant les ambitions et besoins d'une quinzaine de bailleurs sociaux ligériens, pourra se concrétiser par l'outil d'achat collectif qu'est MASH-GO, la centrale d'achat des bailleurs du Grand Ouest. Il vise la passation de trois accords-cadres de conception-réalisation pour la production de 1 500 logements, afin de donner confiance aux acteurs économiques et d'amorcer une véritable filière industrielle régionale.

L'un des trois accords-cadres est consacré aux constructions de collectifs de plus de 40 logements ou les constructions allant du R+4 au R+7, développées principalement pour le territoire de la Métropole nantaise à ce jour. Pour pouvoir mettre en place la démarche de manière qualitative sur les projets de la Métropole nantaise, l'USH des Pays de la Loire sollicite une aide de la Métropole affectée uniquement au développement de cet accord-cadre.

Il est proposé d'accorder une subvention de 100 000 € à l'USH des Pays de la Loire pour permettre la structuration de la filière hors-site qui répond à une des mesures inscrites dans le plan de relance métropolitain. Cette subvention sera versée une fois l'accord-cadre signé par l'USH.

2 - Titres participatifs au sein de la convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat

La convention en vigueur (2023-2032) inclut une enveloppe de 10 millions d'euros sous la forme de titres participatifs remboursables destinés à l'accélération du développement du parc de l'office.

Les titres participatifs sont émis à hauteur de 12 500 € par logement social (Prêt Locatif à usage Social ou Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réalisé dans le cadre d'une surélévation ou d'une densification du patrimoine de l'Office ou réalisé dans le cadre d'une acquisition foncière de l'Office pour des opérations de renouvellement urbain ou des opérations d'acquisition-amélioration (hors foncier public métropolitain ou communal).

Pour amplifier cette action, il est proposé d'élargir les modalités de déclenchement des titres participatifs aux opérations éligibles aux acquisitions-amélioration de fonciers publics et aux opérations inscrites dans le dispositif « seconde vie » de l'État. Par ailleurs, face aux difficultés d'équilibre économique des opérations, il est également proposé de passer le forfait des titres de 12 500 € :

- à 37 500 € pour les opérations d'acquisition-amélioration (y compris fonciers publics), de surélévation de patrimoine et aux opérations inscrites dans le dispositif « seconde vie » de l'État,
- à 30 000 € pour les opérations de transformation de bureaux en logements y compris pour les logements locatifs abordables (Prêt Locatif Social).

Il est proposé d'approuver un deuxième avenant à la convention de partenariat (annexe n°1) pour intégrer

les nouvelles modalités d'émissions des titres participatifs. Cet avenant intégrera également une actualisation des calendriers opérationnels des réhabilitations soutenues dans le cadre des Nouveaux Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

3 - Dispositif expérimental de soutien renforcé aux opérations de BRS du Projet Grand Bellevue pour le secteur Mendès France

Face aux difficultés de commercialisation des logements BRS en quartiers Politique de la Ville (QPV) rencontrées par les opérateurs et pour permettre le lancement des opérations, une aide a été adoptée en 2024 pour les BRS en Quartiers Politique de la Ville (QPV) et / ou dans le cadre des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui s'ajoute aux 8 500 € de subvention classique accordée au BRS. Cette aide est accordée de la manière suivante :

- 8 000 € par T1/T2,
- 13 000 € par T3,
- 15 000 € par T4 et +,
- 19 000 € par T5 et +.

Dans le cadre du projet Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain, trois programmes ont été lancés dans le secteur de la place Mendès France : l'îlot MF5 – opération Nova portée par le Coopérative Immobilière de Saint-Nazaire (CISN) avec 94 logements dont 56 BRS, l'îlot MF6 – opération Alpha portée par le CISN avec 60 logements dont 20 BRS, l'îlot MF2 – opération Bel Horizon portée par le groupe CIF et Nantes Métropole Habitat avec 94 logements dont 44 BRS.

Malgré les mesures d'accompagnement pour les BRS en QPV, le rythme de commercialisation sur le secteur Mendès France n'est pas satisfaisant. Il est donc proposé à titre expérimental de renforcer la subvention BRS en QPV et /ou NPNRU pour les opérations de ce secteur avec les forfaits suivants :

- + 16 000 € sur les T1,
- + 20 000 € sur les T2,
- + 33 000 € sur les T3,
- + 40 000 € sur les T4,
- + 49 000 € sur les T5 et +.

Ces nouvelles modalités de subventions entraînent une modification du règlement d'intervention de Nantes Métropole en faveur du logement social, du logement abordable et du logement intermédiaire (annexe n°2).

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP1057 libellée « Habitat et Logement social » opération n°2023/10308 libellée « Contrats objectifs moyens NM-NMH 2023-2026 ».

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP1057 libellée « Habitat et Logement social » opérations n°2025 et n°2026 /3938 libellée « Organisme Foncier Solidaire – Aide à l'accession au logement abordable ».

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP1057 libellée « Habitat et Logement social » opération 2024 n° 2023-10310 libellée « plan de relance de la construction du logement social ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve la subvention de 100 000 € à l'USH des Pays de la Loire pour l'accord-cadre de la démarche hors-site,
2. approuve l'avenant n°2, ci-annexé (annexe 1), à la convention de partenariat entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat pour la période 2023-2033,
3. approuve le règlement d'intervention modifié, ci-annexé (annexe 2), en faveur de la production du logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire, dont le dispositif exceptionnel de soutien en faveur de la production de logements sociaux,

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 non-participations au vote : Mme BASSANI Catherine, M. RICHARD Guillaume

17 - TRANSITION ENERGETIQUE - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE NANTES METROPOLE ÉNERGIES - PROJETS D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Présents : 71

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUEZ Aziliz), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 12

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme COLLINEAU Marlène, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme LEBLANC Nathalie, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Plan climat-air-énergie territorial 2024-2030 de Nantes Métropole, adopté par délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2025, intègre un objectif de 20 % de production d'énergies renouvelables locales à horizon 2030. Cette cible, déjà identifiée dans le schéma directeur des énergies de 2021, correspond à un doublement de la capacité du territoire à couvrir ses consommations énergétiques par de la production locale d'énergies renouvelables. Il s'inscrit plus largement dans le cadre d'une trajectoire de 100 % de consommations d'énergies renouvelables à l'échéance 2050.

L'atteinte de cet objectif de production doit s'accompagner d'outils facilitant sa mise en œuvre, notamment sur l'électricité renouvelable. C'est dans ce cadre que Nantes Métropole a approuvé, le 12 décembre 2024, la création d'une société par actions simplifiée (SAS) dénommée Nantes Métropole Énergies, en collaboration avec la société d'économie mixte (SEM) EnR 44 et la Caisse des Dépôts et Consignations. La gouvernance de cette SAS est également ouverte à l'association Récit, Réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire.

Nantes Métropole Énergies a pour objet le développement, la conception, la réalisation, l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergie renouvelable, et la valorisation de l'énergie produite sur le territoire de Nantes Métropole, en premier lieu sur du foncier métropolitain.

Les projets qu'elle porte s'inscrivent prioritairement dans des zones d'accélération définies par les Communes de la Métropole de juin 2023 à juin 2024 et arrêtées par le Préfet de Loire-Atlantique le 30 avril 2025.

La délibération du 13 décembre 2024 précisait que la première grappe de projets serait centrée sur des parkings situés sur du foncier métropolitain.

La présente délibération détaille les projets de cette première grappe, centrée sur la solarisation de parkings publics, conformément aux obligations réglementaires de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 qui dispose l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs de plus de 1 500 m².

Après analyse des sites avec les communes concernées, les autorisations d'urbanisme ont été accordées entre février et juin 2025 pour les projets de solarisation des espace suivants :

- Basse-Goulaine :
 - Square Theley : 1 420 m² de panneaux produisant 350 MWh/an ;
- Bouaye :
 - Parking de l'Édit de Nantes : 1 770 m² de panneaux produisant 430 MWh/an ;
- Bouguenais :
 - Parking du théâtre Piano'cktail : 2 110 m² de panneaux ; 530 MWh/an ;
- Couëron :
 - P+R de la gare Nord (en cours d'extension) : 2 040 m² de panneaux produisant 495 MWh/an ;
 - Parking d'Arc en Ciel 2034 : 1 270 m² de panneaux produisant 310 MWh/an ;
- Nantes :
 - Parking (S3) du Stade de La Beaujoire : 2 220 m² de panneaux produisant 540 MWh/an ;
 - Parking (B2) du Parc des Expositions : 1 430 m² de panneaux produisant 350 MWh/an ;
- Saint-Jean-de-Boiseau :
 - Parking du cimetière et du crématorium : 1 290 m² de panneaux produisant 315 MWh/an ;
- Thouaré-sur-Loire :
 - P+R de la gare : 1 070 m² de panneaux produisant 260 MWh/an ;
 - Parking de la Noë : 1 330 m² de panneaux produisant 325 MWh/an.

En tenant compte de l'ensemble des sites, ces installations représentent une surface totale de panneaux photovoltaïques d'environ 16 000 m² pour une production annuelle estimée à 3,9 GWh/an.

Les travaux commenceront à l'été 2026 et s'étendront jusqu'à fin 2027 selon les sites. La durée totale des travaux par site est de deux à trois mois. La capacité de stationnement est maintenue à l'identique.

La valorisation de l'énergie produite est garantie sur ces projets via un tarif d'achat obtenu auprès d'EDF Obligations d'Achat fin juin 2025. Afin d'augmenter les retombées locales des installations projetées, une étude d'autoconsommation collective est lancée, visant à permettre aux communes ou acteurs publics intéressés d'acheter une partie de l'énergie produite. Ce nouveau modèle économique, encouragé par la réglementation, sera un socle du développement de nouveaux projets à étudier par la SAS d'ici à fin 2026.

Cette première grappe de projets représente un investissement estimé à 4,5 M€, financé par recours à l'emprunt et apports en compte courant d'associés.

D'autres grappes de projets seront prochainement définies. Seront à cette occasion redéfinis les montant des participations que la SAS appellera et sollicitera de ses actionnaires sous forme de comptes courants d'associés.

Le Conseil délibère et,

1. approuve les projets d'ombrières photovoltaïques, tels que détaillés ci-dessus,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

1 non-participation au vote : Mme VITOUX Marie

18 - ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

Présents : 70

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Frankie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 13

M. ANNEREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme BIR Cécile, Mme COLLINEAU Marlène, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. REBOUH Ali, M. SEASSAU Aymeric, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Anthony DESCLOZIERS, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une politique culturelle métropolitaine s'est ainsi mise en œuvre, à la fois tournée vers le patrimoine et les mémoires du territoire, et résolument ouverte sur le monde. Elle participe ainsi pleinement au rayonnement de la métropole ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

I. Zénith de Nantes Métropole – Avenant au contrat de délégation de service public

Par contrat de délégation de service public, Nantes Métropole a confié à la société Colling et Cie la gestion et l'exploitation de son Zénith pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2028.

Dans le cadre d'un avenant n°4 (annexe 1), il est proposé de modifier l'article 29 « indexation des tarifs et redevance ». En effet, dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire 2026, le nouveau montant du minimum garanti de la jauge 5 sera porté au niveau de celui de la jauge 4, afin d'atténuer la perte de recettes en cas d'annulation.

II. Chronographe – Nouveaux Tarifs

La grille tarifaire approuvée par délibération du 05 avril 2025 du Conseil métropolitain prévoit des tarifs animation ou conférence adultes.

Dans un souci d'harmonisation avec les autres musées, il est proposé d'étendre ces tarifs au Chronographe et de distinguer les tarifs animation et visite guidée (annexe 2).

Par ailleurs, il est proposé d'établir un tarif pour le prêt de l'exposition itinérante Chronomobile, consacrée à l'archéologie, au métier d'archéologue et à la recherche archéologique dans la Métropole Nantaise.

III. Adhésion au Comité des territoires de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) MIXT

L'établissement public de coopération culturelle MIXT est une structure dédiée au spectacle vivant, ressource pour les acteurs et les habitants du territoire de Nantes, de la métropole et de la Loire-Atlantique, dont l'action rayonne aussi au-delà. Son projet porte les missions suivantes, établies par ses membres fondateurs (Département, Etat, Ville de Nantes) :

- accompagner le spectacle vivant en mettant l'art et les artistes au cœur du projet ;
- favoriser l'accès aux œuvres et développer la médiation culturelle ;
- faire vivre le site ;
- développer autour des missions de l'EPCC l'action territoriale et les coopérations ;
- se positionner comme une structure ressource.

Les statuts de l'EPCC prévoient la création d'un Comité des territoires, organe de réflexion et de coopération orienté sur la dimension territoriale du projet de MIXT. Il est composé des EPCI et communes de Loire-Atlantique partenaires de l'EPCC, représentées par des élus et techniciens de ces collectivités souhaitant participer aux réflexions de l'établissement sur les enjeux territoriaux en matière culturelle.

Nantes Métropole, en tant que territoire d'intervention de MIXT, notamment au travers du projet annuel de programmation de cirque sous chapiteau avec six communes de la métropole, compte parmi ces collectivités partenaires. C'est pourquoi il est proposé d'adhérer au comité des territoires pour l'année 2026 pour la somme de 1200€, et de signer à cet effet la convention ci-joint (annexe 3). Le comité des territoires n'envisageant pas de se réunir à nouveau avant le 15 mars, la désignation d'un ou d'une nouvelle élue représentant la Métropole dans cette instance se fera après les élections municipales.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public conclu avec la société Colling et Cie pour la gestion et l'exploitation de son Zénith, et portant modification à l'article 29 « indexation des tarifs et redevance » (annexe 1),
2. approuve les nouveaux tarifs étendus (annexe 2) pour le Chronographe et à l'exposition itinérante Chronomobile,
3. adhère au comité des territoires de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) MIXT pour l'année 2026 pour la somme de 1200€ et approuve la convention correspondante (annexe 3),
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

83 voix pour

1 abstention

1 non-participation au vote : M. BOUVAIS Erwan

19 - SUBVENTIONS AUX TIERS - APPROBATION

Présents : 55

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. SALAUN André, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. VEY Alain

Absents et représentés : 10

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine)

Absents : 33

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DANTEC Ronan, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GOUZÉ Aziz, Mme GUERRIAU Christine, Mme LE COULM Juliette, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme METAYER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. QUENEA Pierre, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, M. SALECROIX Robin, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François, Mme ROLLAND Johanna

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- l'économie et l'emploi responsables
- les affaires générales
- le fonds de soutien de lutte contre le sans abris
- le sport de haut niveau
- la fabrique de la ville écologique et solidaire
- la longévité
- la résorption des bidonvilles
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- le soutien aux grands événements métropolitains
- les solidarités métropolitaines.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **10 285 497,00 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère, et,

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

3 non-participations au vote : M. PROCHASSON François, M. THIRIET Richard, Mme VIALARD Louise

20 - BILANS D'ACTIVITES DE LA COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE DE NANTES METROPOLE ET DU DEONTOLOGUE - PRESENTATION

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUÉZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Aziliz), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 10

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme COLLINEAU Marlène, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En octobre 2020, le Conseil métropolitain a voté à l'unanimité la *charte de déontologie des élus métropolitains*, laquelle énonce des engagements en matière d'éthique et de déontologie. Cette charte a notamment pour ambition de « Renforcer l'engagement collectif des élus en faveur de l'éthique et la transparence ». A cet effet, une commission « éthique et transparence » a été instituée auprès du Conseil métropolitain.

Cette commission est « garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » et est composée de 10 élus métropolitains désignés par le Conseil métropolitain et de 10 citoyens métropolitains tirés au sort le 24 août 2021 en présence d'un huissier.

En application de l'article 5 de la charte de déontologie des élus métropolitains, il appartient au Président de la commission « éthique et transparence » de présenter chaque année un bilan de l'activité de la commission.

La charte prévoit également que le déontologue de Nantes Métropole présente chaque année un bilan de son activité au Conseil métropolitain.

1. Bilan d'activités de la commission « éthique et transparence »

Pour l'année 2025, les faits saillants relatifs à l'activité de la commission sont les suivants :

- la commission « éthique et transparence » s'est réunie à sept reprises entre le 29 janvier et le 3 décembre 2025

- 2 avis ont été publiés cette année. Le premier porte sur l'article 1 de la charte de déontologie (*Exercer son mandat au service de l'intérêt général*) et les engagements des élus en matière de prévention des conflits d'intérêts. Le second porte sur l'article 6 (*Exercer son mandat en lien étroit avec les citoyens*) et les engagements des élus en matière d'évaluations participatives des politiques publiques.

2. Présentation du bilan d'activités du déontologue de Nantes Métropole

En application de l'article 5 de la charte de déontologie des élus métropolitains, M. Julianne, déontologue, a produit son rapport annuel d'activités. Celui-ci est joint à la présente délibération.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte du bilan d'activité 2025 de la commission « éthique et transparence » ci-joint,
2. prend acte du bilan d'activité 2025 du déontologue ci-joint,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme COLLINEAU Marlène, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. TURQUOIS Laurent

Madame Aïcha BASSAL, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n° 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en Comité social territorial (CST) et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 32 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de chargé de projets propreté urbaine (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la mission gouvernance et coordination territoriale, sous forme de contrat de projet, pour une durée de vingt mois, dans le cadre du déploiement du plan de lutte pour la réduction des mégots dans l'espace public au titre de la convention ALCOM ;
 - 1 poste d'inspecteur de salubrité (cadre d'emplois des techniciens B), mutualisé avec les communes, est créé à la direction risques et protection des populations ;
 - 1 poste d'adjoint technique (C) est créé au sein de l'équipe voirie verte du pôle sud-ouest ;
 - 2 postes de gestionnaire programmation – coordination (cadre d'emplois des agents de maîtrise C) sont créés, l'un au pôle Loire Chézine, l'autre au pôle Loire Sèvre vignoble ;

- 3 postes (un ingénieur A et 2 techniciens B) sont créés à la direction des infrastructures et services du département des ressources numériques, pour une durée de trois ans, sous forme de contrat de projet, dans le cadre du passage à la fibre des lignes télécom en cuivre ;
- 1 poste d'attaché (A) est créé à la direction Europe et international pour une durée de vingt-quatre mois dans le cadre du programme européen « Citoyens, égalité, droits et valeurs » autour de la thématique de la citoyenneté européenne (le montant de la subvention européenne permettra de couvrir cette création) ;
- 1 poste de rédacteur (B) est créé à la mission appui et coordination de la direction générale développement économique responsable, emploi, innovation, Europe, international pour accompagner la cellule de gestion ;
- 1 poste d'architecte infrastructures (cadre d'emplois des ingénieurs A) et 1 poste d'ingénieur intégration des applications (A) sont créés à la direction des infrastructures et services dans le cadre de la réinternalisation de missions financées actuellement en investissement ;
- 1 poste de chef de projet maîtrise d'œuvre (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la direction des services et usages numériques dans le cadre de la réinternalisation de missions financées actuellement en investissement ;
- 2 postes (un attaché A et un rédacteur B) sont créés à la direction des finances ;
- 1 poste de technicien (B) est créé à la direction de la stratégie patrimoniale pour la gestion des défibrillateurs ;
- 1 poste de chauffagiste et 1 poste d'agent spécialisé maintenance (cadre d'emplois des adjoints techniques C) sont créés à la direction atelier exploitation énergie livraison évènementiel ;
- 1 poste de chargé de gestion patrimoniale et foncière (cadre d'emplois des techniciens B) est créé à la cellule de gestion de la direction générale santé et transition écologique ;
- 4 postes : un responsable de service (cadre d'emplois des ingénieurs), un responsable d'unité (cadre d'emplois des attachés) et 2 infographistes (cadre d'emplois des techniciens) sont créés au sein du nouveau service relation aux publics de la direction nature et jardins, dans le cadre de la mutualisation de l'unité de communication ;
- 3 postes sont créés au musée Jules Verne pour la cité des imaginaires : un responsable du service public et action culturelle (cadre d'emplois des attachés A), un responsable du service communication, mécénat et développement (cadre d'emplois des attachés A) et un responsable du service bâtiment et exploitation (cadre d'emplois des ingénieurs A) ;
- 1 poste de chargé de communication (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé au sein du nouveau service relation aux publics de la direction nature et jardins ;
- 5 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

De plus :

- 3 postes de chef de projet patrimoine (cadre d'emplois des ingénieurs A), créés pour une durée temporaire à la direction de la stratégie patrimoniale, sont prolongés de deux ans ;
- 1 poste de chargé des applications système d'information financier (cadre d'emplois des rédacteurs B), créé sous forme de contrat de projet à la direction des finances, est prolongé d'un an afin de permettre la stabilisation du nouveau logiciel financier et la réalisation des nouveaux documents de procédures et des nouvelles requêtes.

➤ 2 suppressions de postes :

- 1 poste créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé ;
- 1 poste de technicien (B) devenu vacant est supprimé à la mission gouvernance et coordination territoriale.

- 22 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de chargé de projets informatiques (cadre d'emplois des ingénieurs A) est créé à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement ;
- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de chargé de suivi opérationnel administratif et financier des marchés (cadre d'emplois des rédacteurs B) est créé à la direction du cycle de l'eau ;
 - 1 poste de technicien automatisme (cadre d'emplois des techniciens B) est créé à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement.
- 4 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents ; les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du CST ; au total, le nombre de postes est inchangé.

De plus, un poste de chargé d'animation dispositifs incitatifs de mise en conformité (cadre d'emplois des techniciens B), créé pour une durée temporaire à la direction des opérateurs de l'eau et de l'assainissement, est pérennisé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de chauffeur (cadre d'emplois des adjoints techniques C) est créé à la direction des déchets dans le cadre de l'extension du tri sélectif (6ème équipe benne/grue) ;
 - 1 poste de rippeur (cadre d'emplois des adjoints techniques C) est créé à la direction des déchets dans le cadre de l'extension du tri sélectif (6ème équipe benne/grue).

1. Budget annexe transport

- 1 poste de chargé du dispositif tarification solidaire (cadre d'emplois des rédacteurs B), créé à l'origine pour une durée temporaire à la direction des services de mobilité, est pérennisé.

II - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Catégories A – B – C

Issues de la loi de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours applicables à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modalités d'avancement de grade pour les catégories A, B et C pour la période 2021-2026 ont été fixées dans ce cadre et votées en comité technique le 10 novembre 2020.

En application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique (CGFP), il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Ce ratio fixe le rapport maximum entre le nombre d'agents promus et le nombre d'agents promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables » peut varier de 0 à 100 %.

La fixation de ce taux de promotion est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès. Ce taux constitue un plafond et l'autorité territoriale détermine dans un second temps - selon la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience et les critères issus des lignes directrices de gestion - quels sont les agents à promouvoir.

À noter qu'en ce qui concerne spécifiquement les agents de catégorie B relevant du décret « B type » (décret n° 2010-329), le récent décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025 relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B de la FPT simplifie les critères d'avancement en supprimant le ratio de trois quarts et un quart qui devait être respecté entre les deux voies d'avancement de grade (sur examen professionnel ou au choix). Il conviendra par conséquent de modifier nos lignes directrices de gestion pour prendre en compte cette modification et se mettre en conformité avec le nouveau décret qui s'impose à nos collectivités.

Compte tenu de l'actualisation des lignes directrices de gestion en 2026 et 2027, il n'est pas possible de procéder à ce jour à un calcul précis des ratios promus/promouvables.

Ainsi, pour les agents de tous grades et de toutes les filières, pour les années 2026 et 2027, il est proposé de fixer à 100 % le taux plafond des agents qui seront promouvables en vertu des règles statutaires et des critères fixés par les lignes directrices de gestion votées en comité technique/CST les 10 novembre 2020, les 31 mai 2022, 18 mars 2025 et 17 novembre 2025.

III - ÉVOLUTION DU MONTANT DES VACATIONS ÉLECTIONS

Le tableau recensant pour les trois collectivités (Nantes Métropole, Ville de Nantes et Centre communal d'action sociale) l'ensemble des vacations élections a été actualisé suite à l'évolution du forfait versé à l'occasion des élections. Le document récapitulatif prenant en compte ce nouvel élément est transmis pour information (annexe n° 2).

IV – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : COMPOSITION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

L'arrêté du 2 juillet 2025 fixe la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026. Il s'agira d'élire les représentants du personnel au sein des instances de dialogue social suivantes :

- le CST ;
- les Commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A, B et C ;
- la Commission consultative paritaire (CCP).

Par ailleurs, les résultats des élections des représentants du personnel au CST permettront de désigner les représentants du personnel à la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT).

La détermination de la composition des instances est indispensable afin de procéder à la définition du futur protocole pré-électoral et d'acter des modalités de fonctionnement suivantes :

A/ Le renouvellement des instances paritaires communes à Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son Centre communal d'action sociale (CCAS)

À Nantes, le CST, la F3SCT, les Formations spécialisées de service en matière de santé, sécurité et de conditions de travail (F4SCT), les CAP et la CCP sont des instances communes à Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et placées auprès de Nantes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2023. De ce fait, ces instances sont compétentes pour tous les agents de la Métropole, de la Ville et du CCAS. Cette mutualisation des instances permet une meilleure appréhension et harmonisation des politiques de ressources humaines, elles-mêmes mutualisées.

Il est donc proposé de renouveler ces instances dans leur configuration actuelle à savoir des instances communes aux 3 entités placées auprès de Nantes Métropole.

B/ La composition des instances

Le nombre de représentants du personnel siégeant dans chaque instance est déterminé au regard des effectifs d'agents remplissant les conditions d'électeurs pour l'instance considérée au 1^{er} janvier de l'année des élections. Conformément au CGFP, ces effectifs ainsi que la part respective de femmes et d'hommes sont communiqués aux organisations syndicales comme suit :

CAP	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2026					
	CAP A		CAP B		CAP C	
	H	F	H	F	H	F
Répartition F/H	408	829	553	849	2 303	1 966
Total par catégorie	1 237		1 402		4 269	

CCP	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2026		
	H	F	Total
Répartition F/H	644	1 057	1 701

CST	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2026		
	H	F	Total
Répartition F/H	4 105	4 913	9 018

Le nombre de représentants du personnel titulaire par instance est également déterminé en fonction de l'effectif au 1^{er} janvier 2026. Dans ce cadre, il est proposé la répartition suivante :

CAP	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Catégorie A	8	8	8	8
Catégorie B	8	8	8	8
Catégorie C	8	8	8	8

CCP	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	8	8	8	8

CST	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	15	15	12	12

F3SCT	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
	15	30	15	15

En ce qui concerne les formations spécialisées de services ou de sites, le nombre de représentants du personnel titulaire au sein des formations spécialisées de site est fixé au prorata des effectifs du site entre 3

et 5 pour un site de 200 agents, entre 4 et 6 quand l'effectif est au moins égal à 200 et inférieur à 1 000 agents, entre 5 et 8 quand l'effectif est au moins égal à 1 000 et inférieur à 2 000 agents, en application de l'article R. 252-42 du CGFP.

Afin de favoriser la représentativité syndicale, la collectivité fait le choix de prendre le nombre maximum de représentants du personnel possible dans les formations spécialisées de services ou de sites, à savoir :

- 8 représentants du personnel pour les 2 formations spécialisées de services ou de sites suivantes : direction de l'éducation et ensemble des pôles de proximité ;
- 6 représentants du personnel pour toutes les autres formations spécialisées de services ou de sites.

En application de l'article R. 252-41 du CGFP, le nombre de représentants suppléants sera égal au nombre de représentants titulaires dans les formations spécialisées de services ou de sites.

Dans la continuité des modalités de travail préexistantes, les sièges dans les formations spécialisées de services ou de sites seront attribués à raison d'un siège par organisation syndicale représentative en formation spécialisée plénière ; les sièges restants seront quant à eux répartis dans le respect de la représentativité issue des résultats aux élections professionnelles.

C/ Recueil de l'avis

Conformément à l'article R. 252-37 du CGFP, une délibération peut prévoir pour le comité social territorial et la formation spécialisée, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis. Dans ce cadre, il est proposé de renouveler le fonctionnement actuel de ces instances à savoir le seul recueil de l'avis des représentants du personnel.

V – ADHESION A L'ORDRE DES ARCHITECTES – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ADHESION DE DEUX AGENTS

La réglementation impose aux professionnels souhaitant se présenter comme « architecte » ou exercer la profession réglementée d'architecte, d'être inscrit au tableau régional de l'Ordre des architectes.

Ainsi, Marc COURONNE et Jean-Yves GOUIN, architectes exerçant pour Nantes Métropole au sein de la Direction patrimoine et archéologie, ont fait le nécessaire auprès de l'Ordre, sont passés en commission courant décembre 2025 et ont reçu leur attestation d'inscription au tableau régional de l'Ordre des architectes des Pays de la Loire. Ils ont en parallèle procédé au paiement des droits d'inscription requis pour l'instruction du dossier de demande d'inscription, pour un montant de 90 € chacun.

Il est proposé de procéder au remboursement des droits d'inscription à l'Ordre. Les cotisations annuelles seront par la suite réglées directement par Nantes Métropole, comme cela se passe pour l'ensemble des architectes de la Collectivité.

Les crédits correspondants, soit 180 €, sont prévus en fonctionnement au budget 2026 chapitre 011, opération n° 3610 libellée « Gestion administrative Direction patrimoine ».

Le Conseil délibère, et,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n° 1) ;
2. approuve les ratios d'avancement de grade établis pour les années 2026 et 2027 ;
3. prend acte de l'actualisation du tableau recensant pour les trois collectivités l'ensemble des vacances élections (annexe n° 2) ;
4. approuve :
 - le renouvellement des instances paritaires communes à Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS placées auprès de Nantes Métropole ;
 - le nombre de sièges titulaires et suppléants pour chaque instance (CST, F3SCT, les F4SCT, CAP A, B, C et CCP) ;
 - les modalités de recueil des avis au sein du CST et de la F3SCT ;
5. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

6. autorise le remboursement des droits d'inscription au tableau régional de l'Ordre des architectes des Pays de la Loire à Messieurs Marc COURONNE et Jean-Yves GOUIN, pour 90 € chacun,
7. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

69 voix pour

20 abstentions

22 - DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

Présents : 63

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZAZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 12

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Aziliz), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 23

M. ANNÉREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, M. BOILEAU Vincent, Mme COLLINÉAU Marlène, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. SEASSAU Aymeric, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 - Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès et du Parc des Expositions de la Beaujoire

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes et du Parc des expositions à la Société Publique Locale (SPL) « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Dans le cadre de ce contrat, la Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes :

- l'accueil et la production de toutes manifestations et événements à caractère économique, culturel et sportif en créant des synergies entre les deux équipements et en lien avec les filières métropolitaines ;
- le développement d'une offre de services annexes adaptés et évolutifs par rapport aux attentes des usagers ;
- la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements de manière commune et mutualisée dont la transformation digitale des équipements ;
- le développement de la notoriété des équipements et des événements et l'évaluation de la performance.

Afin de maintenir la performance de la Cité des Congrès au regard des évolutions technologiques observées ces dernières années, la SPL La Cité des Congrès a élaboré un programme d'investissement et de renouvellement pour opérer une mise à niveau numérique complète du bâtiment (infrastructures réseau, sécurité informatique, matériel numérique, etc.) pour la période 2019/2027.

Par la délibération n° 2020-12 du Conseil Métropolitain du 14 février 2020, il a été approuvé le programme de l'opération d'investissement de la mise à niveau numérique de la Cité des Congrès et son enveloppe financière d'un montant global de 7M€.

Par un marché notifié le 16 novembre 2020 et intitulé « marché de mandat pour la rénovation des architectures techniques des réseaux et des infrastructures audiovisuelles de la Cité des congrès », Nantes Métropole a confié à la Cité des congrès la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation du programme de mise à niveau numérique de la Cité des congrès de Nantes.

Par avenant en date du 19 janvier 2026, Nantes Métropole a autorisé qu'une partie des projets puissent être déployée sur le site du Parc des Expositions de la Beaujoire dont la SPL La Cité des Congrès de Nantes a repris l'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2026 dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. L'objectif de cette autorisation est de lancer des premiers travaux prioritaires de rénovations numériques sur le parc.

Dans le cadre du programme de rénovation numérique, un accord-cadre de fournitures courantes et de services doit être lancé pour l'installation d'équipements de signalétique complémentaire sur les 2 sites.

A la Cité des congrès, l'opération consiste à ajouter un bandeau de signalétique dynamique et des écrans complémentaires à l'intérieur des espaces de l'auditorium 2000 qui fait l'objet d'une profonde rénovation bâtiminaire en 2026 et 2027. Ces équipements contribueront à la modernisation du site pour sa réouverture en janvier 2028.

Au Parc des expositions de la Beaujoire, l'opération consiste à installer des écrans de signalétique dynamique aux entrées du parc notamment pour soutenir l'exploitation de la salle de spectacle installée dans le Hall 4 pendant la fermeture de La Cité des Congrès. L'objectif de ces installations est d'améliorer l'efficacité de la communication directionnelle et la visibilité des accès afin de fluidifier les flux à travers les différents espaces du site.

La fourniture et l'installation s'effectueront à partir de septembre 2026 jusqu'à décembre 2027 (date de fin du mandat) pour un montant prévisionnel de 260 000 € HT.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée « Économie, emploi, développement équilibré et alliances des territoires », opération 2021 n° 3989 libellée « Cité des Congrès – Remise à niveau numérique ».

2 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île - Indemnisation 2025 des impacts des travaux DNLT - Pont Anne de Bretagne - Avenant n°19

Nantes Métropole porte le projet de développement de nouvelles lignes de transport (DNLT) et de transformation du pont Anne de Bretagne, dont les travaux impactent l'accès et l'exploitation des Machines de l'Île, confiée à la société publique locale (SPL) Le Voyage à Nantes (VAN) en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP).

Les pertes d'exploitation d'une DSP ne sont pas instruites dans le cadre du dispositif de la commission de règlement amiable (CRA) DNLT-Pont Anne de Bretagne.

Ainsi, une instance de suivi spécifique a été mise en place dans le cadre de la DSP par Nantes Métropole, pour chiffrer et évaluer les pertes d'exploitation des Machines de l'Île liées à ces travaux, en particulier sur les activités de billetterie.

Dans ce cadre, les pertes d'exploitation 2024 liées aux travaux et l'indemnisation correspondante avaient fait l'objet d'un avenant n°18 au contrat de DSP, conformément à la délibération de 7 février 2025.

Les pertes d'exploitations 2025 liées aux travaux ont été chiffrées à 299 570 €. Plusieurs mesures ont été prises en 2025 tout au long de l'année pour ajuster et adapter l'exploitation des Machines de l'Île aux contraintes des travaux. Néanmoins, l'exploitation de l'Eléphant a été rendue impossible du 8 février au 15 mars en raison de travaux sur le parvis du Parc des Chantiers.

L'impact de ces travaux pour le délégataire sur son activité était imprévisible lors de la conclusion du contrat en 2011, de sorte que cela excède le simple risque d'exploitation. Il est donc proposé que Nantes Métropole, en sa qualité d'autorité délégante, indemnise le VAN à hauteur de 299 570 € nets de taxe.

Les crédits sont prévus en fonctionnement et sont inscrits sur l'opération « 2657 – DSP Machines de l'Île ».

Un avenant n°19 est conclu sur le fondement de l'article R.3135-7 du code de la commande publique qui autorise des modifications, quel qu'en soit le montant, lorsqu'elles ne sont pas substantielles.

Cet avenant entraîne une augmentation de 0,4% du montant du contrat de concession initial.

La commission de délégation de service public a été consultée pour avis sur ce projet.

3 - NANTES - Exploitation des parcs publics de stationnement - Délégation de Service Public Centre Ouest - Avenant n° 1

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 6 octobre 2023, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre Ouest à la société Effia Stationnement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, par contrat de délégation de service public (DSP).

Depuis avril 2024, des travaux ont débuté dans le centre-ville de Nantes dont le réaménagement des secteurs quai de la Fosse, Gloriette et la fermeture/transformation du pont Anne de Bretagne. Ces travaux ont généré des difficultés d'accès aux parkings situés aux abords de ces chantiers, impactant dès avril 2024 la fréquentation des parkings Médiathèque, Les Machines et Les Nefs.

L'article 52 du contrat de DSP Centre Ouest prévoit que les conditions de la délégation pourront être réexaminées en raison d'événements tels que le réaménagement du secteur Gloriette et la transformation du pont Anne de Bretagne.

C'est pourquoi, conformément à l'article 52 du contrat et au vu de la perte du chiffre d'affaires constatée entre avril 2024 et décembre 2025 dans les trois parkings de cette DSP, il est proposé d'indemniser Effia Stationnement à hauteur de 459 181,20 € TTC (382 651 € HT), le délégant ne récupérant pas la TVA.

4 - Développement et gestion de services de location et de stationnement vélos sur le territoire de Nantes Métropole - Modification de la structure tarifaire - Vélo en libre service - Usage Professionnel - Approbation

Nantes Métropole a conclu un contrat avec la société JCDecaux France portant sur le développement et la gestion de services de location et de stationnement vélos sur le territoire de Nantes Métropole. Ce contrat, qui arrivera à son terme le 7 janvier 2027, intègre l'offre de location de vélos en libre-service.

Le Conseil métropolitain du 4 avril 2025 a autorisé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service sur l'ensemble des 24 communes. Aussi, les abonnements des usagers au service actuel ne pourront pas être reconduits avec le nouvel opérateur.

Par délibération du 12 décembre 2025, le Conseil métropolitain a approuvé le passage de la formule illimitée en formule mensuelle afin de permettre aux usagers particuliers d'adapter leur abonnement à cette fin de service.

Des personnes morales sont aussi adhérentes à ce service. Il est donc proposé de permettre à ces personnes morales d'adapter aussi leur abonnement.

Il est proposé pour cela de créer un abonnement mensuel de 5€ par mois pour le tarif plein et de 4,5 € pour le tarif réduit, à partir du 1^{er} juin 2026.

Le Conseil délibère, et,

1. autorise le lancement par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à la fourniture et installation d'équipements de signalétique dynamique complémentaire à la Cité des Congrès de Nantes et au Parc des expositions de la Beaujoire,
2. autorise la signature par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, de l'accord-cadre pour la réalisation de ces prestations et pour un montant maximum arrêté à 260 000 € HT,
3. approuve l'avenant n°19 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe,
4. approuve l'avenant n° 1, ci-annexé, à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre Ouest à conclure avec la société Effia Stationnement,
5. autorise l'évolution des modalités de tarification de l'abonnement pour les personnes morales de l'offre de vélos en libre-service, telle que décrite ci-dessus, à partir du 1^{er} juin 2026,
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les avenants.

Adoptée

73 voix pour
2 voix contre

23 - ASSAINISSEMENT - SAINT-HERBLAIN - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUGAS - RENOUVELLEMENT DES CONDUITES DE RECIRCULATION DES BOUES : MISE EN ŒUVRE DES CONDUITES EN AERIEN SUR MICRO-PIEUX ET TRAVAUX ASSOCIES AUX RACCORDEMENTS DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES BOUES - MODIFICATION ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Présents : 73

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZÉ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZÉ Aziliz), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 10

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme COLLINEAU Marlène, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La station d'épuration de Tougas, située à Saint-Herblain, assure le traitement des eaux usées d'une grande partie des habitants de la métropole au nord de la Loire et constitue un élément majeur du système d'assainissement du territoire.

Par délibérations en date du 26 juin 2017 et du 28 juin 2019, le conseil métropolitain a approuvé le programme de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station d'épuration de Tougas et a fixé le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 7 290 000 € HT.

Nantes Métropole a renouvelé une partie des conduites de recirculation des boues de cette station en 2019. Le linéaire restant devait être posé en aérien, et plus précisément en encorbellement (c'est-à-dire accroché aux ouvrages existants). Cette solution technique s'est avérée, en cours de chantier, irréalisable au regard de l'état structurel des ouvrages qui auraient dû être sollicités. En conséquence, le marché a été résilié partiellement pour ce motif.

La conception d'une solution permettant la mise en place de supports sur les parties aériennes des conduites de recirculation des boues a été confiée à un maître d'oeuvre externe, dans le cadre d'un marché approuvé par le conseil métropolitain le 4 février 2022.

Au regard de la configuration du site, les études géotechniques et isométriques engagées dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre ont mis en évidence la nécessité de retenir une solution mixte désolidarisée des ouvrages avoisinants en prévoyant d'une part des fondations profondes avec des micro-pieux et d'autre part sur les zones où il ne sera pas possible d'installer de micro-pieux, des boîtes à ressorts. Cette solution permet en effet de garantir la stabilité des conduites et leurs déplacements sur un sol non porteur.

Suite à la remise du projet par le maître d'œuvre de l'opération, la société ARTELIA, le conseil métropolitain, par délibération du 12 avril 2024, a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux estimé à 2 700 000€ HT soit 3 240 000 TTC.

La procédure a été déclarée sans suite en décembre 2024 pour motif d'intérêt général tenant à une insuffisance de concurrence, une seule offre ayant été remise avec une proposition financière peu compétitive eu égard à l'estimation fixée préalablement et aux travaux à réaliser.

Afin de répondre aux enjeux de continuité de service, conformément aux articles R2161-12 à R2161-23 du Code de la commande publique, une procédure avec négociation a été lancée en vue de la passation du marché de travaux, avec une estimation financière du marché revue à la hausse compte tenu des modifications apportées sur certaines parties techniques.

Au regard de la modification des travaux prévus et de la complexité de leur mise en œuvre ainsi que des aléas probables au cours du chantier, l'enveloppe financière prévisionnelle liée au programme de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station d'épuration de Tougas doit être portée en conséquence à 10 400 000 € HT.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres, en sa séance du 14 janvier 2026, a attribué ce marché au groupement FREYSSINET / SOLETANCHE / EUROVIA / BOCCARD pour un montant de 3 998 559,73 € HT, soit 4 798 271,68€ TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée Eaux usées opération n° 2021 n°441 libellée traitement.

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de travaux de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station de traitements des boues de Tougas, pour la fixer à 10 400 000 € HT,
2. autorise la signature du marché de travaux relatif aux dispositions constructives de portance et de supportage en aérien des conduites de transfert de boues externes avec le groupement FREYSSINET / SOLETANCHE / EUROVIA / BOCCARD pour un montant de 3 998 559,73 € HT soit 4 798 271,68 € TTC,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

24 - BOUAYE - CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UN MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Azilil), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Tristan RIOM, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En matière de lutte contre le changement climatique, Nantes Métropole affiche des ambitions fortes, guidées par son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2024-2030. Ce plan vise à réduire de 46 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire d'ici 2030 (par rapport à 2021), et à atteindre une consommation locale à 100 % d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050. La collectivité contribue ainsi à un effort national et international pour développer les énergies durables et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Un des leviers pour atteindre ces objectifs est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération qui est, depuis plusieurs années, un des axes majeurs du PCAET de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie.

Dans ce cadre, il a été proposé la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Bouaye. En effet, Nantes Métropole prévoit la construction d'une piscine métropolitaine, la Piscine du Sud-Ouest, sur cette commune dont la proximité avec des bâtiments publics a entraîné la réflexion sur l'intérêt de mutualiser la production de chaleur. Ce réseau de chaleur s'inscrit dans le schéma directeur des réseaux de chaleur urbains, approuvé lors du conseil métropolitain des 14 et 15 décembre 2023.

Une étude de faisabilité, réalisée fin 2024 par MANERGY (pour ce qui concerne le réseau de chaleur potentiel et sa chaufferie bois) et INDDIGO (pour ce qui concerne la géothermie exploitable pour ce réseau), a démontré que le projet de réseau de chaleur pour ce secteur était pertinent techniquement et économiquement.

Le cahier des charges comprend un réseau de chaleur à Bouaye alimenté par de la chaleur issue d'une chaufferie bois à construire d'environ 350 kW, ainsi que de sondes géothermiques avec pompe à chaleur de 75 kW et une pompe à chaleur aérothermique de 80 kW. Ce réseau d'une longueur d'environ 850 mètres alimentera 5 bâtiments. La chaleur produite sera composée de 80 % d'énergie renouvelable, ce qui permettra une réduction d'environ 160 tonnes de CO₂ (-75%) par an grâce à la suppression des chaufferies gaz actuelles.

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service fin 2030.

Pour la réalisation de cette opération, il est proposé de conclure un marché global de performance, conformément aux articles L 2171-3 et R.2171-1 et suivants du Code de la commande publique, dont l'estimation globale est de 5 800 000 €HT, dont 3 600 000 € HT pour l'investissement et 2 200 000 € HT pour l'exploitation.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'ADEME pour le financement de cette opération.

Des exigences en termes d'objectifs énergétiques, environnementaux et de qualité de service en phase travaux et exploitation seront décrits dans le marché tels que le taux de couverture EnR, les rendements des équipements, les valeurs limites d'émission de polluants, le niveau de bruit ou encore le nombre d'interruptions de fourniture de chaleur.

Conformément aux articles L2124-3 et R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation d'un marché global de performance. Compte tenu de la nature homogène des travaux, le marché ne sera pas alloti.

Cette procédure donnera lieu au versement d'une prime dont le montant sera calculé conformément aux dispositions de l'article R2171-20 du Code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont inscrits sur l'AP 105, libellée « Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité », opération 2025-10390, libellée « Bouaye – développement réseau de chaleur ».

Le Conseil délibère et,

- 1 - approuve le programme de création du réseau de chaleur sur la commune de Bouaye,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 600 000 € HT,
- 3 - autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations du marché global de performance, dont l'estimation globale est de 5 800 000 € HT (dont 3 600 000€HT pour l'investissement et 2 200 000 € pour l'exploitation),
- 4 - autorise le versement d'une prime dont le montant sera calculé conformément aux dispositions de l'article R2171-20 du Code de la commande publique,
- 5 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,
- 6 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché global de performance et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

25 - TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT 9 CARNOT - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURES DE MOBILIER

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Azilil), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole a pour projet de réaménager le bâtiment administratif situé au 9, rue Carnot à Nantes afin de regrouper sur un même site une partie des équipes (aujourd'hui dispersées) qui composent la Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire (DGDFVES). Cette opération vise à améliorer les conditions de travail actuelles, faciliter les synergies et les collaborations inter et intra direction(s), prendre en considération les nouveaux modes de travail dont le nomadisme et le télétravail, et permettre d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes.

En 2022, le CCAS, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont élaboré une charte d'aménagement des locaux de travail. Nantes Métropole a alors saisi l'opportunité immobilière de prendre à bail le 9 avenue Carnot à Nantes, bâtiment à proximité immédiate d'autres équipements administratifs de la collectivité (Champ de Mars, Valmy, 2 avenue Carnot), pour en faire un projet pilote de la mise en œuvre de cette charte.

Le bâtiment est composé de 7 plateaux de bureaux sur sous-sol pour une surface globale de 6 441m² et vise à accueillir plus de 300 agents. L'accueil du public se fera exclusivement au rez-de-chaussée (ERP 5^e catégorie type W), les autres niveaux seront classés en code du travail.

Pour concevoir et réaliser ce projet, une mission complète de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence DLW, associée au bureau d'études EDEIS. Les travaux viseront principalement à :

- aménager les cellules brutes du rez-de-chaussée et les plateaux des étages en mettant en place des cloisonnements, revêtements de sol et compléments de faux-plafonds. Parmi les espaces créés, se trouvent des bureaux individuels et collectifs, des salles de réunion, des bulles, des espaces de convivialités.

- ajouter des bornes/prises de recharge pour véhicules électriques, augmenter la surface de locaux vélos protégés et mettre en conformité incendie le niveau du sous-sol pour qu'il soit apte à recevoir des véhicules électriques.
- adapter les installations techniques existantes (ventilation, chauffage, éclairage) au nouveau projet d'aménagement et mettre en place une installation numérique.
- mettre en place une signalétique adaptée dans l'ensemble du bâtiment et agencer les locaux en intégrant les postes de travail, les banques d'accueil, les zones d'attente et de convivialité.

Par délibération du 13 décembre 2024, le Conseil métropolitain avait approuvé le programme de l'opération d'aménagement du 9 rue Carnot, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle (6 040 000 € HT soit 7 248 000 € TTC) et le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Le marché était initialement séparé en 9 lots travaux ainsi définis :

N° du lot	Désignation
1	GROS ŒUVRE
2	PLÂTRERIE – CLOISON MODULAIRE - PLAFOND
3	MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT
4	REVÊTEMENT DE SOL – PEINTURE - FAÏENCE
5	SERRURERIE - ALUMINIUM
6	EXTINCTEURS
7	CVC - CHAUFFAGE
8	PLOMBERIE
9	ELECTRICITE

Toutefois, à l'issue des phases d'études, un nouvel allotissement a été déterminé par la maîtrise d'œuvre afin d'extraire la fourniture et la pose de mobilier initialement comprise dans le lot n°3 « Menuiserie bois - Agencement » pour consulter les entreprises dans le cadre d'un marché distinct de fourniture de mobilier. A ce titre, des pourcentages minimums de composantes issues du recyclage ont été exigés pour certains mobiliers objet de ce contrat.

Conformément à l'article R2161-2 et suivants du Code de la commande publique, un appel d'offres ouvert pour le lot mobilier a été lancé en novembre 2025 afin d'obtenir la concurrence la plus large possible.

A l'issue de cette consultation, le lot mobilier a été attribué, suite au passage en Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2026, à la société ARVOR BUREAU pour un montant estimatif de 617 758,47 € HT.

Les crédits correspondantes sont prévus sur l'AP106 « Affaires générales », opération 2024-10344 « Bureaux 9 rue Carnot Nantes – aménagements », 2024/23961/2.

Le Conseil délibère, et,

1. autorise la signature, dans le cadre de l'opération d'aménagement du bâtiment situé au 9 rue Carnot à Nantes, du marché de fourniture et installation de mobilier à la société ARVOR BUREAU pour un montant de 617 758,47 € HT et autorise la signature du marché,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

85 voix pour

4 abstentions

26 - SAINT HERBLAIN - ZAC AR MOR - BILAN DE CLOTURE DE L'OPERATION AVEC LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT (LOD) - APPROBATION

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUÉZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIÉ Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUÉZ Azilil), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Armor à Saint-Herblain a été créée par délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2004.

L'opération s'étend sur un périmètre d'environ 53 hectares et est délimitée par des axes viaires structurants (le périphérique, la RN444 et le boulevard Marcel Paul). Dans un contexte de développement économique important sur le secteur, le projet d'aménagement a consisté en la mise en œuvre d'une offre destinée principalement à l'accueil d'activités tertiaires en complément d'un équipement culturel, le Zénith. Le projet avait également pour ambition de compléter le maillage urbain du quartier et de permettre l'articulation avec le projet communal du cours Hermeland, coulée verte structurante reliant le territoire communal du nord au sud par des espaces naturels et parc ouverts.

La réalisation de l'opération d'aménagement a été confiée à Loire Océan Développement par convention publique d'aménagement signée le 12 mai 2004 pour une durée initiale de 8 ans, prolongée ensuite par avenants successifs.

Le dossier de réalisation de la ZAC, approuvé le 14 octobre 2005 par le Conseil communautaire, prévoyait la réalisation au sein de l'opération :

- de constructions de l'ordre de 105 000 m² de surface hors d'œuvre nette (SHON) à vocation tertiaire ou de services associés
- d'une emprise foncière de près de 3 ha pour l'implantation du Zénith.

Le Conseil communautaire du 14 octobre 2005 a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC. Ce dernier prévoyait la réalisation des ouvrages et équipements nécessaires à l'opération, à savoir :

- la voirie primaire, secondaire et tertiaire
- le giratoire ouest de la porte de la Chézine
- les bandes cyclables et cheminements d'accompagnement
- les cheminements piétons des îlots d'activités
- les cheminements piétons du cours Hermeland : liaison parkings / Zénith et rue de la Cochardière
- les réseaux et ouvrages d'assainissement – bassin de rétention
- le réseau d'eau potable – défense incendie
- les réseaux électrique de distribution basse et moyenne tension
- le réseau de distribution gaz génie civil
- le réseau GDF
- le réseau de télécommunications
- l'éclairage public
- la passerelle sur la RN 444 (ex RD201).

Le bilan de l'opération, en date du 22 juillet 2025, fait apparaître que les objectifs initialement fixés ont bien été remplis avec la réalisation d'immeubles de bureaux ainsi que des bâtiments à usages de services (hôtellerie, restauration...).

À ce jour, la commercialisation est achevée et l'ensemble des lots et îlots constructibles ont été vendus, aménagés et livrés, à l'exception de trois sous-îlots de l'îlot 1, situé au nord du site. Le programme porté par le promoteur Tolefi se finalisera par la construction des trois derniers bâtiments destinés à des surfaces de bureaux.

De même, l'ensemble des équipements publics prévu au dossier de réalisation de la ZAC a été réalisé et les espaces publics ont fait l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrages aux différentes collectivités concernées (Ville de Saint-Herblain et Nantes Métropole) en dates du 20 juillet 2009 et du 15 juillet 2024.

L'acte de réitération de transfert de propriété au bénéfice de Nantes Métropole a été signé le 9 décembre 2025.

Compte tenu de ces éléments, de l'échéance de la concession d'aménagement au 31 décembre 2024 et des éléments produits par l'aménageur dans ce cadre, il est proposé au Conseil métropolitain, conformément à l'article 21 de la convention publique d'aménagement, d'approuver le bilan de clôture de l'opération arrêté par l'aménageur et certifié par son commissaire aux comptes.

Il est entendu que l'approbation du bilan de clôture de l'opération ne vaut pas la suppression de la ZAC, prolongée à ce stade.

Le Conseil délibère et,

- 1 – approuve le bilan de clôture de l'opération ZAC Armor à Saint-Herblain, tel qu'annexé à la présente,
- 2 – donne quitus de sa mission à l'aménageur,
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

27 - LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT-SELA - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEML - APPROBATION

Présents : 74

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, Mme BASSANI Catherine, Mme BENÂTRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUZAZ Azilil, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINÉ Thibault, M. GUISSÉ Alassane, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abbassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, Mme LEBLANC Nathalie, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LE TEUFF Florian, Mme LOBO Dolores, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NAULIN Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PASCOUAT Yves, M. PETIT Primaël, Mme PIAU Catherine, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOZELLAUD François

Absents et représentés : 15

M. BAINVEL Julien (pouvoir à M. VEY Alain), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. AZZI Elhadi), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme GOUZAZ Azilil), M. JOUIN Christophe (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme LERAY Isabelle (pouvoir à Mme METAYER Martine), M. PROCHASSON François (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à M. VOZELLAUD François), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme FIGULS Séverine), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme COPPEY Mahel)

Absents : 9

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme GARNIER Laurence, M. GODET Laurent, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. TURQUOIS Laurent

Monsieur Pascal BOLO, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La société d'économie mixte locale (SEML) Loire-Atlantique Développement - Société d'équipement de Loire-Atlantique (LAD-SELA) souhaite procéder à une modification de ses statuts en vue d'adapter son objet à son nouveau projet stratégique, structuré autour de trois champs d'intervention complémentaires, en lien avec tout projet de développement d'habitat, de transition énergétique, de biodiversité, d'activités économiques, touristiques et de loisirs :

- la réalisation d'opérations de construction et d'aménagement ;
- le déploiement d'actions foncières et immobilière ;
- et le portage d'opérations immobilières et d'acquisitions foncières.

Cette évolution des statuts permettra en outre d'assurer une cohérence avec les statuts de la société publique locale Loire-Atlantique développement (LAD) tout en intégrant les récentes réformes sur les entreprises publiques locales.

Cela ne modifiera pas la représentation des collectivités et groupements de collectivités actionnaires et, plus généralement, la gouvernance de la SEML LAD-SELA.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- article 1 – Forme : les dispositions réglementaires ont été actualisées ;
- article 3 – Objet : les champs d'intervention et les thématiques sont précisés pour assurer une cohérence avec le plan stratégique ; les précédents statuts étaient principalement ciblés sur les opérations d'aménagement ;

- article 4 – Siège social : conformément à l'article L. 225-36 du code de commerce, il est précisé que le siège social peut être transféré sur tout territoire du Département de Loire-Atlantique et ce, par décision du conseil d'administration ;
- article 5 – Durée : la durée a été portée à 99 ans à compter de l'immatriculation (et non plus 60 ans) ;
- article 8 – Modification du capital social : le régime de modification du capital social a été davantage détaillé au vu des dispositions réglementaires applicables en la matière et, plus particulièrement, à l'article L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- article 9 – Libération des actions : le régime de libération des actions a été davantage détaillé au vu des dispositions du CGCT ;
- article 11 – Cession et transmission des actions : le régime des cessions reste libre (pas d'agrément du conseil d'administration) sous réserve d'accord extra-statutaire conclu entre les actionnaires ;
- article 13 – Conseil d'administration : les modifications apportées sont essentiellement de forme et reprennent, là aussi, les dispositions du CGCT ; les règles de vacance ont en outre été précisées ;
- article 14 – Limite d'âge : la limite d'âge pour être administrateur est passée de 75 ans à 79 ans ; des précisions sont également été apportées sur les conditions d'exercice du mandat d'administrateur (cumul du mandat, durée, etc.) ;
- article 15 – Rôle et fonctionnement du conseil d'administration : a été instituée la possibilité d'organiser les conseils d'administration sous forme de visioconférence dans les conditions définies par un règlement intérieur adopté par le conseil d'administration ;
- article 15.4 – Censeurs : les règles de désignation des censeurs ont été modifiées puisque ce point relève de la compétence, non pas du conseil d'administration, mais de l'assemblée générale ordinaire ;
- article 18 – Rémunération des administrateurs : le régime de rémunération des représentants des collectivités territoriales a été complété par l'obligation d'obtenir une autorisation de l'assemblée délibérante dont ils sont issus ;
- article 22 – Communication : a été repris ici le régime prévu à l'article L. 1524-1 du CGCT issu de la loi 3DS au sujet de la transmission des délibérations du conseil d'administration et des assemblées générales aux représentants de l'État ;
- article 27 – Admission aux assemblées : a été intégrée la possibilité d'organiser des assemblées générales sous forme de visioconférences.

La proposition de modification des statuts de la SEML LAD-SELA vous est présentée en annexe.

Elle devrait être soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la SEML LAD-SELA au mois de juin 2026.

À cette fin et suivant l'article L. 1524-1 du CGCT, il importe que le Conseil métropolitain autorise son représentant à approuver la modification envisagée lors de cette prochaine assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil délibère et,

1. autorise son représentant à l'assemblée générale de la SEML LAD-SELA à approuver, telle qu'annexée, la modification des statuts de cette société lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue à cet effet ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

87 voix pour
2 voix contre

IV. Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun.

Chers collègues, je vous demande le silence. Avant de commencer notre conseil, je veux rendre un hommage, une nouvelle fois, à notre collègue Hervé Fournier qui nous a quittés le 25 janvier dernier.

C'est avec une grande émotion et une immense tristesse que nous avons appris son décès. Mes premières pensées et mon affection vont à sa femme, à ses enfants, à ses proches, à ses amis que je sais nombreuses et nombreux. Je leur adresse en notre nom à tous, je le sais, mes plus sincères condoléances.

Hervé Fournier a rejoint Nantes et sa Métropole en 2008 pour y cofonder le cabinet de conseil Terra 21, pour accompagner les entreprises face aux enjeux de responsabilité sociétale, de développement durable et de transition énergétique. Déjà à l'époque, il avait compris, saisi que ces sujets étaient des enjeux pour la puissance publique et qu'il était indispensable qu'elle s'en saisisse. Bien avant de nous rejoindre dans cette assemblée, il a œuvré pour que Nantes et sa Métropole, en participant notamment à la fondation du Réseau Eco-Événement, puissent accompagner la filière événementielle dans la transition écologique. Il a contribué activement à bien des aventures, à bien des projets (à la candidature de Nantes Capitale verte de l'Europe, par exemple).

Hervé Fournier a intégré l'aventure municipale et métropolitaine en 2020, franchissant un nouveau cap dans sa volonté d'agir pour le bien commun. Son engagement était politique au sens le plus noble du terme : au sens du débat, au sens de l'avancée des actions, au sens du concret, au sens de servir et jamais se servir, au sens de l'intérêt général. En tant que conseiller métropolitain délégué, son sérieux, sa rigueur, son respect et sa considération pour tous ses interlocuteurs, son humanisme étaient reconnus de toutes et de tous. Ses qualités, il les a mises au service de notre projet collectif, en travaillant d'abord sur la commande responsable. Il a clairement fait franchir un cap à ce sujet dans notre grande maison. Je sais à quel point il lui tenait à cœur, chaque année, de présenter l'avancée de ses travaux, le bilan du SPAR.

Mais je crois que là où Hervé a sans doute mis encore davantage d'implication dans la période récente, c'est comme il avait à cœur d'être à l'écoute et d'agir pour les jeunes et pour l'emploi, notamment pour les plus éloignés. Quand il est devenu président de l'Atdec et de l'école de la deuxième chance, il a embrassé cette mission avec la sincérité et l'engagement qu'on lui connaît. Curieux, travailleur, prêt à confronter ses idées au réel, prêt à entendre la parole de l'autre, à rester constructif et dans le dialogue, Hervé était un élu reconnu et apprécié de toutes et de tous. Il était respecté, sans jamais mettre ses convictions de côté. Un élu de terrain, dont la préoccupation première était toujours de faire avancer les sujets, les actions concrètes au service des habitantes et des habitants, au service des valeurs qu'il tenait en haute estime.

C'est pour toutes ces raisons qu'il a gagné justement l'estime, et bien souvent l'amitié de celles et ceux qui l'ont côtoyé. Je veux aujourd'hui, au nom de l'ensemble des élus de notre assemblée, saluer la mémoire d'un collègue, bien sûr, mais d'abord d'un homme et d'un élu rare, d'une très grande élégance d'âme. Je vous propose d'observer une minute de silence. »

L'assemblée observe une minute de silence.

M^{me} la Présidente : « Merci. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, pour démarrer en tant que tels nos travaux, nous allons d'abord désigner une secrétaire de séance. Je propose Aïcha Bassal. Nous allons désigner un premier suppléant, je propose Nicolas Martin. Et une seconde suppléante, je propose Stéphanie Guillon.

Je vais laisser Bertrand Affilé prendre la présidence de séance, le temps de raccompagner les proches et la famille d'Hervé Fournier. Je vous retrouve dans un instant. Merci. »

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL METROPOLITAIN DES 11 ET 12 DECEMBRE 2025 - APPROBATION

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. Nous avons en premier point l'adoption du procès-verbal du Conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025. Y a-t-il des remarques ? Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Je profite de cette délibération pour informer l'Assemblée que suite au vote de la subvention versée pour Kherson au précédent Conseil métropolitain, les trois générateurs qui devaient être achetés ont été livrés à Kherson, cette ville qui – vous avez vu les infos – se retrouve dans un froid immense. Ces trois générateurs permettent aujourd'hui à plus de 6 500 foyers d'avoir un accès à l'eau et à l'assainissement. On a reçu des mots de remerciement de la ville de Kherson et je souhaitais vous les partager. Merci. »

M. Affilé : « Merci, Anthony, pour cette précision qui est la suite d'une délibération que nous avons prise. Y a-t-il des demandes de modification ? Je n'en vois pas. On peut considérer ce procès-verbal comme adopté. Merci. »

2 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M. Affilé : « Le deuxième point concerne le compte rendu des délégations. Vous avez été destinataires des décisions de la Présidente ou des Vice-présidents. Y a-t-il des questions sur ces points ? Je n'en vois pas. »

3 – BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE METROPOLITAINE - CANDIDATURE - APPROBATION

M. Affilé : « Je vous propose de passer au premier dossier à proprement parler de ce Conseil, à savoir la Bibliothèque numérique de référence métropolitaine. Le dossier nous est présenté par Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération qui porte sur la candidature de la Métropole à la bibliothèque numérique de référence nationale. L'idée est de candidater pour pouvoir obtenir un financement, une subvention de l'État dans le cadre de cette démarche de bibliothèque numérique de référence métropolitaine que nous souhaitons mettre en œuvre à partir de 2027.

Si on rappelle un peu l'historique de ce dossier, c'est un dossier qui a démarré il n'y a pas loin de 10 ans, avec l'idée d'avoir une bibliothèque numérique à l'échelle métropolitaine. Cela a généré ensuite en 2022 la création du service commun animation de la lecture publique, qui a été intégré dans le pacte de coopération que nous avons adopté tous ensemble au tout début du mandat. Ce service commun a, parmi ses missions, la mission de piloter, concevoir, administrer et animer une plateforme métropolitaine de contenus numériques. Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges entre les services des communes et les services de la Métropole, puisqu'aujourd'hui ce sont 20 communes sur les 24 qui adhèrent à ce service commun animation de la lecture publique. L'objectif est de coconstruire entre les communes et de concevoir cette bibliothèque numérique à destination des abonnés des bibliothèques qui sont adhérentes de ce service commun, donc en gros, des bibliothèques des 20 communes adhérentes.

Peut-être une explication sur pourquoi on se lance dans cette bibliothèque numérique de référence. Il y a deux raisons. La première, c'est l'évolution des pratiques culturelles. En 2024, sur les 40 millions de lecteurs en France, 12 millions ont lu au moins un livre numérique dans l'année 2024, et 57 % des lecteurs ont entre 18 et 24 ans. C'est dire qu'il y a une vraie évolution et une vraie tendance à la hausse. Je vous donne un autre exemple, qui concerne cette fois-ci Nantes. À Nantes, entre 2021 et 2025, c'est plus de 50 % de livres numériques qui ont été téléchargés. Vous le voyez, on est dans un phénomène de fond. La volonté de la Métropole, dans le cadre de la solidarité intercommunale, est de venir accompagner les communes.

La deuxième raison qui nous pousse à travailler sur le sujet, c'est qu'il y a une demande qui est non satisfaite à l'échelle de la Métropole : il y a une situation très disparate entre les bibliothèques des communes de la Métropole, seules 8 communes proposent aujourd'hui des livres numériques. De fait, c'est assez logique, puisque cela demande des moyens financiers et humains qui sont conséquents. C'est de cela qu'il s'agit : créer cette bibliothèque numérique de référence pour permettre aux habitants des 20 communes adhérentes au service commun de pouvoir bénéficier de livres numériques, mais aussi de vidéos à la demande, ou également d'accès à la presse.

L'objectif est de démarrer cette bibliothèque numérique en 2027, et d'obtenir un financement pour les années 2026-2027, 2028-2029 à hauteur de 50 % des dépenses totales, donc 50 % de 1,5 million d'euros. Vous voyez que c'est quand même une demande qui va porter autour de 700-750 000 euros, donc ce n'est pas neutre. C'est un investissement qui est majeur et qui va dans la droite ligne de ce que nous souhaitons mettre en œuvre.

J'ajoute que nous voulons également créer une bibliothèque numérique patrimoniale à partir de 2028, l'objectif étant de valoriser le patrimoine écrit local – et il est nombreux : les manuscrits, les lettres d'écrivain, les cartes postales, etc. –, et notamment de mettre à disposition les fonds de plusieurs établissements culturels métropolitains, notamment le Muséum d'histoire naturelle, le Musée d'arts, etc. Dans cette délibération, on porte ce principe de constituer la bibliothèque numérique, mais aussi de déposer auprès de l'État la demande de subvention, et d'autoriser la signature d'une convention avec la Bibliothèque nationale de France pour la création d'une bibliothèque numérique patrimoniale, comme je viens de l'expliquer, dans le cas du dispositif "Gallica Marque Blanche".

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous expliquer à travers la création de cette bibliothèque qui, je crois, sera un très beau service à l'attention de nos habitants. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Messieurs les Vice-présidents. Chers collègues, ce projet de bibliothèque numérique de référence traduit une volonté claire : mettre en commun des moyens et une ingénierie publique efficiente, afin de permettre un accès pour toutes et tous et à toutes et tous à une information de qualité et vérifiée, mais aussi à la culture et au savoir, et ce dans tout le territoire métropolitain. Nous le savons, les usages évoluent rapidement. En France, 12 millions de personnes ont lu au moins un livre numérique en 2024, et les téléchargements ont progressé de plus de 50 % ces dernières années dans les bibliothèques de notre territoire. Face à cette évolution, deux options existent : laisser le marché organiser seul l'accès à la lecture numérique, ou bien assumer une réponse publique collective et solidaire.

Aujourd'hui, les communes de notre territoire ne disposent pas toutes des mêmes moyens face aux enjeux du numérique. Ce projet apporte précisément une réponse collective à cette réalité, comme nous savons le faire, en organisant la mutualisation et la coopération, ce qui permettra aux villes de la Métropole qui le désirent d'offrir à leurs habitantes et habitants un accès de même niveau aux ressources culturelles numériques. La bibliothèque numérique de référence métropolitaine répond précisément à cet enjeu. Elle participera d'une conception exigeante du co-développement métropolitain, fondé sur la coopération entre communes et sur la mise en commun des moyens, des compétences et de l'ingénierie publique. Ce projet traduit une vision politique assumée : la Métropole nantaise agit comme un outil de solidarité territoriale et renforce l'action des villes qui la composent.

Il faudra malgré tout, dans le même temps, s'assurer de la montée en compétence des moyens communaux. À travers cette bibliothèque numérique, chaque personne inscrite dans une bibliothèque du réseau bénéficiera des mêmes droits d'accès à la lecture, à l'information, à la presse, à l'auto-formation et au savoir. L'égalité culturelle ne sera plus une intention, elle deviendra une réalité concrète.

Mais ce projet ne se limite pas à l'accès aux ressources : il porte une vision du numérique responsable, une vision attentive à la sobriété, à l'accessibilité et à l'accompagnement des publics, une vision qui refuse que

la transition numérique se fasse au détriment des personnes les plus éloignées des usages ou en situation de fragilité. Il porte également une ambition forte de valorisation du patrimoine écrit métropolitain, en lien avec la Bibliothèque nationale de France. Ce sont des manuscrits, des archives, des collections scientifiques et artistiques qui seront rendus accessibles, partagés et transmis numériquement aux générations futures.

Le soutien financier attendu de la part de l'État, à hauteur de 50 % sur la période 2026-2029, permettra d'inscrire ce projet dans une trajectoire maîtrisée. Il démontrera qu'il est possible d'allier responsabilité budgétaire et ambition culturelle, sans renoncer à l'exigence du service public. À travers ce projet de bibliothèque numérique de référence, la Métropole nantaise confirme son rôle politique, celui d'une collectivité qui accompagne les villes et qui fait de l'émancipation par les savoirs un pilier de la cohésion sociale. Je vous remercie de votre attention. »

M. Affilé : « Merci, Jean-Claude. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je vais mettre aux voix. Qui donne un avis défavorable à ce dossier ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc la délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

4 – PATRIMOINES ET MEMOIRES - DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PATRIMOINES DE LOIRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS

M. Affilé : « Anthony toujours, pour le point n° 4 : "Patrimoines et mémoires - Dispositif de soutien aux patrimoines de Loire". »

M. Descloziers : « Merci. C'est un autre aspect de notre coopération culturelle que nous animons depuis de nombreuses années. On a parlé à l'instant de la lecture publique, on parle souvent des archives, mais là, je vais vous parler du patrimoine à travers le dispositif de soutien aux patrimoines de Loire que l'on a adopté, vous le savez, en 2023. Il s'agit d'attribuer trois fonds de concours dans le cadre de ce dispositif. Tout d'abord, nous allons à Couëron pour la Tour à Plomb, Madame le Maire de Couëron, puisqu'il s'agit d'attribuer une aide aux travaux. Vous connaissez, je pense, la Tour à Plomb de Couëron, puisqu'elle marque légèrement le paysage de la Métropole. Cette tour culmine à 70 m de haut, elle a été construite à la fin du XIXe siècle, aux alentours de 1875. Au départ, elle était consacrée à la transformation des minerais de plomb qui étaient acheminés par la Loire, puis ensuite, elle s'est transformée par la production vers les opérations de traitement et de transformation des minerais de cuivre. Il y avait quand même 350 ouvriers Couëronnais qui travaillaient sur ce lieu à la fin du XIXe siècle. La Tour à Plomb a été classée "monument historique" en 1993. Singularité : c'est la dernière qui subsiste en France, et l'une des 15 dernières dans le monde. C'est dire tout l'intérêt qu'il y a à la préserver, me semble-t-il. Inutile de faire le lien avec notre fleuve, puisqu'il est juste en face, et son activité y est liée.

Pour pouvoir rénover cette Tour à Plomb, la Ville a engagé un diagnostic patrimonial, que nous avons d'ailleurs déjà aidé dans ce cadre du dispositif, et a mené aussi une étude pour construire un projet scientifique et culturel participatif, et ainsi voir émerger un projet de valorisation de la tour. Le programme est très ambitieux, et fait l'objet de la présente demande concernant la tour dans sa globalité. Il inclut la dépollution, le curage de l'intérieur, la restauration de l'ensemble des parements, de la charpente, de la couverture, le traitement des dispositifs d'accès, des travaux électriques, de menuiserie. La totalité, en fait, puisque le programme complet est estimé à 3,6 millions d'euros hors taxe. Il vous est proposé de vous attribuer le maximum, le plafond, c'est-à-dire 400 000 euros maximum pour cette aide aux travaux, chiffrage qui pourra être revu à la baisse selon les différentes aides qui peuvent être obtenues. Nous sommes évidemment conformes aux règlements.

Nous restons à Couëron, puisque nous allons du côté de Port-Launay, sur cette même commune où il y a le belvédère de Pierre Tamis, une construction qui date *a priori* du XIXe siècle. La fonction de cet ensemble n'est pas vraiment connue, mais avant l'endiguement de la Loire, la construction ouvrait directement sur le fleuve en hauteur, offrant donc un point de vue sur l'environnement naturel. Ce belvédère est protégé au titre du plan local d'urbanisme métropolitain comme un petit patrimoine. Il est très dégradé, et la commune souhaite le restaurer en faisant appel à une entreprise d'insertion spécialisée. Nous proposons donc de verser une aide de 4 677 euros, sur un coût total de 18 709 euros hors taxe.

Nous allons ensuite de l'autre côté, à l'est de la Métropole, à Sainte-Luce-sur-Loire, pour le Manoir de Bellevue, construit en 1835. Il a été l'un des premiers édifices de ce qui deviendra le village de Bellevue, un lieu de villégiature que vous connaissez sans doute et qui, à partir du XXe siècle, était vraiment la destination de vacances populaire des habitants de Nantes, qui venaient ici, à Bellevue, pour profiter des attraits de la

Loire. Le bâtiment a été légué à la commune en 1983. Depuis lors, c'est une propriété communale. La commune a fait réaliser un diagnostic patrimonial, également aidé dans le cadre de ce fonds, et le diagnostic montre un état sanitaire préoccupant. La commune a donc décidé d'engager des travaux d'urgence pour stopper les dégradations importantes, notamment sur les façades, les toitures, mais aussi les planchers qui sont fragilisés, puisqu'aujourd'hui le lieu est fermé sur les étages, et pour installer aussi un système de sécurité incendie. La Métropole a été sollicitée, et il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 352 760 euros maximum d'aides aux patrimoines en danger, sur un coût prévisionnel d'un peu plus de 1,4 million d'euros hors taxe. Voilà, chers collègues, pour ces trois aides. »

M. Affilé : « Merci, Anthony. Je vois deux mains se lever. Carole Grelaud, et ensuite Tristan Riom. »

M^{me} Grelaud : « Juste quelques mots, puisque Anthony nous a bien traduit le sujet, surtout autour de la Tour à Plomb. Cette restauration et cette valorisation est un projet qui est souhaité. Je pense qu'il y a un enjeu métropolitain, c'est vraiment la dernière tour à plomb, et c'est la mémoire ouvrière et industrielle de la Basse Loire, donc je pense que c'est un élément fort. En plus, il se voit de très loin, c'est pour cela que parfois on en parle comme d'un phare, mais ce n'est pas un phare, c'est bien une tour à plomb. Évidemment, c'est un travail qui a été effectué aussi, au niveau de la réflexion, avec les citoyens. C'est vrai qu'il y a eu un conseil scientifique et citoyen. Un nombre important de personnes ont participé à ce travail de réflexion et de traduction au travers de l'ensemble des documents. Maintenant, nous sommes prêts à lancer les travaux de restauration. Bien évidemment, en parallèle, on travaille sur la valorisation, on a plusieurs projets. Charge, je dirais, aux équipes suivantes de voir quel schéma va être retenu. En tous les cas, merci de reconnaître l'importance de ce monument classé.

Pierre Tamis, c'est un peu différent, cela fait partie de ce que l'on peut appeler le "petit patrimoine", là aussi, toujours en lien avec la Loire. On a quand même eu ce grand débat "La Loire et nous", et cela fait aussi partie des petits patrimoines qu'il est très intéressant de conserver. On a déjà fait une première restauration, le temps passe, et il faut à nouveau retravailler ce lieu, qui est très proche de la Loire et qui a lui aussi son histoire. Nantes Métropole travaille sur l'Etoile verte, et je crois que là, il y a toute une cohérence de travail avec les villes et les communes qui sont proches de nous, avec Saint-Étienne-de-Montluc et ce marais (puisque l'on est à l'entrée du marais, le fameux marais Audubon). En tous les cas, je suis très heureuse, étant donné que c'est le dernier conseil pour moi. Merci, c'est avec plaisir que je vois cette délibération et que je la voterai. »

M. Affilé : « Merci, Carole. Tristan. »

M. Riom : « Bonjour à tous et à toutes. Merci à Anthony Descloziers pour la présentation de cette délibération. Derrière la préservation du patrimoine et des constructions humaines, c'est notre rapport au fleuve qui est posé. Notre territoire, le Pays Nantais, est au croisement de plusieurs cours d'eau, et donc nous sommes, comme beaucoup sur cette Terre, un peuple qui entretient un rapport particulier avec l'eau. Nous sommes le peuple de Loire. La Loire nous précède, elle nous rappelle constamment sa présence, et espérons-le, elle nous succédera en bonne santé. Le fleuve n'est pas qu'un support pour la navigation, c'est un sujet, et c'est justement cette question de faire de la Loire un sujet juridique qui est soulevée par le travail de Camille de Toledo et le Conseil des témoins, qui regroupe de nombreux habitantes et habitants du territoire. Faire de la Loire un sujet, c'est lui enlever son article pour ne plus l'appeler "la Loire", mais "Loire", c'est se demander comment représenter la Loire dans les instances juridiques, c'est se demander s'il lui faut un visage humain pour la défendre, si elle n'a que des droits ou aussi des devoirs. Tout ceci est donc un travail juridique qui est devant nous pour donner un cadre à cette idée d'une entité naturelle de Loire.

Partout dans le monde, ces questions émergent et le droit avance. En Colombie, depuis 2016, au moins 7 rivières, le lac Tota et l'ensemble de la partie colombienne de l'Amazonie sont devenus des sujets de droit. En 2017, c'est la Nouvelle-Zélande qui a reconnu le fleuve Whanganui comme entité vivante, lui conférant de fait des droits, comme un individu. J'ai fait italien LV2, donc vous m'excuserez l'accent. En 2022, la lagune Mar Menor, en Espagne, est devenue un sujet de droit. En France, à Bordeaux, une déclaration des droits de la Garonne a symboliquement été signée mi-mai, et début juin, le Conseil de Paris a officiellement demandé au Parlement d'adopter une loi donnant à la Seine une personnalité juridique et d'accorder à la Seine le droit à exister, à couler et à se régénérer. Signer le manifeste pour la reconnaissance juridique de la Loire, c'est s'inscrire dans une certaine continuité. Une continuité territoriale : nous sommes ici à l'embouchure du plus grand fleuve sauvage d'Europe, il nous faut reconnaître le droit de ce fleuve à être préservé, à ralentir et à rester sauvage. Une continuité historique, en reconnaissant que la Loire représente un lien indéfectible entre des générations d'habitantes et d'habitants de notre territoire, qu'ils soient humains ou non humains, et une continuité également dans la transmission, puisque reconnaître la Loire en tant

qu'entité juridique, c'est se donner les moyens pour la protéger, pour lui permettre de durer, pour permettre à des générations à venir de la connaître.

Dans une rencontre récente au Lieu Unique l'année dernière, une entrepreneuse locale, Pascale Guiffant, disait ceci : *“Nos lois sont des fictions humaines qui cadrent nos relations au monde. Nous avons le pouvoir de changer ces fictions, la loi participe à l'élargissement de notre sensibilité au monde et aux vivants”*. Le XIXe siècle a créé les fictions juridiques de “personnalités morales” pour donner des droits aux entreprises : eh bien souhaitons que le XXIe siècle soit celui des personnalités naturelles. Pour nous engager sur ce chemin qui se dessine, nous émettons donc le souhait que la Métropole de Nantes signe le Manifeste de Loire, comme avant elle la ville de Tours, et comme vient de le faire l'ensemble des élus du groupe Écologiste et Citoyen, dans la continuité de tout le travail déjà engagé sur notre lien au fleuve et aux patrimoines de Loire. Nous encourageons donc tous les élus de cette salle, ainsi que les citoyens et citoyennes de cette Métropole, à faire de même. Je vous remercie de votre écoute. »

M. Affilé : « Merci, Tristan. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Juste une rectification : la Ville d'Indre est la seule de la Métropole à avoir signé le Manifeste de la Loire, je tiens à le préciser. La Ville de Tours ne l'a pas signé, la Ville de Tours est à la création du Parlement. La ville d'Indre a signé le Manifeste, et la Ville d'Ancenis est un grand promoteur aussi. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

5 – REZE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CHATEAU - DOSSIER DE REALISATION ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 5, Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Bonjour à chacune et chacun. Mesdames et Messieurs, chers collègues, Madame la Présidente, les deux délibérations qui suivent concernent deux quartiers prioritaires – deux des quinze – sur lesquels l'État n'a pas engagé de fonds particuliers, puisque nous ne sommes pas dans les dispositifs ANRU. Pour autant, la volonté manifeste des villes concernées, Rezé et Orvault pour la suivante, ainsi que la Métropole de façon extrêmement volontariste, permettent à ce qu'il y ait une transformation globale et conséquente sur ces quartiers, dont la volonté première est de créer des espaces ouverts qui permettent aux habitants de vivre dans la quiétude et la sérénité nécessaires.

Sur celle du Château, avec cette délibération, il s'agit de valider le dossier de réalisation et de programme des équipements publics prévus dans le cadre de cette transformation du quartier. Préalablement, je vous rappelle deux délibérations approuvées à l'unanimité. D'une part, celle du 4 octobre 2019 qui a permis de créer la zone d'aménagement concerté, et celle du 6 octobre 2023 qui a décidé d'en modifier son périmètre. Les études complémentaires menées depuis 2024 permettent de présenter pour approbation ce dossier de réalisation, lequel comprend le projet de programme des équipements publics et des constructions à réaliser, ainsi que les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps. Les programmes vont se déployer sur une surface plancher conséquente au Château de 17 750 m², ventilée sur les créations de logements qui prennent la part belle, avec plus de 11 000 m², une résidence étudiante, et des locaux à vocation économique et services sur une surface de 3 200 m². En outre, le programme des équipements publics prévoit diverses interventions importantes sur l'espace public. Citons notamment la piétonnisation de l'avenue Saint-Nazaire, le réaménagement des abords du square Rigolo, la création d'un axe végétalisé traversant du sud au nord le périmètre entre le parc Paul-Allain et les Mahaudières. Ces transformations vont permettre aux quartiers d'être plus verts, plus apaisés. La priorité sera donnée aux mobilités douces, aux espaces de loisirs et de détente pour l'ensemble des habitants, invitant plus particulièrement femmes et enfants à pouvoir y vivre en sécurité, conformément à la priorité du projet urbain.

Parmi les points essentiels de la requalification des quartiers, nous observons également la création d'un axe est-ouest structurant les mobilités douces et permettant de relier les centres de Rezé et de la ville de Nantes. Il y a le réaménagement et la végétalisation de la place emblématique François Mitterrand, qui est au cœur du quartier, qui entend devenir ainsi un lieu de rencontre, de jeux d'eaux, de sécurisation des piétons et des cyclistes. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération intègrent une participation de Nantes Métropole à hauteur de 12,1 millions d'euros hors taxe pour la réalisation par l'aménageur LOMA des équipements publics destinés à être incorporés dans son patrimoine. Il en sera de même pour la Ville de

Rezé, qui contribuera à hauteur de 807 000 euros hors taxes, notamment dans le cadre de la réhabilitation du square dont je parlais tout à l'heure. Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver ce dossier de réalisation, ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC du Château de Rezé. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Nicolas. »

M. Nicolas : « Les opposantes et opposants à ce projet n'ont pas de chance. En effet, une petite portion de la place Odette Robert était incluse dans le périmètre de protection des monuments historiques, mais le Conseil municipal a voté une réduction de ce périmètre. Ainsi, ce projet ne contredit pas la protection des monuments historiques. Six citoyennes rezéennes ont initié une pétition contre ce projet. C'est la pétition récente ayant reçu le plus de signatures de Rezéennes et Rezéens. Ce n'est pas anodin. Je me suis rendu à deux des réunions organisées par leur association. J'y ai entendu quelques paroles qui m'ont fait comprendre que certaines habitantes se sentent méprisées. J'aime cet immeuble de grande hauteur où j'ai été élevé, on y vit très bien. Ce n'est pas toujours la même chose dans le regard des autres. Oui, enfant, j'avais parfois comme une vague impression d'être regardé de haut, car habitant en HLM. Ce sentiment n'a pas disparu. Souvent, je me sens illégitime, imposteur dans la classe moyenne. En tant qu'élus du peuple, nous avons le devoir de nous assurer que nous écoutons bien tous et toutes les citoyennes, surtout quand elles ne se sentent pas reconnues. J'ai entendu dire qu'il vaut mieux avoir le cœur brisé que de ne pas avoir de cœur du tout. Dois-je remercier ce projet sans lequel je n'aurais pas ressenti tant de tristesse en écoutant l'histoire de quelques personnes souffrant d'avoir été relogées ailleurs, sans espoir de retour dans ce quartier où elles ont passé leur vie ? Ce projet m'a permis de connaître cette solitude de l'élus minoritaire vers lequel des citoyennes se tournent par défaut d'écoute. Sans ce projet, je n'aurais pas l'honneur de porter ici ce que l'on a pu me dire, mais qui ne ressort pas de la présentation de ce projet.

Quant à l'occasion de la consultation officielle sur la ZAC, les citoyennes ont exprimé leur franche opposition à toute construction place Odette Robert. Il aura été répondu que ceci ne concernait pas la ZAC, que la place Odette Robert n'était pas dans le périmètre de la ZAC. Mais le périmètre de la ZAC a été modifié pour inclure la place Odette-Robert. Les opposantes et opposants à ce projet n'ont décidément pas de chance : en effet, nous avons ici voté que l'inclusion de cette place n'était pas une modification structurante pour ce projet. Pour info, ce n'était pas à l'unanimité, puisque j'ai voté contre cette délibération. C'est pourquoi l'avis précédent est resté valide. Quand une concertation a eu lieu, ce n'était pas selon les règles contraignantes des consultations officielles. Ceci explique qu'à l'issue de cette concertation, indépendamment, deux des participantes, choquées par ce qu'elles avaient vécu, m'ont appelé pour se confier : me dire le sentiment de déclassement, me dire qu'elles avaient uniquement été autorisées à imaginer comment construire des logements sur la place Odette Robert, alors qu'elles auraient souhaité dire leur opposition à toute construction place Odette Robert. Elles souhaitent garder cet espace public, cet espace de liberté, ce lieu où peuvent être organisées des compétitions sportives, ce lieu où un chapiteau peut s'installer, cette ouverture de leur quartier. Un lieu daté, qui mérite d'être rénové et désartificialisé, mais une respiration dans la ville, un lieu idéalement situé et devant rester public, partagé.

Il est parfois difficile de trouver des endroits où construire de nouveaux logements. Il y a souvent des résistances, des gens qui protestent. Mais est-il sain de ne pas faciliter l'expression de toutes et de tous pour s'assurer que nous ne faisons pas d'erreurs ? Ne prive-t-on pas nos projets d'améliorations potentielles quand on se donne les moyens de convaincre, mais pas d'écouter ? N'est-il pas sain de se penser capable d'erreur et d'être prêt à se remettre en cause ? Il serait sage de reporter cette décision pour profiter des précieux temps de dialogue offerts par les élections à venir. Prendre en fin de mandat une décision si importante que celle proposée, une décision qui forcera la main de toutes les résistances locales et alimentera la rumeur, si souvent entendue, d'une Métropole imposant ses décisions, est de nature à renforcer celles et ceux qui s'attaquent à notre démocratie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir comme ça, mais je pense que je vais remettre un peu quelques points de réalité sur le traitement de ce dossier, si on peut dire. Pour moi, c'est d'abord l'humain qui est au cœur de ce projet, et je pense, mon cher François, que l'on ne doit pas rencontrer les mêmes habitants. Je ne suis pas certaine que tu aies eu l'occasion de travailler beaucoup avec le conseil citoyen, et je ne suis pas certaine non plus que tu portes la parole des habitants du quartier, mais plus celle de ceux qui vivent à proximité et qui nous disent ne pas vouloir aller au marché dans ce quartier, car ils ont une certaine appréhension d'y rentrer. Je voudrais juste remettre un peu les choses à leur place.

La concertation a eu lieu. Oui, on a changé le périmètre, on en avait décidé collectivement ensemble, tout simplement pour dédensifier, pour faire un peu plus couture entre le quartier et les zones pavillonnaires qui jouxtent, pour pouvoir ouvrir ce quartier vers les deux grands parcs structurants de proximité qui permettent aux habitants du quartier du Château d'aller se ressourcer et de trouver des lieux de détente et des lieux pour les enfants. Non, ce n'est pas une certaine fermeture d'esprit de l'équipe en place, c'est au contraire un travail qui nous a permis de remettre en cause la première mouture qui nous avait été présentée. En effet, la place Odette Robert est quand même le deuxième îlot de chaleur de la Ville de Rezé. Là aussi, les légendes urbaines... Je voudrais que l'on m'explique en quoi il s'y passe des choses, à part le stationnement des voitures. C'est un lieu où l'on a peu d'activité. Il y a effectivement le marché une fois par semaine, la matinée. En dehors de cela, c'est un lieu qui est vraiment dédié aux voitures, où l'on pouvait au contraire, dans le cadre de la démarche de la fabrique de la ville, développer de l'habitat, de l'activité économique, à proximité des équipements, et surtout des axes structurants de déplacement. Je pense que c'est cela construire la ville et renouveler la ville.

Voilà, on n'a pas la même vision des choses, en effet, mais entendre dire qu'il n'y a pas eu d'écoute, qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est faux. C'est bien la concertation qui a permis de revoir l'organisation de la place, de travailler à côté sur l'espace de Lachenaud, qui n'était pas prévu, de travailler encore plus, comme le disait Pierre, sur cette continuité verte et sur les continuités... Je n'irai pas au-delà, je n'avais pas prévu d'intervenir comme ça.

J'avais quand même deux regrets, comme Pierre : que l'ANRU ne nous ait pas accompagnés, parce que cela aurait peut-être permis aux bailleurs d'aller plus loin, et notamment de pouvoir rendre accessibles des logements qui aujourd'hui ne le sont pas. La population vieillit sur le quartier et aimerait y rester, oui, en effet, mais sans ascenseur au quatrième étage, cela reste compliqué. Ce quartier est traité partiellement, c'est seulement le quartier Nord qui est pris en compte, c'est Château Nord. En même temps, François, si on avait dû retarder cette opération, les habitants qui attendent depuis plus de 15 ans ce renouvellement urbain, je pense qu'ils auraient dû attendre encore au moins une bonne dizaine d'années. Cela n'a pas été notre choix, on a préféré continuer à travailler sur la partie nord. Cela ne nous empêchera pas de regarder ensuite la partie Sud du Château.

C'était un regret, mais en revanche, c'est une très belle réalisation qui nous est proposée. C'est des équipements qui vont redonner au quartier de Rezé toute sa place dans la ville. J'ai connu ce quartier avec une trentaine de commerces, avec une activité très forte, avec une fréquentation de l'ensemble des habitants de la Ville de Rezé, et ce quartier s'est refermé sur lui-même. Ce projet va lui permettre de reprendre lien avec le reste du territoire. Merci pour ce projet, et merci surtout pour les habitants. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci pour vos interventions. En tant que Vice-président à la Politique de la ville sur ces 6 années, sur les 15 quartiers que nous couvrons – je regarde là Bassem Asseh, avec qui nous avons travaillé en très étroite collaboration sur l'évolution des quartiers nantais –, je peux vous dire que nous avons mis à chaque fois l'habitant au cœur de la réflexion. Mais contrairement à ce qui vient d'être dit par François Nicolas, ce n'est pas une pétition. Faire de la politique, c'est faire des choix. Une pétition, effectivement, signée de façon assez massive, je le reconnais, mais quelle ne fut pas ma surprise quand un habitant de Grenoble m'a dit qu'il avait signé la pétition au détour d'une rencontre en vacances. Celui-ci me dit : "J'ai signé une pétition, parce qu'effectivement, il y a des intérêts à ce que la verdure revienne en ville". Or, on est sur un parking, François Nicolas. On est sur une place qui sert aujourd'hui de voiture tampon pour les habitants de Bouaye, pour les habitants qui viennent de la 2^e couronne, au-delà même de Bouaye et qui peuvent se garer sur le parking relais des Couets-Bouguenais. Ils viennent là, et effectivement, ils s'y installent. Il y a le marché du mardi. Vous avez parlé, cher François, du cirque. On n'a pas vu de cirque depuis 15 ans.

Je vais vous dire une chose, pour terminer, sur cette question des marchés. Au Grand Bellevue, à Nantes Nord, à Bottière, ailleurs, on installe les marchés de plein vent au cœur des quartiers. Ici, à Rezé, on n'a pas réussi à remettre un marché au cœur du Château. Qu'est-ce que cela veut dire pour les habitants que je rencontre au quotidien, moi aussi, devant le Lidl en cette période particulière ? Qu'est-ce qu'ils me disent ? Ils me disent qu'en fait, ils se sentent discriminés, parce qu'effectivement, les gens qui viennent au marché, c'est les gens qui ne viennent pas jusqu'au cœur du quartier Château. Alors effectivement, avoir une politique ambitieuse, ouverte aux plus petits d'entre nous, c'est leur permettre d'avoir accès aux services, mais d'être respectés aussi dans leur individualité.

Je crois sincèrement – et là, je reste avec ma casquette métropolitaine, même si vous savez à quel point ce quartier me tient à cœur – qu’il ne faut pas se tromper de combat. Le premier des combats, c’est de permettre à chacune et chacun d’être avec ce qu’il est, son histoire, ses différences, faire en sorte que tout cela puisse se mélanger, qu’il y ait des entrées, des sorties, du flux. Effectivement, il est prévu que dans le cadre des reconstructions, des réhabilitations, les gens qui sont au cœur du Château, s’ils souhaitent y rester, qu’ils y restent, mais s’ils souhaitent aller ailleurs, c’est aussi leur permettre cela. Les personnes que vous avez rencontrées, effectivement, si c’est leur choix d’y rester, qu’elles y restent. L’ensemble du parc qui va être remis à neuf, qui va permettre à ce que ces porosités existent, notamment à travers les commerces qui vont s’y installer, une future maison médicale, ou en tout cas toute une réflexion autour de ces services-là, sans empêcher à l’arbre de s’installer sur la place. Tout cela va dans le bon sens. Sans le soutien de la Métropole à hauteur de 12 millions d’euros, jamais nous n’aurions eu cette ambition, ni n’aurions pu tenir un calendrier qui, comme l’a dit Martine Métayer, est déjà trop relâché. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

6 – ORVAULT - PROJET GLOBAL NOUVEAU PLAISANCE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 6, Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Par délibération du 29 juin 2021, notre Conseil a reconnu d’intérêt métropolitain le projet de renouvellement urbain de Plaisance pour ses 2 300 habitants orvaltais. Le projet est désormais entré dans une phase pré-opérationnelle avec la conduite des études urbaines, de l’évaluation environnementale, et d’une étude de sécurité publique, en parallèle de la poursuite des opérations de réhabilitation du parc social. Cette phase s’est accompagnée de la mise en œuvre de la concertation réglementaire, dont il convient aujourd’hui, à travers cette délibération, de tirer le bilan avant d’engager la phase suivante du projet urbain.

Afin d’assurer la plus large concertation des publics aux démarches d’information et de concertation, la collectivité d’Orvault a développé de multiples supports de diffusion, couplés à des actions de médiation, tout cela avec le soutien métropolitain. Notons : des campagnes de boîtage et d’affichage sur le quartier, trois réunions publiques entre 2022 et 2024 pour présenter l’avancement du projet urbain et permettre des échanges directs, et quatre rencontres dédiées avec les commerçants du quartier jusqu’en avril 2025. En complément, Nantes Métropole a réalisé une exposition, déclinée sous forme de dix panneaux thématiques présentant le projet urbain dans ses différentes composantes. Elle a été inaugurée lors des rencontres du projet global du 26 juin 2024, et a été installée au cœur du parc de Plaisance pendant tout l’été 2024.

Les contributions des habitants ont particulièrement porté sur les thèmes suivants : la tranquillité publique, la densification, l’intégration urbaine des nouveaux bâtiments, l’attachement des habitants à leur parc de Plaisance et la vie du quartier qui s’y exprime, et le souhait de poursuivre également leur implication dans le projet. Les attentes exprimées ont fait l’objet de réponses de la part des différents acteurs. Ainsi, Atlantique Habitation a réalisé plusieurs interventions afin de sécuriser les halls sur les immeubles du Lay. De même, la reprise du schéma d’aménagement a intégré la baisse de hauteur de nouvelles constructions, une conception des espaces publics intégrant les enjeux de végétalisation, de biodiversité, de pacification de la circulation.

Enfin, il y a eu la décision politique d’intégrer une démarche de dialogue citoyen à la phase programmation du parc, à travers une mission de préfiguration des aménagements et la formalisation d’un avis citoyen sur le projet 2025. Concrètement, cela s’est traduit par 8 ans de concertation, deux chantiers participatifs, cinq cafés habitants, trois participations aux événements, soit plus de 100 personnes, dont 50 enfants mobilisés. Toutes ces contributions sont valorisées à travers la formalisation d’un avis citoyen et la réalisation de plusieurs podcasts.

Cette démarche participative ambitieuse, concrète autant qu’exemplaire, n’aurait été possible sans la volonté politique des élus. Permettez-moi ici de souligner tout l’engagement de l’équipe d’Orvault. Comme je vous le disais, je fais les 15 quartiers, et celui-là, je peux vous assurer que sur la concertation, on y a passé du temps, cher Jean-Sébastien ! Je tiens à souligner aussi l’engagement de Lionel Audion qui, en tant qu’adjoint à la Politique de la ville, a fait un travail très engagé. L’accompagnement volontariste de ce que je nomme “la communauté des acteurs” doit faire école, tant la parole de ceux qui vivent au cœur des quartiers populaires est prioritaire autant qu’essentielle, puisque c’est eux qui y vivent, c’est eux les premiers concer-

nés. Cette méthode de concertation-action est, selon moi, une des clés qui nous permettra de faire une métropole plus apaisée, plus accueillante, plus vivante, au sein de laquelle chacune et chacun doit trouver sa place en respect de son histoire, de ses particularités, de ce qui est, et de ce qu'il peut, en tant qu'individu, apporter au collectif. Cela repose notamment sur l'altérité essentielle à notre humanité. Je le dis à dessein, parce que c'est en ce moment où tout va vite, en ce moment où, effectivement, tout est dépassé par la parole forte, par celle qui fait sensation, que ce travail de fourmi, ce travail de proximité, ce travail au quotidien, ce travail en respect des lieux et des personnes est essentiel pour que notre humanité, comme je le disais, puisse continuer à développer des projets au service des uns et des autres, des plus petits d'entre nous, et au profit des plus fragiles.

Au-delà de ces dernières considérations qui ont animé mon action pendant ces 6 années, je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à approuver le bilan de la concertation pour le projet de renouvellement urbain pour Plaisance. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Vincent Boileau. »

M. Boileau : « Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues. Je suis particulièrement fier, en tant que conseiller municipal d'Orvault, de cette concertation sur le projet global Nouveau Plaisance, à la fois pour les démarches proposées, mais aussi pour les contributions recueillies et leur impact positif sur le devenir du projet. La participation citoyenne est souvent décriée comme factice, sans volonté de rechercher l'expression de chacune et chacun, notamment pour celles et ceux qui ne se sentent pas légitimes à contribuer. À Plaisance, comme mon collègue Pierre Quénéa vous l'a présenté, les modalités de participation déployées ont été variées, évitant d'être institutionnelles et privilégiant "l'aller vers". Les contributions des enfants aux seniors ont été significatives et originales dans leur format, notamment sous la forme des post-casts, et les souhaits ont été écoutés et pris en compte. C'est le fruit d'une volonté politique, celle de réaliser une véritable concertation inclusive, dans une démarche sincère de donner la possibilité au plus grand nombre de contribuer effectivement. Il ne s'agit pas simplement d'écouter les habitantes et habitants du quartier, mais d'améliorer la qualité de cette opération de renouvellement urbain en prenant en considération leur expertise d'usage. Les habitants ont testé les dispositifs et participé à leur construction, facilitant ainsi leur appropriation ultérieure. Cette démarche a nécessité la mise en œuvre de compétences dédiées et la participation active de tous les acteurs, qu'ils en soient remerciés. Le groupe Écologiste et Citoyen se reconnaît pleinement dans cette démocratie locale qu'il convient de poursuivre et de déployer pour tous les projets d'ampleur qui transforment notre vie au quotidien. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

7 – RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE - ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN AU 1ER SEPTEMBRE 2026
--

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 7. »

M. Affilé : « Il s'agit de notre délibération concernant l'offre de transports en commun au 1^{er} septembre de cette année, à la rentrée. Vous vous rappelez que nous avons voté exceptionnellement les tarifs au moment du vote du budget, c'est-à-dire au mois de décembre, nous avons dérogé à notre règle. La règle, c'est que l'on vote au mois d'avril les deux en même temps, mais on avait la possibilité de voter d'abord les tarifs. C'est la dernière occasion pour arrêter l'offre de transports en commun, puisque vous savez tous qu'après les élections, les premiers conseils ne nous permettront pas de pouvoir mettre cela en temps et en heure et suffisamment tôt pour que ce soit retranscrit dans l'organisation des services de la SEMITAN, dans l'organisation des documents de communication destinés aux usagers. C'est pour cela que cette année, nous le faisons au mois de février. Cela a nécessité, je le dis, de la part des communes et des services de la Métropole et de la SEMITAN, un gros travail très concentré. Je remercie à la fois les services, les collègues, et la SEMITAN pour cette capacité à faire pour cette année sur un temps plus restreint.

Quels sont les grands objectifs de ces développements d'offres ? D'abord, poursuivre l'adaptation du réseau Naolib qui est fixée par la loi d'orientation des mobilités, la loi LOM, et notamment l'obligation de transporter les scolaires assis dès que nous sommes sur un service principalement dédié au transport d'élèves. Ensuite, il vous est proposé de modifier le calendrier commercial pour une meilleure adéquation avec les fréquentations du réseau, d'adapter l'offre aux demandes formulées par les communes, et d'améliorer la desserte de deux endroits très particuliers de notre territoire qui sont le centre de Vertou et le site de l'hôpital Laennec.

Enfin, il est proposé des optimisations sur le réseau. Qui dit “optimisation” dit en même temps “augmenter l’offre quand des surcharges ont été constatées”.

Je crois qu’il y a deux diapos qui vont vous être présentées globalement. Je vais essayer de prendre les choses dans l’ordre de présentation des diaporamas. Le nouveau calendrier commercial se traduit notamment par la création de services sur certains jours, on dédouble le calendrier. D’habitude, nous avons un calendrier qui commençait à la rentrée et qui allait jusqu’à la fin du mois de juin et un calendrier été. On va essayer d’avoir, non pas un calendrier saisonnier pur, mais d’avoir automne/hiver et printemps/été, comme d’autres offres commerciales. Pourquoi automne/hiver ? Parce que l’on sait que c’est à ce moment-là que nous avons le maximum de fréquentation, entre le début du mois de septembre et la fin de la première semaine de mai, et printemps/été de la première semaine de mai jusqu’à la fin du mois d’août. Vous voyez que nous avons injecté sur ce deuxième calendrier ce que nous appelons des jours « bleu clair » et des jours « vert clair ». Les jours « bleu clair » sont notamment liés à des reproches qui nous étaient faits régulièrement : en gros, on passait du bleu au vert au moment du mois de mai, où la plupart des étudiants sont partis, ne sont plus présents, mais où il reste à la fois des scolaires d’une part, et bien sûr tous les usagers, le grand public, ou les personnes qui se déplacent en transport en commun pour aller travailler. Nous avons tenu compte de ces critiques pour bâtir un calendrier avec un bleu clair, le bleu clair étant intermédiaire entre le jour bleu classique – pleine saison, si j’ose dire – et l’ancien jour vert qui est le jour des vacances d’été. De la même façon, vous trouverez aussi un jour vert clair qui est lui-même entre le jour vert et les jours jaunes sur les autres périodes. Ici, on essaie d’avoir une offre calendaire qui soit bien calibrée par rapport aux usages qui sont ceux de notre réseau.

Ensuite, si vous regardez le déroulé, on a la prolongation sur le secteur Laennec qui se fera en deux phases. Pourquoi est-ce le C3, qui aujourd’hui s’arrête à Armor, qui va être prolongé jusqu’à Laennec ? Cela permettra une connexion directe avec le centre-ville pour les usagers de l’hôpital Nord, de l’ICO, et de l’ensemble des structures qui commencent à y être installées, et c’est une amorce de préfiguration pour la desserte du futur bioparc ou du début de bioparc. Vous savez que c’est le bus 93 qui dessert aujourd’hui l’hôpital Laennec, qui fait le tour de l’hôpital. C’est un bus de 12 m. On va passer à des bus articulés. Les bus articulés ont la caractéristique d’avoir un rayon de giration qui est plus important. Par ailleurs, on ne fera pas la desserte en circulaire. On va faire une desserte qui amènera à peu près à l’ICO, et ensuite on repartira de l’ICO. C’est-à-dire qu’il faudra se retourner et repartir dans l’autre sens, donc on pourrait avoir des croisements de bus. Cela veut dire que la voirie actuelle, qui ne nous appartient pas d’une part, et qui est un peu étroite d’autre part, devra être retravaillée. Cela va se faire pendant cette fameuse phase 1. C’est pour cela que pendant la phase 1, on va s’arrêter à un arrêt qui aujourd’hui correspond à Bio Ouest, pour ceux à qui cela parle. À partir de Bio Ouest, il y aura une sorte de navette qui sera calibrée sur les arrêts toutes les 10 minutes, à peu près, qui permettra d’aller sur le site de l’hôpital et à l’ICO. Cela va durer une saison. L’idée est qu’à la rentrée 2027 la desserte se fasse avec le C3, comme prévu.

Ensuite, on a la desserte de Vertou centre, avec l’extension de la ligne E4, qui aujourd’hui fonctionne en heures de pointe du matin et du soir, en heures creuses. On sera sur une fréquence de 20 minutes en heures creuses, ce qui devrait permettre normalement d’avoir une offre vraiment intéressante pour les gens qui doivent se rendre dans le centre ou à Vertou centre, en fonction des origines.

Un certain nombre de développements ou de modifications ont été demandés par les communes. Dans la délibération, une petite liste a été mise. Cela représente au total, je crois, un peu plus de 36 000 kilomètres par an. Il y a aussi des réponses aux surcharges pour un peu plus de 112 000 kilomètres. C’est important les surcharges, c’est quand même un élément où l’on doit absolument répondre, tout simplement parce que les usagers, s’ils ne circulent pas dans des conditions de confort, arrêtent tout simplement de prendre les transports en commun, ce qui n’est pas l’objectif recherché.

Je tiens à le signaler quand même, nous avons voté l’année dernière la création de la ligne C8 à la place de la ligne 54. Figurez-vous que par rapport aux chiffres de l’année d’avant, on a plus 12 % de fréquentation. Cela montre bien que quand on fait cette démarche, on arrive à convaincre en plus des personnes, alors que c’était déjà une ligne standard qui était particulièrement développée. Il y a également des optimisations pour tenir compte de la fréquentation et d’un certain nombre de modifications de parcours imposées par des travaux.

Il y a également, si vous regardez bien, un très gros morceau : l’augmentation de Proxibus, le remplaçant de Proxitan, puisque vous savez que la TAN n’est plus notre marque commerciale, c’est Naolib. Du coup, nous avons transformé Proxitan en Proxibus, mais c’est toujours le même le même service de transport à la demande. Ici, cela correspond à 50 à 60 courses supplémentaires par jour, cela fait presque 11 % d’augmentation, c’est quand même considérable. Cela devrait nous permettre de répondre à la demande,

d'autant plus que nous maintenons le dispositif « Mon Copilote », qui est un dispositif d'accompagnement des usagers entre chez eux et leur arrêt de transport en commun, voire pendant leur transport en commun, pour leur permettre de gagner en autonomie et d'être en mesure d'utiliser eux-mêmes les transports en commun, sans forcément recourir toujours au service Proxibus dès lors qu'il y a, par exemple, un tramway ou un chronobus à proximité de chez eux et de leur destination. Cela nous amène quand même à un total d'un peu plus de 311 000 kilomètres parcourus, ce qui est un peu supérieur au contrat que vous avez voté au mois de décembre, qui prévoyait 300 000 kilomètres par an. Vous voyez que d'une année à l'autre, les choses s'équilibrent.

J'ai essayé de présenter, Madame la Présidente, avec précision, mais néanmoins sans trop prendre de temps. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, merci pour les réponses que vous m'avez apportées sur le sujet que j'avais soulevé au dernier Conseil métropolitain concernant la mise en place des nouveaux tickets rechargeables.

À la lecture de cette délibération, j'ai été extrêmement surpris de constater que le service public dédié aux transports collectifs pour desservir les écarts et les hameaux des communes est mis à mal. Concrètement, les lignes nord, ouest et est de La Chapelle-sur-Erdre, qui permettent de rabattre les usagers vers les lignes structurantes de la commune, vont être réorganisées si je reprends le vocable de la délibération. Cette réorganisation se traduit par une diminution de 5 117 km par an, alors que ces trois lignes avaient déjà été rabotées il y a quelques années. À quand leur suppression ? Je pense qu'une réorganisation des lignes de bus chapelaines sera nécessaire pour appréhender correctement l'arrivée du tramway à la Babinière, mais cela ne doit pas se faire au détriment des lignes secondaires. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, bonjour à tous. Dans cette délibération, il y a des choses plutôt positives, et qui d'ailleurs figuraient dans notre projet en 2020 : je pense au prolongement de la ligne C3 jusqu'à Laennec, je pense au prolongement de la ligne 26 jusqu'aux équipements qui sont situés à la Jonelière et qui permettra aux scolaires d'aller en transport public, et plus en car, jusqu'à la zone nautique de la Jonelière, et je pense à des renforts sur certaines lignes et au traitement des surcharges qui, quand on est utilisateur quotidien des transports publics de la Métropole, sont une réalité, donc ces renforts seront évidemment les bienvenus.

Ensuite, pour moi, il y a deux points quand même assez négatifs dans cette délibération. Globalement, quand on regarde les propositions qui nous sont faites aujourd'hui et que l'on met de côté la question du transport scolaire, ce que vous proposez à compter du 31 août prochain est une diminution de l'offre à l'échelle de la Métropole : 3 147 km en moins. Je crois vraiment que dans un contexte où notre population augmente, où la fréquentation de nos transports publics augmente, où le nombre d'abonnés Naolib augmente, il est absolument incongru de diminuer l'offre. C'est d'autant plus incongru lorsque vous nous avez fait voter au dernier Conseil métropolitain une augmentation des tarifs, comme c'est le cas depuis le début du mandat. Je crois vraiment que cela ne répond pas aux besoins et aux attentes. On a besoin, ici comme ailleurs, de plus d'offres de transport.

La deuxième chose qui m'étonne un peu, c'est le nouveau calendrier que vous avez présenté. De mon point de vue, il continue à nier le fait que les gens ne sont pas en vacances au bout de la première semaine du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août. Effectivement, pour une partie des scolaires, pas au 8 mai, il y a une diminution de la fréquentation, puisqu'à compter de fin mai ou de mi-juin – on est quand même plus sur ces pas de temps-là –, on a des arrêts de cours. Mais pour les autres usagers, il faut continuer à aller bosser, il faut continuer à utiliser les transports, et si on veut que les gens utilisent les transports, il faut qu'il y ait une offre attractive et diversifiée. Je pense que c'est aussi un point de désaccord entre nous, il faudrait être en capacité d'augmenter l'offre.

Pour éviter les attaques ou les critiques sur les questions régionales, je vais vous donner un chiffre. J'ai négocié une nouvelle délégation de services publics pour les transports Aleop sur le 44. Depuis le 5 janvier dernier, vous avez 10 % d'offres en plus à l'échelle du département de Loire-Atlantique. Pourquoi ? Parce que si on veut que les gens utilisent plus les transports et moins leur voiture, il faut qu'ils aient de l'offre à la fois en heures pleines et en heures creuses, et vous faites le contraire. Est-ce que c'est une conséquence des dispositions tarifaires que vous avez prises, de la gratuité que vous avez mise en œuvre ? En tout cas,

la réalité, c'est que visiblement, vous n'avez pas les moyens de vos ambitions, et qu'une fois de plus, ce sont nos concitoyens qui vont payer les choix que vous avez faits en début de mandat. Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix.

M. Salecroix : « Bonjour à chacune et à chacun. Madame la Présidente, chers collègues, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui peut, à première lecture, paraître relativement technique. Elle détaille des ajustements d'itinéraires, des renforcements de fréquences, des adaptations de calendrier, de kilomètres en plus ou en moins. Mais derrière ces tableaux, ces chiffres, ces lignes, il y a une réalité, celle de la vie quotidienne de milliers d'habitants de notre Métropole. Cette délibération, cela a été rappelé, organise les évolutions de l'offre de transport. Elle répond à plusieurs objectifs très concrets : mieux desservir des secteurs en croissance comme Laennec ou le bourg de Vertou, absorber les surcharges constatées sur de nombreuses lignes, adapter le réseau aux demandes des communes, intégrer pleinement – et cela a été dit aussi – les exigences de la loi LOM pour le transport des scolaires assis, et ajuster ainsi finement le calendrier commercial aux usages réels du réseau.

N'en déplaise à Monsieur Bainvel, cette proposition représente en année pleine une augmentation nette de 84 000 kilomètres, soit plus 0,3 % sur un réseau qui réalise déjà plus de 30 millions de kilomètres par an. Cette délibération, finalement, n'est pas un point de départ, c'est une étape supplémentaire dans une stratégie cohérente que notre majorité de gauche conduit depuis des années maintenant : faire des mobilités un pilier de la transition écologique et de la justice sociale. Pendant que nous ajustons finement l'offre existante, nous investissons aussi et surtout massivement pour l'avenir : plus de 100 kilomètres de nouvelles voies vélo durant ce mandat, 3 nouvelles lignes structurantes de transport sont en préparation pour mieux mailler la Métropole et offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle, ainsi que l'acquisition en cours de 61 nouvelles rames de tramway qui viennent remplacer, pour rappel, les rames historiques en augmentant leur capacité à transporter de 20 %. Nous avons d'ailleurs obtenu 30 millions d'euros de financement européen pour soutenir ces transformations, signe, je le crois, de la pertinence de ces choix, tout comme ceux relatifs à l'offre de mobilités douces avec un développement constant des aménagements cyclables.

Tout cela a un point commun : cela nécessite des moyens humains et financiers importants, cela suppose de faire des choix budgétaires clairs, cela suppose de considérer que les mobilités ne sont pas une dépense à contenir, mais bien un investissement à assumer. C'est précisément là, Monsieur Bainvel, que se situe la différence politique fondamentale avec vous, les chers collègues de droite : nous faisons le choix d'augmenter l'offre, de renforcer les fréquences, d'investir dans de nouvelles lignes, de moderniser le réseau, de développer les mobilités douces en mobilisant des ressources conséquentes. Nous faisons le choix de répondre aux besoins constatés, pas de les ignorer au nom de l'équilibre comptable. La droite parle souvent, dans cette enceinte comme dans d'autres, de réduction de la dépense publique, notamment lorsque l'on évoque le budget, de recentrage sur le strict nécessaire, mais en matière de transport, le strict nécessaire, cela signifierait moins de fréquence, moins de desserte, moins d'investissement, et au final, plus de voitures et plus d'inégalités. Pendant que la Région, autorité organisatrice en matière de transport, continue ses purges sur ses budgets de fonctionnement, mais qui aussi n'assume pas la hausse nécessaire et suffisante en investissement, faute de vouloir faire contribuer, par exemple, le monde économique via le versement mobilité, et que l'État, lui aussi, réduit la voilure sur les financements du quotidien, ponctionne les finances des collectivités, ce sont les métropoles qui contribuent à tenir la barre pour que les habitants puissent encore se déplacer dignement.

Ce que nous votons aujourd'hui et ce que nous construisons depuis des années démontre qu'une autre voie est possible, une voie où l'on assume d'investir massivement pour transformer les mobilités, améliorer le quotidien et préparer l'avenir. Cette délibération est donc une illustration très concrète de tout cela, et elle s'inscrit pleinement dans le bilan solide et cohérent de notre majorité de gauche. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de développer brillamment Robin Salecroix. Simplement, ce n'est pas pour taquiner Julien Bainvel, mais il me semble que le calendrier des TER c'est un peu comme le nôtre : il y a certaines périodes, certaines saisons où les dessertes ne sont pas aussi fréquentes ou pas aussi nombreuses. Vous savez très bien que tout cela relève d'une mécanique qui est extrêmement complexe. Je ne vois pas en quoi vous pouvez regretter – ou vous opposer – que nous recherchions en permanence avec la SEMITAN, avec les services de Nantes Métropole, à ce que les moyens soient affectés là où il y a le plus de besoins, à ce que l'offre s'aligne le plus possible sur la demande, sans

ignorer les secteurs où la demande peut être plus faible, contrairement à ce que dit Erwan Bouvais. En tout cas, en veillant à ce que là où manifestement – et vous l’avez reconnu vous-même avec la question des renforts – il y a une offre insuffisante par rapport à la demande, il faut pouvoir la satisfaire. Pour la satisfaire, si on veut avoir les moyens de nos ambitions en la matière, il faut parfois reconnaître que certains services peuvent être sous-utilisés, et par conséquent les ajuster. Cela peut être, non pas une sous-utilisation, mais une moindre utilisation en certaines périodes, parce qu’il n’y a pas que la question des scolaires : le développement des modes doux fait que lorsqu’il fait meilleur, on prend plus facilement ses jambes, on prend plus facilement son vélo que les transports publics.

Par conséquent, on peut se permettre d’offrir aux salariés de la SEMITAN – parce qu’il y a cela aussi qu’il ne faut pas oublier derrière – une visibilité et une capacité à prendre des congés, voire des congés un peu exceptionnels. Vous savez que c’est une vraie problématique pour eux : vous avez un événement familial, vous voulez déposer une journée qui n’était pas initialement prévue un an à l’avance, c’est un peu compliqué sur le plan logistique pour la SEMITAN. Ces ajustements du calendrier vont nous permettre d’ajuster la gestion des congés du personnel qui, dans le transport public, est un problème éternel entre ce qui est possible et ce qui est nécessaire.

Ces ajustements qui nous sont proposés, notamment sur le calendrier, visent à ce que nous soyons plus efficaces. Quand je vois que Nantes est, je crois, derrière Lyon et Strasbourg – et Lyon est quand même dans une catégorie un peu différente de la nôtre –, la ville où, au regard de la population, le réseau des transports publics est le plus utilisé par sa population, je crois que l’on ne doit pas être si mauvais que cela. Je me réjouis que nous ayons, et à la SEMITAN, et dans les services de Nantes Métropole, des gens qui collaborent aussi efficacement pour trouver les solutions les plus efficaces, les plus efficaces pour répondre aux besoins de mobilité des habitants de la Métropole, et bien au-delà des habitants de la Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Stéphane Paragot. »

M. Paragot : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, la délibération que nous nous apprêtons à voter conclut presque 6 années de discussion entre la Ville de Vertou et la Métropole au sujet de la liaison entre le terminus du Busway, donc l’arrêt de la Porte de Vertou, et le centre de Vertou. Alors que vous aviez annoncé, Madame la Présidente, avec Rodolphe Amailland, la prolongation de la ligne 4 jusqu’au centre de Vertou, un certain nombre d’éléments nous ont fait repenser ce projet. Le Covid d’abord, et la façon d’utiliser les transports en commun. Des considérations écologiques ensuite, puisque le passage du Busway aurait nécessité l’abattage de plus d’une centaine d’arbres, mais aussi des considérations budgétaires, en réfléchissant à une meilleure utilisation des plus de 50 millions d’euros d’investissement qu’auraient nécessité les travaux.

Nous avons aussi écouté les Vertaviens, qui nous ont rappelé tout au long du mandat combien ils sont attachés à ce qui fait Vertou : une ville à la campagne, traversée par la Sèvre, dotée de lieux emblématiques comme le parc du Loiry, et entourée de vignes qui participent à son caractère et son identité. Une commune que les Vertaviens souhaitent voir évoluer sans perdre son âme ni devenir un quartier de la Métropole. Toutes ces réflexions nous ont poussé à repenser le projet en termes de besoins, permettre aux Vertaviens du centre de rejoindre Nantes sans prendre leur voiture, plutôt qu’en termes de moyens, la prolongation du Busway. Les discussions avec les élus, avec les services de Nantes Métropole et ceux de la Ville de Vertou, mais aussi avec les services de Naolib que je voudrais collectivement remercier, nous ont permis d’arriver à cette solution qui répond à la fois aux besoins des Vertaviens, est respectueuse de l’environnement, et permettra un meilleur équilibre dans la répartition des nouveaux services de transport dans la Métropole. Cette solution qui consiste à relier le terminus au centre de Vertou par une navette régulière qui circulera toutes les 10 minutes en heure pleine et toutes les 20 minutes en heure creuse va être mise en place à partir de la rentrée de septembre. Je voulais vous remercier, mes chers collègues, pour ce vote et pour le service que ce transport en commun va rendre aux Vertaviens qui vont, j’en suis sûr, accueillir avec enthousiasme cette annonce. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, je me permets une petite digression au regard de l’objet de cette avant-dernière délibération de notre mandat dédiée aux mobilités pour évoquer notre bilan collectif sur les mobilités douces, puisqu’aucune délibération ne fait référence aux modes actifs sur ce dernier Conseil métropolitain. Celui-ci marque la fin d’un chapitre riche en engagements, en réalisations, et surtout en avancées collectives pour faire de Nantes Métropole un territoire toujours plus résilient, plus solidaire et plus durable.

Je tiens d'abord à saluer l'ensemble des élus, des agents et des partenaires qui ont œuvré à nos côtés pour transformer notre ambition en réalité. Ensemble, nous avons fait le choix audacieux de placer le vélo au cœur de notre politique de mobilité. Ce choix, nous l'avons assumé avec détermination et les résultats sont là : plus de 100 kilomètres d'aménagements cyclables et près de 220 kilomètres de grandes voies vélo ont vu le jour grâce à l'engagement sans faille des 24 maires de l'agglomération. Je tiens ici à vous remercier chaleureusement, car sans votre courage et votre volonté, rien n'aurait été possible.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer une excellente nouvelle : la désignation de Cykleo, filiale du groupe Keolis, comme futur opérateur de nos services de location et de stationnement de vélos longue durée à compter du 7 janvier 2027. Cykleo incarnera la continuité et l'amplification de notre engagement pour une mobilité inclusive, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun. Avec ce nouveau marché, nous passons à une nouvelle dimension, notamment avec une offre renforcée et diversifiée. Cykleo s'est engagé à reprendre nos 3 690 vélos et à élargir la gamme d'offres, avec notamment des vélos tricycles à assistance électrique et des vélos à assise surbaissée pour permettre de pédaler en toute autonomie pour les personnes à mobilité réduite, des vélos d'accompagnement avec un vélo pousse-pousse, un vélo permettant le transport en fauteuil roulant, ou encore un vélo tandem côte à côte, des vélos pensés pour le transport de marchandises avec des modèles cargo, shorty et XL, ainsi que deux modèles adaptés pour les opérations logistiques.

C'est aussi un maillage territorial optimisé avec la confirmation des maisons du vélo de Feydeau et de Rezé, mais aussi avec la création d'une maison mobile qui permettra d'accéder à son vélo ou de le restituer au plus près de chez soi. C'est aussi une extension de la tarification solidaire, notamment sur la question du stationnement vélo, avec nos 5 200 places qui sont aujourd'hui déployées. C'est aussi un gros travail avec les associations en proximité, pour permettre de travailler avec l'écosystème vélo qui est très riche sur notre territoire, notamment sur l'accompagnement à l'apprentissage du vélo, à la réparation, relayer en direction des ateliers d'autoréparation, et travailler en partenariat avec les acteurs de l'insertion sur la réparation et l'entretien de nos vélos.

Je ne pourrais terminer sans rendre un hommage appuyé à ceux qui, dans l'ombre et dans la lumière, ont rendu ces avancées possibles. Je pense à Aurélien Boulé, Simon Citeau, mais aussi à toute l'équipe du département des Mobilités, et plus particulièrement à Bénédicte Levionnais, dont l'expertise et l'engagement ont été déterminants. Leur travail a permis cette folle montée en puissance des modes actifs, saluée bien au-delà de nos frontières. Je pense aussi aux associations, aux citoyens, aux entreprises qui se sont mobilisés pour faire du vélo un levier de transformation sociale et environnementale. Vous avez été nos alliés, nos critiques bienveillants et nos inspireurs. Aussi, à travers nos engagements exceptionnels pour les transports en commun et les modes actifs, nous pouvons être fiers de notre Métropole, une Métropole qui a osé repenser ses espaces, osé prioriser l'humain et la planète, osé innover pour inclure chacun. Je sais aussi que le chemin ne s'arrête pas là. Les défis sont immenses : réduire encore notre dépendance à la voiture individuelle, accélérer les transitions écologiques et garantir une mobilité juste pour tous. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Ce que l'on peut retenir à mon sens de cette délibération, c'est tout d'abord une adaptation de l'offre aux usages. Comme l'a présenté Bertrand, on voit bien que c'est de la couture de pouvoir mettre ces horaires et d'avoir un service qui répond vraiment aux usages. Pour nous, c'est une gestion responsable qui fait qu'un euro dépensé, c'est un euro utile, ce qui nous permet de maintenir, contrairement à ce qui est dit, un haut niveau d'investissement en matière de transport. On peut retenir aussi de cette délibération qu'elle permet des renforts extra-périphériques. On voit bien à travers les enquêtes qui ont été menées depuis le post-covid qu'il y a un besoin grandissant entre les communes extra-périphériques et cet accès centre-ville ou en maillage autour du périurbain. On voit que ces renforts vont dans cette direction et permettent de pouvoir monter dans les bus qui étaient parfois trop pleins (mon voisin m'en parlait juste à l'instant). Ce sont de bonnes nouvelles.

Enfin, pour la loi LOM, je rappelle que c'est une obligation d'État qui oblige chaque enfant à être assis dans les cars qui sont en transport scolaire. On a réalisé cette action en 3 étapes, en 3 années. On en est à la deuxième année. En tout cas, je tiens à saluer le dialogue constructif avec l'ensemble des communes qui ont des transports scolaires sur leur territoire, pour pouvoir amener ces transformations qui ne sont pas simples : soit on rachète des cars, soit on transforme en ligne régulière. Lorsque c'est transformé en ligne régulière, cela permet un service supplémentaire pour l'ensemble des habitants de la Métropole, donc c'est aussi à saluer. Je tiens aussi, comme l'a fait Nicolas Martin, à saluer vraiment le travail des agents des ser-

vices transports avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, et leur signaler tout mon soutien et mon plaisir d'avoir été avec eux pendant tout ce mandat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Puisque nous parlons de mobilité, je voudrais vous parler du tablier du pont Anne-de-Bretagne. J'ai quelques questions. Outre le fait que je suis extrêmement surprise que l'on puisse imaginer faire transporter une telle structure en pleine mer et en plein hiver à cette période, le retard énorme de l'arrivée de ce tablier me pose pas mal de questions, notamment sur le dédommagement donné aux commerçants qui subissent cette situation, et les conditions du contrat. Qui va prendre en charge ce retard ? Le dépassement de budget, évidemment, on s'en doute. Enfin, vous qui vous mettez en avant systématiquement sur les questions d'écologie – qui, encore une fois, ne fait pas partie d'une seule couleur politique –, j'aimerais connaître le bilan carbone de ce déplacement, puisque l'on parle de bateau semi-submersible qui, j'imagine, va entraîner de graves conséquences sur ces sujets. Je vous en remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, sur cette délibération qui a trait aux transports et aux mobilités, un mot pour me réjouir de l'extension programmée du Chronobus jusqu'au site hospitalier Nord Laennec à Saint-Herblain. J'ai envie de dire : "Enfin !". Depuis 2014, au sein de cette assemblée, je plaide pour le développement d'un pôle majeur de santé autour du CHU Nord Laennec, autour de l'Institut de cancérologie de l'Ouest, du Cyclotron ARRONAX, et des différentes biothecs qui sont présentes sur site. Alors que depuis 2014 vous vous renfermiez sur votre projet – que j'ai qualifié moi-même "d'absurde" – de regroupement sur l'Île de Nantes, avec ce que l'on a pu constater en termes de problématiques techniques, d'accessibilité, de gabegie financière. Je crois que juste avant, cela a été évoqué, vous vous targuez qu'un euro dépensé doit être un euro utile. Typiquement, sur ce projet-là, on n'y est pas du tout. Et il y a quelques euros, et même plus d'un milliard d'euros, dans la balance. Je me réjouis qu'enfin vous ouvriez les yeux sur ce projet de développement majeur de pôle de santé sur Laennec, et que vous programmiez dans cet état d'esprit une desserte en termes de mobilité importante. J'ai envie de dire : "Enfin !", mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Godet. »

M. Godet : « Bonjour. Je voudrais saluer le travail, un travail qui a été fait sur l'usage et pas le ressenti. Je crois que la ville évolue, et les usages, comme a pu le signaler Pascal Bolo, évoluent également. L'évolution des circuits cardinaux est une évolution construite depuis maintenant longtemps, notamment le circuit ouest et nord, ce circuit qui rejoindra directement Nantes et la station René Cassin. Ces lignes sont une possibilité pour les lycéens, mais aussi pour les travailleurs, de rejoindre la ville centre et connecter les villages. C'est une évolution aussi pertinente pour La Chapelle, puisque cela renforce les lignes 86 et 96. Comme ont pu le dire un certain nombre de collègues, nous arrivons au bilan de ce mandat. Quand nous faisons les additions de ce mandat, nous sommes sur plusieurs milliers de kilomètres parcourus supplémentaires pour offrir un service de qualité à l'ensemble des Chapelaines et des Chapelains. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, ce Conseil métropolitain – cela a été dit par plusieurs collègues, ce n'est pas une surprise – est le dernier de ce mandat. Dans ces moments, on mesure mieux ce que représente un mandat, des décisions, des débats, des désaccords parfois, mais surtout des choix politiques qui transforment la vie quotidienne. Permettez-moi de faire un pas de côté nantais, au-delà des transports collectifs traités dans cette délibération. Concernant notre politique cyclable, en complément de ce qui a été dit par Nicolas Martin, je voudrais d'abord saluer l'ensemble des élus des 24 communes de notre Métropole. Nous avons la chance, dans notre Métropole nantaise, d'avoir su travailler collectivement, au-delà de nos appartenances politiques. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas partout en France, ce n'est pas le cas partout en Europe. Cela a été un vrai plaisir de pouvoir avancer collectivement ensemble. Car oui, quelles que soient nos sensibilités politiques, dans l'esprit fédérateur d'un établissement public de coopération intercommunale – je regarde mon cher Alain Vey –, nous avons travaillé sur un sujet transversal : la manière dont on se déplace, dont on habite notre territoire dont on partage l'espace public.

Et oui, si notre Métropole est devenue la dixième agglomération la plus cyclable au monde, d'après le très sérieux classement Copenhagénise, c'est parce que notre politique vélo n'est pas une compilation, n'est pas un empilement d'aménagements, c'est un changement de regard qui fait du vélo une vraie solution de mobi-

lité pour aller travailler, pour accompagner ses enfants à l'école, pour faire ses courses, pour se déplacer entre nos communes. Ce choix, nous l'avons assumé politiquement : 115 millions d'euros sur ce mandat, cela a été dit de nombreuses fois. C'est quand même 30 euros par an par habitant en 2020, c'était quand même un cadre extrêmement ambitieux. Plus de 100 kilomètres d'aménagements, cela a été dit, dont 50 kilomètres d'axes magistraux et structurants. Aujourd'hui, nous avons un réseau de près de 820 kilomètres, ou en tout cas, un nombre d'aménagements cyclables qui dépassent les 800, et un réseau de grandes voies vélos de 220 kilomètres. De Carquefou à Couëron, de Saint-Sébastien à Orvault, ce réseau nous l'avons voulu lisible, continu, rassurant, avec ces grandes voies vélos, et avec une ambition simple mais forte : quand on monte sur ce vélo, on doit savoir où l'on va, et surtout s'y sentir en sécurité. C'est un choix de société.

Cette politique – et c'est évidemment extrêmement important pour nous – est aussi sociale, notamment avec la tarification solidaire pour la location et l'acquisition. Cela aussi, on a l'habitude d'en parler ici, en Conseil métropolitain, on s'y est habitués, mais je peux vous dire que quand on va dans des congrès européens et que l'on parle de notre tarification solidaire sur le vélo, beaucoup de personnes nous envient, beaucoup de villes nous envient. Je me souviens notamment qu'au dernier congrès en Pologne il y a 6 mois des grandes villes, des grandes métropoles comme Stockholm sont venues nous voir et nous enviaient.

Cette politique est aussi attentive aux usages, avec notamment 10 000 places de stationnement qui ont été créées sur ce mandat. Je pense aussi à nos nouveaux appuis vélos pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes à mobilité réduite. Cette politique est enfin collective et vivante, notamment grâce au travail des associations, à l'écomobilité scolaire, et aux 74 écoles accompagnées et aux 28 rues scolaires. C'est quand même assez conséquent. C'est donc une culture vélo qui s'est installée dans nos communes.

Je vais terminer. Je veux dire ici très sincèrement le grand plaisir que j'ai eu à travailler avec les agents, mais aussi avec tous les collègues de toutes les communes, et en particulier avec Nicolas Martin, dont c'est le dernier Conseil métropolitain, pour son humanisme, son écoute, son sens du dialogue, et cette capacité précieuse à faire avancer une politique publique exigeante sans jamais perdre le lien avec le terrain. Ce bilan n'est pas une fin, c'est un cap. Dans un contexte climatique, social et démocratique qui est très exigeant, nous avons démontré qu'une métropole peut faire des choix cohérents et courageux. À nous, collectivement, de continuer à faire de cette ambition cyclable une réalité durable. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Je propose quand même peut-être que chacun ne fasse pas le bilan du mandat, parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. Je crois que l'on est en campagne électorale, et je ne suis pas sûr que ce soit totalement autorisé si on regarde les règles.

Je voulais faire deux petites réactions. D'abord, confirmer à Pascal Bolo qu'il y avait bien aussi un calendrier saisonnier pour l'offre de transports Aleop. Juste une petite précision : on a décidé à la Région de restreindre la période estivale, et donc la diminution de l'offre n'intervient, maintenant et depuis l'année dernière, que du 14 juillet au 15 août, parce que nous considérons que sur le reste du temps, il y a encore des gens qui se déplacent, il y a encore des gens qui travaillent, il y a encore des gens qui ont besoin de mobilité et de transport le matin, le midi et le soir. C'est la preuve par l'exemple que nous avons des différences.

Plusieurs de nos collègues ont évoqué la nécessité d'adapter l'offre aux usages. Je suis entièrement d'accord avec cela. Je suis dans la commission Mobilités depuis 2008, je pense pouvoir dire que je connais un peu les sujets et que je maîtrise un peu les contraintes techniques et financières. Je suis aussi un usager du quotidien. J'encourage celles et ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas venus en transport public, celles et ceux qui ne sont pas abonnés à notre réseau, celles et ceux qui n'utilisent pas régulièrement nos transports publics à les utiliser à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, en semaine ou en week-end, pour comprendre qu'à un certain nombre d'horaires nos lignes de tramway, nos lignes de Chronobus, nos lignes de bus sont absolument surchargées et que c'est très désagréable pour les usagers de se retrouver dans ces conditions. On peut être dans un monde idyllique où vous nous vantez votre bilan et où vous nous dites que tout ce que vous faites est absolument parfait... Interrogez les usagers, interrogez les abonnés, demandez-leur comment ils se situent, comment l'augmentation des incidents sur nos lignes de tramway les pénalisent au quotidien, combien les retards posent des difficultés, combien – et on va le voir dans la délibération prochaine – l'absence d'information sur l'heure d'arrivée de votre transport public pose des difficultés. Juste un peu de modestie, et juste un peu de réalisme sur la situation dans laquelle on se trouve. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, quelques éléments de réponse aux questions que nous posait Madame Oppelt. Ce chantier du pont – en vue, on le rappelle quand même, de livrer deux nouvelles lignes de tramway et une ligne de busway – est un chantier tout à fait exceptionnel par son ampleur et par sa nature même, puisqu'il nécessite de refaire le pont Anne-de-Bretagne. Le tablier, qui devait en effet arriver par barge – ce qui est une solution somme toute assez classique, on a déjà fait transporter précédemment le pont Tabarly par barge, c'est une solution qui marche –, avait un planning pour cet hiver. Il était lié au calendrier des travaux, mais il s'avère que les conditions météorologiques particulières que connaît sur l'Atlantique en ce moment ne l'ont pas permis. Le groupement a aujourd'hui trouvé une autre solution, je vous renvoie aux articles de presse et au communiqué que l'on a sorti cette semaine. C'est une solution qui doit permettre le plus rapidement possible, on espère dans les prochains jours, ce nouveau transport jusque chez nous pour l'arrivée du pont. Cela fait partie des événements somme toute assez classiques d'un chantier de cette ampleur.

On verra comment les choses s'organisent dans notre rapport avec le groupement, mais aujourd'hui, c'est bien le groupement qui assume, comme depuis le début, ses responsabilités sur les choix techniques et qui cherche en permanence les meilleures solutions. Le chantier, pour autant, n'est pas en retard, puisqu'en attendant l'arrivée du tablier, d'autres étapes qui devaient se tenir après. Le coulage d'un certain nombre de dalles qui viendront être posées sur le dessus du tablier métallique est en cours. On est en avance de phase pour ces éléments qui seront prêts pour l'arrivée du pont. Pour nous, c'est un sujet qui se déroule conformément. On aura bientôt la pose des premiers rails sur le boulevard Léon Bureau, donc tout cela fonctionne dans les meilleures conditions possibles, compte tenu du chantier de cette ampleur.

Vous évoquiez, Madame Oppelt, la question des commerçants. Je tiens à vous rassurer, nous avons deux commissions de règlement amiable (CRA) qui ont été mises en place pour accompagner les commerçants sur la partie centralité – l'Île de Nantes, notamment –, sur un périmètre élargi et sur le secteur de Mangin. J'y participe très systématiquement. Cette commission se réunit le plus régulièrement possible. Je rappelle que cette CRA est présidée par un magistrat du tribunal administratif. J'y siège au titre de la Métropole, en lien avec un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie et avec la Chambre des métiers de l'artisanat. On y siège vraiment à chaque fois, cela nous prend plus de 3 heures quand on examine l'ensemble des dossiers. On y va régulièrement à fond, en liaison extrêmement proche avec la CCI et le représentant des artisans, et on examine tous les dossiers. On est aujourd'hui rendu à plus de 40 dossiers d'indemnisation. On a dépassé des montants importants, et on accompagnera les commerçants jusqu'au bout, jusqu'à la livraison du chantier. C'est l'engagement que l'on a pris dans cette démarche, qui a elle aussi une ampleur particulière (je vous renvoie aux délibérations qui ont été votées ici pour la mise en place de ces deux CRA).

On continuera jusqu'au bout l'accompagnement des commerçants, on l'a dit, c'est une nécessité qui permet d'avoir des indemnisations plus rapides, dans un cadre qui est posé. C'est le magistrat du tribunal administratif qui pose, et on a des débats qui où l'on étudie l'ensemble des dossiers, l'éligibilité, puis l'indemnisation des commerçants. On le fera jusqu'au bout, parce qu'en effet, c'est notre engagement d'accompagner au mieux, à la fois par ces indemnisations, et par l'ensemble des éléments de communication, qui sont eux aussi exceptionnels pour indiquer le fait que les commerces continuent à travailler. On sait ce que c'est cela qu'ils attendent, de continuer à travailler normalement. Cela se fait aussi par un suivi extrêmement précis par les services de la Métropole et les entreprises, pour que les conditions de circulation et d'accès aux commerces soient les plus facilitées. C'est évidemment dans ces deux conditions, l'indemnisation et l'accompagnement au mieux du fonctionnement au quotidien des commerçants, que nous exerçons ce chantier d'une ampleur exceptionnelle. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. Merci aux collègues pour leurs interventions. Je vais essayer de me centrer, si vous le voulez bien, sur le cœur de la délibération, et pas forcément sur des sujets connexes.

Julien Bainvel, vous nous évoquez une baisse de 3 147 km qui fait l'impasse sur les 84 184 km que nous assurons bien, du fait des obligations de la loi d'orientation des mobilités, mais qui vont se traduire par des services supplémentaires, donc des kilomètres parcourus supplémentaires. Dire qu'il n'y a pas d'augmentation d'offre, ce n'est quand même pas tout à fait honnête. D'autant plus que 230 000 km de Proxibus, c'est aussi des kilomètres parcourus supplémentaires. Là encore, on fait état d'une baisse de – tenez-vous bien – 0,01 %. C'est cela, les 3 147 km. Franchement, soit vous ne savez pas calculer, soit ce n'est vraiment pas très honnête de votre part de considérer ou d'enlever d'un revers de main des kilomètres, en disant : « Ceux-là ne sont pas parcourus, ce ne sont pas de vrais kilomètres ». Peut-être pour de faux usa-

gers ? Je ne sais pas. En tout cas, je vous garantis qu'ils sont parcourus, qu'ils sont dans le cadre de la DSP, et du coup, il faut bien en tenir compte.

Après, je veux bien que vous nous fassiez l'article sur le grand travail de la Région et sur le fait que les calendriers soient bien adaptés à la Région et mal adaptés chez nous. Je vous signale juste quand même qu'entre le vert et le vert clair, il va y avoir une augmentation de l'offre, et que c'est bien parce que nous avons entendu que les usagers étaient mécontents du niveau de service sur les mois de mai et de juin qu'on l'améliore, mais on va aussi l'améliorer pendant l'été. De grâce, pas trop de caricatures. Je ne dis pas que l'on est les meilleurs du monde, mais on n'est pas non plus les plus mauvais, et la période préélectorale ne justifie pas toutes ces critiques, dont certaines d'entre elles sont très injustifiées.

Par ailleurs, vous évoquez 10 % d'augmentation d'offre en Loire-Atlantique. Je pense que les métropolitains en seront ravis, parce que cela ne les concerne absolument pas, vu que les cars Aleop ne s'arrêtent pas sur les arrêts qu'ils pourraient prendre, sauf pour éventuellement déposer des gens, mais pas pour en prendre. Parce que vous voulez nous faire payer, bien sûr ! Vous voulez nous faire payer, comme si la Métropole n'était pas dans la Région Pays de la Loire, comme si la Métropole n'était pas dans la Région ! De la même façon que pour les parkings relais, il a fallu que l'on bataille pour que vous participiez. Donc de grâce, à la caricature, Monsieur Bainvel, on doit répondre avec un minimum de fermeté.

Je n'oublie pas quand même que votre objectif premier en matière de mobilité semble de faire des économies, parce que je n'oublie pas non plus le lâchage en rase campagne du service de covoiturage à haut niveau de service, que nous avons pourtant bâti ensemble et que vous avez choisi de ne pas financer au moment où on le mettait en œuvre. Franchement, je ne trouve pas cela très glorieux de votre part. D'une manière générale, chers collègues, peut-on nous reprocher de veiller à l'efficacité de la dépense publique en essayant de coller le mieux aux besoins, aux attentes exprimées et aux réalités d'usage ? Je veux bien que l'on bombarde des kilomètres parcourus un peu partout avec des bus qui soient à moitié vides, mais il se passera la même chose que ce qui se passe parfois pour d'autres transports que les bus : les gens vont regarder, et vont dire : "Il n'y a personne dedans". À un moment, il faut quand même être efficace : un kilomètre de bus, c'est à peu près 6 euros à parcourir. On doit être vigilant pour que ces 6 euros correspondent bien à un vrai service pour les habitants, on doit veiller au grain et ne pas dépenser plus que nécessaire. Mais il faut dépenser ce qui est nécessaire, j'en conviens parfaitement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – TRANSITION ECOLOGIQUE - RENOVATION DU SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION DES BUS ET RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS EMBARQUES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 8, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération suivante concerne précisément la rénovation du système d'aide à l'exploitation des bus – j'ai bien dit "des bus" – et des équipements embarqués. Nous avons un SAE, un système d'aide à l'exploitation des bus, qui date de 2013. Il nous permet d'assurer – je le précise pour ceux qui nous regardent et nous écoutent – la régulation du réseau, l'information en temps réel pour les usagers – ce n'est pas toujours si facile que cela, tout simplement parce que dès qu'il y a des ralentissements, il peut y avoir quelques éléments qui viennent perturber tout cela –, la sécurité des voyageurs et des conducteurs, et la gestion et l'optimisation de l'exploitation du réseau. Nous avons fait évoluer ce système depuis 2022 avec de nouvelles interfaces, notamment pour les conducteurs dans les nouveaux bus achetés, et des évolutions de logiciels. Compte tenu de l'âge des équipements et des évolutions réglementaires, pour garantir la qualité du service, il est proposé de lancer une rénovation approfondie du système d'aide à l'exploitation des bus en s'appuyant sur les opérations que nous avons menées depuis 2022.

De quoi s'agit-il ? Quels sont les objectifs ?

- Assurer la fiabilité du SAE bus pour la prochaine décennie, jusqu'en 2035.
- Adapter notre système aux nouveaux véhicules acquis par Nantes Métropole (les bus électriques et les bus GNV).
- Mettre en conformité la sécurité du réseau : dès lors que l'on a des terminaux qui sont lointains, cela peut provoquer des failles de sécurité, donc il faut que l'on travaille de façon à assurer le maximum de cybersécurité.

- Fiabiliser l'affichage en temps réel et faciliter les correspondances. Pour les Chronobus, on n'est pas trop mauvais, pour les tramways aussi, mais effectivement, pour d'autres moyens de transport, c'est parfois plus délicat d'avoir l'information en temps réel et fiable. C'est bien pour cela que l'on fait cette démarche.
- Améliorer les coûts de régulation et les coûts de maintenance.

Deux actions principales. D'abord, le remplacement des interfaces pour les conducteurs dans les 150 bus les plus anciens. On va changer, en gros, le terminal et l'équipement dont dispose le conducteur. On va également mettre à jour le système central du service d'aide à l'exploitation des bus, les postes de régulation, et les outils associés sur le PC central. Cela va nous donner une enveloppe financière prévisionnelle estimée à 6 936 000 euros TTC, hors révision. Il est donc proposé que Nantes Métropole confie un marché subséquent de mandat à la SEMITAN, avec l'accord-cadre que nous utilisons traditionnellement, portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériel roulant liés au réseau de transport collectif. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Avec les collègues, on va voter cette délibération. Je voulais remercier Pascal Bolo, qui avait reconnu en commission que nous disposions d'un système défaillant, puisqu'à plusieurs reprises moi-même ou d'autres collègues avons exprimé les difficultés, le manque de fiabilité de l'information du voyageur, et nous avons été accusés de mentir, de détourner la réalité. Je voulais le remercier de cet élan de lucidité en fin de mandat. On va voter cette délibération qui va permettre, je l'espère, d'améliorer l'information des voyageurs. C'est une première brique, il y en aura d'autres à venir, parce que comme vient de le dire le vice-président, il y a encore un peu de boulot à faire derrière.

Je me permets un petit retour en arrière sur la délibération précédente, puisque Bertrand Affilé disait que l'évolution du calendrier commercial va permettre d'avoir plus d'offres. La réalité, c'est que cela se traduit quand même – c'est écrit noir sur blanc – par 266 000 km en moins. Et puis, Monsieur le Vice-président ou Monsieur le Président de la commission, j'ai demandé lors de la dernière commission à ce que l'on puisse disposer d'éléments sur les fiches horaires types, pour voir justement sur un certain nombre de lignes les différences. Je constate qu'au moment où nous nous parlons, c'est-à-dire une semaine après la commission, le compte rendu n'est toujours pas disponible ni envoyé et que les éléments que j'avais demandés à la commission ne nous ont pas été transmis, ce que je trouve un peu regrettable. Mais ce n'est pas grave. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je remercie Julien Bainvel d'avoir donné quitus aux élus majoritaires pour le fait qu'on reconnaît qu'il y a des soucis. Autrement, on ne ferait pas de travaux s'il n'y avait pas de soucis, c'est une question de logique. Merci.

Je suis désolé que les documents n'aient pas été transmis. On va, avec le Président de la SEMITAN, faire en sorte que vous les ayez dans les meilleurs délais, si possible avant la fin du mandat. Je suis navré, ce n'est pas moi qui préside la commission. L'engagement avait été pris, c'était il y a une semaine, c'est vrai. On va essayer de vous apporter réponse, parce que j'ai bien compris que c'était pour illustrer le propos, et pas forcément fondamental dans votre prise de décision. En tout cas, c'est comme cela que je l'avais compris. On va essayer d'apporter tous les éléments que vous nous avez demandés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – ABATTOIR MULTI ESPECES SALVAE (SOLUTION D'ABATTAGE LOCALE ET SUR LE LIEU DE VIE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE) - UN PROJET D'INTERET GENERAL AU SERVICE DE LA SECURISATION DES FILIERES D'ELEVAGE LOCALES ET DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 9, Aziliz Gouez. »

M^{me} Gouez : « Merci, Madame la Présidente. Nous changeons de sujet, puisque cette délibération n° 9 porte sur un projet de création d'un abattoir de proximité à destination des bovins, petits ruminants et porcs, destiné à être implanté sur la commune de Machecoul, au cœur du Pays de Retz. Quelques mots sur la genèse

de ce projet. Ce projet a émergé, porté par un groupe d'éleveurs en 2018, suite à la fermeture de l'abattoir de Challans, laquelle fermeture a créé ce que l'on appelle une "zone blanche", c'est-à-dire une absence de solution d'abattage pour les éleveurs, notamment du Sud Loire, du Pays de Retz, du Vignoble, mais aussi du Nord Vendée, et en particulier pour les éleveurs qui sont engagés dans la commercialisation en circuit court, soit en vente directe, soit en vente locale.

Les éleveurs se sont organisés. Plusieurs centaines d'entre eux se sont organisés pour imaginer au départ, en 2018, ce qui était une solution exclusive d'abattage à la ferme, sur les lieux d'élevage, à partir d'un système de caissons mobiles. Depuis 2018, le projet a évolué, puisqu'en l'état de la réglementation européenne, notamment la réglementation sanitaire, il n'est pas possible à ce jour d'avoir une solution d'abattage qui soit uniquement mobile. Il faut que cet abattage mobile soit adossé à l'existence d'une unité fixe et d'une bouverie pleinement fonctionnelle.

Le projet a été redéfini, pour aujourd'hui consister en la création d'un abattoir de proximité multi-espèces, mais également multimodal, c'est-à-dire qu'il sera possible à la fois d'abattre premièrement sur site, à Machecoul. Il sera également possible demain, pour les éleveurs qui le souhaitent, de faire abattre sur leur ferme dans un rayon d'une heure autour de Machecoul, là encore pour des questions de considération sanitaire. Troisièmement, ce nouvel outil permettra une solution en matière d'abattage d'urgence, c'est-à-dire d'abattage des animaux accidentés qui, à ce jour, ne trouvent pas de débouchés et qui sont tout simplement envoyés à l'équarrissage, c'est-à-dire que leur viande n'est pas valorisée, avec un manque à gagner notable pour les éleveurs concernés. Cette problématique de l'abattage d'urgence, je précise qu'elle intéresse à peu près tous les éleveurs du territoire.

Ce projet, nous avons considéré qu'il avait une dimension d'intérêt général, puisqu'il répond aux attentes des éleveurs. Pour une partie des éleveurs, il y a vraiment un sens à pouvoir abattre leurs animaux directement sur les fermes. Il y a évidemment un sens à pouvoir approvisionner la restauration collective et les magasins locaux. C'est donc une attente des éleveurs, d'une part. Deuxièmement, c'est un projet qui répond aux attentes des consommateurs, qui sont bien évidemment sensibles à la qualité de l'alimentation et pour qui les considérations de bien-être animal sont de plus en plus importantes. La création d'un abattoir de proximité, évidemment, cela veut dire un raccourcissement des temps de transport, et donc une meilleure prise en compte du bien-être animal. Troisièmement, ce projet répond aussi aux attentes des collectivités en matière d'approvisionnement de leur restauration collective. Nous, collectivités, sommes soucieuses de la pérennité de la filière élevage sur notre territoire, considérant qu'il s'agit là d'une filière stratégique et que, bien évidemment, cette filière, sans outils de transformation tels qu'abattoirs, salles de découpe, etc., serait fragilisée. Nous partageons également avec les collectivités voisines un souci d'accompagner la structuration des filières locales. Là, il y a une réponse évidente. Enfin, ce projet répond aussi aux enjeux agricoles et environnementaux contemporains, notamment en ce qu'il permet une consolidation de l'élevage herbagé, c'est-à-dire un type d'élevage herbagé, pâturant, dont nous connaissons les bénéfices pour ce qui concerne à la fois la qualité de l'eau, le maintien et même l'intensification ou l'extension de la trame bocagère qui est associée à cet élevage, et aussi le maintien de prairies permanentes dont nous connaissons les vertus en matière de stockage du carbone.

Je veux aussi souligner – c'est très important – que ce projet a été le catalyseur de coopérations assez inédites. Nous avons, au fil de ces années, noué un dialogue avec le monde agricole qui a été d'une grande qualité. À ce jour, 150 fermes ont d'ores et déjà pris des parts dans le projet d'abattoir Salvae. 150 fermes, c'est important, sachant que le ticket d'entrée dans ce projet est de 500 euros. Surtout, nous sommes aujourd'hui 13 EPCI à bord du projet : évidemment, la Métropole, mais aussi les quatre communautés de communes qui forment le PETR du Pays de Retz – avec lequel je rappelle que nous avons un contrat de réciprocité –, et chose assez inédite pour nous, un dialogue et des coopérations avec un nombre important d'EPCI ou d'agglomérations de Vendée. Donc 13 EPCI, 150 fermes. C'est, je pense, une nature de coopération qui mérite d'être soulignée. À ce jour, nous attendons confirmation de l'engagement de la Région sur ce projet. Cet engagement nous a été donné de façon orale, nous attendons un engagement plus ferme, et surtout un engagement chiffré qui pourrait faire évoluer les clés de répartition du financement du projet pour ce qui concerne sa part publique. Mais nous ne doutons pas que la Région montera à bord, puisqu'il s'agit d'un projet dans un champ qui la concerne au premier chef, à savoir l'élevage et le développement économique plus largement.

Pour conclure, je veux vraiment souligner que ce projet d'abattoir Salvae revêt un fort intérêt métropolitain, puisque évidemment, c'est un outil qui sera au service des éleveurs des différentes communes de la Métropole, qu'il répond aux grands objectifs de notre PAT, mais aussi plus largement parce qu'en tant que métropole, nous savons bien que les enjeux d'autonomie, ou en tout cas de sécurité alimentaire, passent évidemment par un soutien à l'élevage à l'échelle du grand territoire, et qu'il en va, lorsqu'il s'agit d'un outil aus-

si important qu'un outil d'abattage, de la pérennité et de la solidité de ces filières d'élevage. Je vous demande, chers collègues, d'approuver le principe du soutien de Nantes Métropole à la création de cet abattoir de proximité à Machecoul, et d'approuver aussi la poursuite du travail que nous avons engagé avec les différents partenaires qui sont à bord de ce projet. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, Aziliz. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci, Monsieur le Vice-président. Chers collègues, la Loire-Atlantique possède une industrie riche et diversifiée, mais certains secteurs restent trop souvent dans l'ombre. C'est le cas de l'agroalimentaire, qui représente pourtant près de 10 000 emplois dans notre département. Si l'on pense spontanément aux biscuits BN ou LU, d'autres filières essentielles, comme le lait et la viande, ont subi ces dernières années de multiples fermetures, fragilisant un tissu économique pourtant vital pour nos territoires. Depuis plusieurs décennies, de grands groupes alimentaires ont racheté des entreprises locales, qu'il s'agisse de salaison ou d'abattage. Malheureusement, les logiques financières qui les guident entrent trop souvent en contradiction avec les impératifs de maintien de l'emploi, de qualité des produits, de respect du bien-être animal, et plus largement de souveraineté alimentaire.

La délibération dont nous débattons aujourd'hui en est une illustration concrète. La fermeture de l'abattoir de Challans va clairement à l'encontre des intérêts de nos agriculteurs, déjà en grande difficulté dans l'exercice de leur métier. Une fois encore, c'est la puissance publique et les collectivités locales qui doivent intervenir après coup pour réparer les dégâts causés par des stratégies d'entreprises dont les montages financiers méritent d'être sérieusement questionnés.

Face à cette situation, 13 collectivités se mobilisent aujourd'hui pour trouver une solution aux multiples fermetures d'abattoirs dans la région. Cette démarche, portée directement par les éleveurs eux-mêmes, constitue un signal encourageant. Elle démontre qu'il est possible de construire des réponses locales, durables et adaptées aux réalités du terrain, à condition de soutenir réellement celles et ceux qui produisent notre alimentation. La stratégie d'alliance des territoires montre ici toute sa pertinence. Il est seulement regrettable que la Région tergiverse. Pour notre groupe, à l'heure où se profile la mise en place du MERCOSUR, et alors que nos agriculteurs ont traversé de multiples crises ces dernières années, il devient urgent de construire une politique commerciale cohérente avec les exigences que nous imposons au monde agricole. Nos territoires ne peuvent plus être les variables d'ajustement de choix économiques qui les fragilisent. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Affilé : « Merci, Éric. Anne-Sophie Judalet. »

M^{me} Judalet : « Monsieur le Vice-président, chers collègues, depuis la fermeture de l'abattoir de Challans en 2019, de nombreux agricultrices et agriculteurs du Sud Loire de notre département et du nord de la Vendée se trouvent confrontés à une absence de solution au sujet de l'abattage d'animaux d'élevage. Si cette situation a mis en évidence une fragilité structurelle de nos territoires, elle a surtout révélé une capacité d'organisation et de mobilisation remarquable. Les éleveuses et les éleveurs ont su se regrouper, partager leurs besoins, et ont imaginé ensemble une solution adaptée à leurs pratiques et à leurs valeurs.

Le projet d'abattoir porté par 13 communautés de communes ou EPCI, telle que Nantes Métropole, est bien l'expression concrète d'une réponse collective et construite localement qui sécurise l'avenir de l'élevage de proximité et renforce une résilience agroalimentaire commune. Il traduit une volonté politique forte de dépasser les frontières administratives et d'apporter des réponses concrètes aux besoins alimentaires des populations de nos territoires. C'est plus de 150 exploitations agricoles engagées dans le projet Salvae. Derrière ce chiffre, il y a des paysages préservés, des ressources protégées et des élevages contribuant pleinement à l'équilibre écologique de nos territoires.

Enfin, le choix d'implanter l'abattoir à Machecoul, au cœur du Pays de Retz, s'inscrit pleinement dans une logique de réciprocité où chaque territoire participe à un projet commun et en tire un bénéfice partagé. Pour la Métropole nantaise, l'enjeu est clair : notre bassin de vie, dense et urbain, dépend étroitement des territoires agricoles qui l'entourent, et accompagner ce projet novateur d'abattoir, c'est assumer que notre souveraineté alimentaire, la qualité de notre restauration collective et la pérennité de nos filières locales reposent sur des alliances solides avec nos territoires voisins. En soutenant formellement le projet d'abattoir Salvae, nous ferons le choix d'une alliance des territoires au service de l'intérêt général. Nous ferons le choix d'une agriculture de proximité durable et respectueuse des écosystèmes qui l'entourent. Nous ferons le choix d'une métropole solidaire, résolument tournée vers un avenir où justice économique, justice sociale, justice environnementale ne s'entrechoquent pas, mais interagissent en faveur du progrès social et de l'émancipation. Je vous remercie de votre attention. »

M. Affilé : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Chers collègues, je tenais déjà à remercier Aziliz Gouez pour cette présentation et son implication sur ce projet. Je tenais aussi à saluer tous les éleveurs et toutes les éleveuses qui initient ce projet depuis plusieurs années, que nous avons essayé de soutenir autant que possible sur un sujet qui n'est pas forcément très simple. Je voulais aussi au passage remercier les services de la Métropole, notamment les différents agents de l'alliance des territoires qui ont accompagné ce projet avec beaucoup d'intérêt et de sérieux. »

Cet abattoir s'inscrit pleinement dans les objectifs de notre plan alimentaire de territoire, dont le principal objectif est de garantir un accès à une alimentation locale, saine, de qualité et durable. C'est un projet qui constitue avant tout une réponse concrète, cela a été dit, aux besoins de nos fermes, en offrant une solution d'abattage de proximité qui est indispensable à la pérennité de leur activité. Cela a été dit, cela va contribuer aussi à maintenir une agriculture vivante, et renforcer la coopération avec les territoires voisins de la Métropole. Cela participera également au bon fonctionnement de nos écosystèmes, comme nos zones humides, notre bocage, nos prairies, qui sont entretenus par ces éleveurs et ces éleveuses. Nos cantines scolaires pourront être approvisionnées par ces mêmes agriculteurs et agricultrices, dans une logique de circuit court. C'est un outil de transformation nécessaire à la structuration d'une véritable filière alimentaire locale, sécurisée, pérenne, qui reliera à la fois la production, la transformation et la consommation sur notre territoire.

La concrétisation de cet abattoir démontre aussi que lorsque des EPCI, des exploitations agricoles et un ensemble d'acteurs du territoire dialoguent et s'engagent collectivement, des projets aboutissent et répondent aux attentes. C'est aujourd'hui assez dommageable qu'un acteur essentiel, cela a été également évoqué, hésite et tergiverse. Je parle ici de la Région. Alors même que ces enjeux relèvent de ses compétences et sont affichés comme priorités politiques par sa présidente, aujourd'hui, cette Région est concrètement absente de ce projet. On espère malgré tout qu'elle reviendra et qu'elle sera partie prenante de ce projet attendu par de nombreuses collectivités et de nombreux agriculteurs et agricultrices.

Je voulais souligner aussi l'intérêt de cet abattoir qui s'inscrit dans une volonté d'améliorer la condition animale en permettant à la fois de réduire le stress des animaux pendant un temps de trajet plus court. On espère à terme que les éleveurs et les éleveuses pourront, comme ils le souhaitent, accompagner leurs animaux jusqu'à la dernière seconde. C'est aussi un projet qui s'inscrira et sera garant des bonnes conditions de travail pour les employés, dans un domaine où on sait que la difficulté peut être souvent décriée. C'est pourquoi le groupe Écologiste et Citoyen soutient ce projet d'abattoir de proximité et votera favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Monsieur le Président. Je trouve que ce projet a un intérêt pour les filières locales et les circuits courts, mais comme l'ont dit Aziliz Gouez ou Éric Couvez, c'est un projet qui est accompagné par un certain nombre de collectivités locales, mais il y a aussi des collectivités locales qui ont refusé de s'engager dans le projet. Je pense au Département de Loire-Atlantique, par exemple. Je pense à un certain nombre de communautés de communes ou de communautés d'agglomérations dans le vignoble nantais, par exemple. On voit bien qu'il n'y a pas non plus une unanimité parfaite sur le sujet. De mon point de vue, cela vient du fait que le projet... D'ailleurs, là, ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est d'approuver le principe du soutien au projet : c'est que le projet n'est pas complètement terminé, ficelé, et que le modèle économique n'est pas non plus totalement stabilisé et pérenne. On sait que les abattoirs reposent sur des modèles économiques qui sont fragiles, qui sont compliqués. »

Contrairement à ce qu'a dit Delphine Bonamy, la Région n'est pas absente. D'ailleurs, la Région a conventionné avec la Métropole et les autres EPCI pour avoir un cadre juridique sécurisé qui permettrait à la Région d'intervenir financièrement. Pour autant, ce qui a été demandé à ce stade aux porteurs de projets, c'est de bien assurer le modèle économique, de voir quelles sont les synergies possibles, notamment avec le projet d'abattoir qui doit voir le jour au nord de la Loire, pour examiner les mutualisations, les économies d'échelle, et avoir un dispositif qui soit pérenne. On l'a évoqué sur plusieurs sujets ce matin : un euro d'argent public investi doit être un euro bien investi, donc il faut que l'on soit capable de s'assurer de la pérennité de cet outil qui a un intérêt. À ce stade, il n'y a pas eu de retour ni de dossier consolidé qui a été transmis côté Région, et je sais que d'autres collectivités avaient également fait cette demande.

Pour ce qui nous concerne, avec les collègues du groupe Avenir métropolitain, on va s'abstenir sur cette délibération, considérant qu'il n'y a pas urgence, puisque là on est sur le principe du soutien, et qu'avant de prendre des décisions, il faut connaître le cadre dans lequel on doit prendre ces décisions, et notamment sur la pérennité du dispositif. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci de cette explication pour arriver à la justification du vote. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, le projet d'abattoir de proximité est une bonne nouvelle pour les filières de la production animale. Ce futur équipement répondra aux normes sanitaires et confortera l'abattage de proximité des élevages. Il est aussi une réponse satisfaisante sur les territoires du Sud Loire-Atlantique et Nord Vendée qui se trouvaient depuis plusieurs années en zone blanche. L'alliance des territoires prend ici tout son sens, puisque ce projet rassemble de nombreuses collectivités, même si elles ne sont pas toutes au rendez-vous, tout en demandant des solutions d'abattage sécurisées. Nous sommes donc bien au stade de l'acceptation de principe, en effet.

Or, ce qui nous gêne à ce stade, c'est que la position de principe à laquelle vous nous demandez d'adhérer n'est accompagnée d'aucune évaluation financière, d'aucun projet économique ou juridique. Nous ne savons pas quel sera le coût global de l'investissement. Comment cette charge sera-t-elle répartie entre les collectivités partenaires ? Selon quels critères de répartition ? Est-il prévu que des investissements privés entrent également dans le dispositif ? Quelle est la forme juridique qui est prévue pour le portage de ce projet ? Nous ne savons pas non plus si la contribution des collectivités se limite au financement de l'infrastructure ou bien si elle concourt au fonctionnement du futur abattoir. Dans ce cas, l'accord de principe serait-il assorti d'un engagement pluriannuel ? Qu'en est-il de l'équilibre financier attendu du fonctionnement de ce futur équipement ?

Toutes ces questions témoignent de notre intérêt, malgré tout réel pour ce projet. Nous le savons, en effet, c'est une décision et une délibération de principe, et je suis convaincu que la Région va suivre cette délibération, mais il aurait été intéressant d'avoir les chiffres qui ont été communiqués lors de la Conférence des maires, et également dans la presse. Cependant, au regard des explications qui ont été données par Madame Gouez en Conférence des maires, nous voterons pour cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy, pour une deuxième et donc rapide intervention. »

M^{me} Bonamy : « Oui, très rapide. Je voulais juste répondre à Monsieur Bainvel. Ce que j'ai dit est vrai : aujourd'hui, il n'y a pas d'engagement financier de la Région sur le projet, et la convention dont vous parlez autorise la Métropole à s'engager financièrement en lieu et place de la Région. Et oui, il est urgent de se décider, car les éleveurs et les éleveuses attendent depuis des années et ils en ont besoin maintenant, pas plus tard. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aziliz Gouez pour un dernier mot, et je mets aux voix la délibération. »

M^{me} Gouez : « Je voudrais répondre très rapidement à Monsieur Vey. Effectivement, nous vous avons communiqué les détails de la répartition financière entre collectivités à l'issue de l'échange que nous avons eu en Conférence des maires. Le montage financier, nous sommes encore en train d'y travailler. En deux mots, pour que ces informations soient disponibles pour tous, on est sur un montant d'aide publique d'un peu plus de 60 % et après, une clé de répartition qui a tenu compte de la taille, des capacités financières de chaque EPCI, et aussi du nombre d'éleveurs concernés. On a, à ce jour, 13 EPCI qui ont engagé des financements. Celui que l'on propose pour la Métropole est à hauteur de 750 000 euros, ce qui représente un tiers des subventions publiques. Évidemment qu'ensuite, il y aura recours, comme c'est le cas sur ce genre de projet, à un crédit bancaire.

Quant à la forme juridique, elle est encore interrogée, puisque nous étions partis sur l'idée d'une SAS, mais se pose la question et l'opportunité de la SIC pour ce type d'outils et que l'on voit fonctionner très bien sur d'autres territoires. C'est notamment le cas d'un abattoir dans les Vosges qui marche très bien financièrement, dont le modèle économique est vraiment assis. Je vous invite à regarder, c'est un peu ce que l'on vise. C'est le cas aussi de l'abattoir intercommunal de Rostrenen. On pourra y venir, ce sont effectivement des questions qui nous demandent encore quelques mois de travail. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous ne votons qu'une subvention de principe.

Monsieur Bainvel, je prends acte de votre réserve, mais je peux vous dire que si nous avions eu cette attitude face aux éleveurs, rien ne se serait fait. À un moment donné, il faut être capable d'avancer, comme cela a été le cas sur le covoiturage, sur des coalitions un peu inédites. Disons que tout cela demande du travail,

c'est complexe, mais si les collectivités, si la puissance publique n'est pas à bord, on n'y arrivera pas. Dire que le Département de Loire-Atlantique a refusé de financer, c'est vrai pour ce qui est du financement, et ce n'est pas de gaieté de cœur que le Département de Loire-Atlantique ne peut pas financer. En revanche, comme cet abattoir sera aussi accompagné d'un comité de filière, il est bien évident que le Département de Loire-Atlantique sera à bord – il l'a dit – pour ce qui concerne la mise en place des circuits d'approvisionnement de ses collègues. Quant au Département de la Vendée, il a indiqué qu'il était prêt à abonder financièrement le projet. Je ne sais pas à quelle communauté de communes vous faites référence dans le vignoble, mais nous avons eu une déclaration d'intérêt de la part d'une des deux collectivités membres du pays de Vignoble. Je ne comprends pas bien, mais vous pourrez nous expliquer ce à quoi vous faites référence. Nous avons aussi une lettre de Saint-Nazaire Agglomération et de Cap Atlantique disant aussi l'intérêt de leurs éleveurs pour cet outil. Je ne saisis pas bien tout ce que vous avez laissé entendre, Monsieur Bainvel.

En tout cas, faire référence au projet d'abattoir qui doit voir le jour au nord de la Loire... Si ce projet auquel vous faites référence est l'énorme abattoir qui est porté par un état du Proche-Orient, du Golfe, abattoir qui devrait atterrir sur la commune de Puceul, si c'est cela à quoi vous faites référence, Monsieur Bainvel, c'est un très mauvais exemple, parce qu'il s'agit là d'un projet qui va atterrir sur notre territoire sans que les éleveurs n'en aient été informés, sans que la Chambre d'agriculture n'en ait été informée ou encore moins consultée. Je trouve que là, vous prenez vraiment un exemple qui est pour nous un contre-exemple, puisque comme l'a souligné Éric Couvez, l'expérience du rachat de Challans par un acteur monopolistique du secteur de la viande – que je ne citerai pas non plus – pour le fermer, pour le raser ensuite, c'est cela qui a fait dire aux éleveurs qu'il fallait être capable de construire avec les collectivités un outil qui appartienne au territoire. Je crois que l'exemple de l'abattoir qui se dessine à Puceul est vraiment tout le contraire de cela. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais mettre aux voix la délibération. Je veux vraiment remercier Aziliz Gouez pour le gros travail de pilotage de ce sujet important. Je veux insister après elle sur le fait que non, à un moment, il faut arrêter de tergiverser, il faut décider. Quand on est un responsable public, on est là pour prendre des décisions, pour passer à l'action. Cela fait plusieurs années, en réalité, que ce projet est en gestation. Il a été travaillé avec les filières, il a été travaillé avec les acteurs professionnels, il a été travaillé avec différentes intercommunalités, différentes sensibilités. À un moment donné, les prétextes pour ne pas avancer manquent quand même diablement de crédibilité. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Je remercie celles et ceux qui y concourent, et notamment les maires, avec lesquels nous avons en effet, en Conférence des maires, partagé l'ensemble des sujets et des questions. »

10 – RESSOURCERIE METROPOLITAINE PROVISoire - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
--

M^{me} la Présidente : « Mahel Coppey, pour la délibération n° 10. »

M^{me} Coppey : « Merci. Effectivement, je vais vous présenter une délibération tout à fait importante, essentielle pour la politique du réemploi, de l'économie circulaire sur notre territoire. Il s'agit de la désignation de l'association Envie 44 comme délégataire pour l'exploitation de la future ressourcerie métropolitaine qui se situera sur Rezé. C'est un choix stratégique, pour un projet ambitieux et concret. Dès la semaine prochaine, les travaux de la ressourcerie, qui est quand même un lieu dédié au réemploi de 2 200 m², vont commencer, pour pouvoir l'ouvrir dès septembre prochain.

Cet équipement va répondre à un besoin de réemploi, un besoin de réemploi du quotidien, et accueillera des espaces de stockage, de tri, de réparation et une boutique. Son objectif est de valoriser près de 600 tonnes d'objets par an. Dans ces 600 tonnes, il y en a une partie issue de nos déchetteries, déchetteries que nous avons transformées et que nous continuons à transformer tout au long de ce mandat et dans les années à venir, pour en faire de véritables espaces de collecte préservantes de la matière et de nos ressources. Il y aura aussi une partie qui sera apportée par les habitants et les habitantes de la Métropole, puisque chacun pourra y déposer des objets du quotidien dont il n'a plus l'usage, mais qui peuvent peut-être servir encore à d'autres. C'est aussi l'ouverture d'une boutique solidaire qui proposera ses objets utiles à des prix accessibles et permettant à toutes et tous de s'équiper au quotidien en participant activement à la réduction des impacts sur notre environnement.

Pourquoi Envie 44 ? Parce qu'Envie 44, c'est d'abord un partenaire engagé sur ces sujets de réemploi, mais aussi engagé sur l'insertion. C'est un acteur historique de l'insertion par l'activité économique sur notre territoire. Envie 44 est déjà très impliqué sur le réemploi, vous le savez, et saura, je l'espère – en tout cas, nous comptons sur eux –, mettre son expertise au service de ce projet, en collaboration avec les autres acteurs du réemploi, les acteurs locaux du secteur. Voilà, une expertise reconnue, Envie 44 possède une solide expérience dans la collecte, la réparation, la revente d'objets, ainsi que dans l'animation de la sensibilisation autour du réemploi. C'est un engagement social, parce qu'Envie 44 permettra la création de 20 emplois. Une vingtaine d'emplois, c'est ce qu'il va falloir pour faire tourner cette ressourcerie quand elle aura pris sa vitesse de croisière. Sur ces 20 emplois, il y en a 30 % qui sont réservés aux parcours d'insertion et qui vont offrir une réelle opportunité à des hommes et à des femmes éloignés de l'emploi de retrouver le chemin du travail. Nous avons aussi, avec Envie 44, l'intention d'avoir un équipement performant environnementalement. Cette association s'engage à atteindre des objectifs de réemploi forts et à promouvoir activement la consommation responsable auprès des habitants et des futurs clients et clientes de la boutique.

C'est un partenariat gagnant que je vous propose de voter aujourd'hui. En confiant cette délégation de services publics à Envie 44 pour une durée de 5 ans, on va garantir une gestion professionnelle, inclusive et durable de cette ressourcerie. C'est un projet exemplaire, le fruit d'un engagement collectif. Ce projet illustre parfaitement notre engagement, celui de la Métropole, celui des élus, celui des services en faveur d'une économie circulaire solidaire et créatrice d'emplois. Grâce à une commande publique responsable et à une collaboration étroite avec les acteurs du territoire, nous démontrons qu'il est possible de concilier à la fois la performance environnementale, l'innovation sociale et le développement économique.

Je tiens à saluer l'implication et le travail collectif qui ont permis à ce projet de devenir une réalité, avec la mobilisation de Madame la Présidente, Madame la Maire de Rezé et de son équipe municipale. Je tiens aussi à saluer le soutien de mes collègues élus : bien sûr, Anthony Descloziers sur les enjeux économiques, Franckie Trichet sur les questions d'innovation, Marie Vitoux, en charge de l'économie sociale et solidaire, et Hervé Fournier sur la commande publique durable et l'emploi, dont la rigueur du travail et la vision auront profondément marqué la politique de commande publique responsable et les questions d'emploi sur notre collectivité. Son action au sein de cette Assemblée fait référence et doit continuer à inspirer nos choix collectifs, comme nous allons le faire maintenant. Je tiens à saluer, bien sûr, l'ensemble des services de la Métropole. En conclusion, en désignant Envie 44 comme délégataire, nous faisons le choix d'un partenaire fiable, engagé, innovant, capable de porter haut les couleurs de Nantes Terre de Réemploi. Je vous invite donc à voter en faveur de cette délibération, qui marque une nouvelle étape vers l'ouverture de cette ressourcerie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M^r Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Chère Mahel, merci pour ta présentation d'un équipement qui concerne évidemment toute la Métropole, mais plus particulièrement la commune de Rezé. J'en profite aussi pour remercier les élus et les services qui ont contribué à ce projet.

Cette ressourcerie est un équipement clé de notre politique de réemploi et de la valorisation des objets et matériaux collectés dans l'ensemble des déchetteries de la Métropole. C'est pourquoi nous en avons besoin, et c'est pourquoi nous en avons besoin au plus vite, d'où l'intérêt d'un premier site provisoire pour valoriser sans plus attendre les centaines de tonnes qui s'accumulent. Nous avons besoin de lancer au plus vite cette activité qui répond à la fois aux besoins de la population, à la nécessité de penser différemment nos usages et notre consommation. Cette ambition mérite d'être portée avec toute l'attention nécessaire, en cohérence avec les valeurs que nous partageons, et je pense que nous y parvenons. D'abord, parce que le choix d'un site provisoire permet de répondre à l'urgence, sans peser sur l'avenir. L'ensemble des éléments modulaires qui permettront plusieurs années d'activité seront eux aussi réemployés pour d'autres usages lorsque la ressourcerie définitive sera réalisée.

Ensuite, la décision de confier la délégation à Envie 44 est importante. Il s'agit d'un acteur, comme tu l'as dit, reconnu sur notre territoire, dont l'expérience dans le domaine du réemploi et de l'insertion est inestimable. Cette contribution est précieuse pour nous, tout comme elle l'est pour cette structure. Nous sommes conscients des défis actuels des acteurs de l'ESS, dont l'impact social durable est encore trop souvent négligé lors de l'attribution des marchés. Avec cette ressourcerie, c'est donc un peu un nouveau pôle ESS que la commune de Rezé s'apprête à accueillir. La gauche citoyenne approuve cette délibération qui marque une nouvelle étape du projet. C'est une ambition qui devra se prolonger avec la ressourcerie définitive dans quelques années, équipement qui devra trouver sa place dans une réflexion sur les entrées d'agglomération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Notre groupe Avenir métropolitain souhaite simplement ici rappeler la position qu'il a déjà exprimée à plusieurs reprises sur ce dossier. Nous l'avons déjà dit, nous sommes favorables à la création d'une ressourcerie métropolitaine pérenne, et nous partageons l'objectif de développement du réemploi et de l'insertion. En revanche, nous restons opposés au montage provisoire qui nous est proposé ici. Nous continuons de nous interroger sur le choix d'une ressourcerie temporaire prévue pour 5 ans, pour un montant proche de 3 millions d'euros, sans visibilité claire à ce stade sur le coût et les conditions de réalisation du projet définitif.

Dans le contexte économique difficile qui est le nôtre, et comme nous l'avons déjà indiqué lors des précédents conseils, nous estimons que cette phase transitoire n'est ni suffisamment justifiée ni suffisamment sobre, et qu'il aurait été préférable de s'appuyer davantage sur les structures existantes dans l'attente d'un projet pérenne abouti que nous soutenons. Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Je profite de cette dernière pour aborder l'avenir d'une autre ressourcerie, celle du TransiStore à La Chapelle-sur-Erdre, qui dans le cadre d'un beau projet de création d'un pôle d'économie sociale et solidaire doit se déplacer avec Solidarité Emploi, association qui accompagne l'insertion par l'activité économique, dans la zone d'activité de la Métairie Rouge. En toute franchise, j'ai toujours soutenu la création de cette zone d'activité, mais aujourd'hui, un collectif d'agriculteurs chapelains opposés à ce projet présente des arguments intéressants qui doivent être étudiés avec sérieux. Aussi, je pense qu'un moratoire d'un an pourrait être appliqué sur le projet de la Métairie Rouge, afin de réinterroger les avantages et les inconvénients de sa création. Cependant, et par prudence, Madame la Vice-présidente, je voudrais savoir si ce moratoire d'une année est compatible avec le projet d'économie sociale et solidaire porté par la Métropole sur cet emplacement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Godet. »

M. Godet : « Madame la Présidente, pour être au quotidien – peut-être que le terme “quotidien” est excessif – avec les deux structures évoquées sur La Chapelle-sur-Erdre, ils ont confirmé par écrit qu'eux-mêmes ne souhaitaient pas aller sur la Métairie Rouge. C'est un effet, c'est écrit, et c'est un engagement ferme de leur part, puisque c'était contraire à leurs valeurs. Nous travaillons dès aujourd'hui avec les services de la Métropole pour leur trouver – il y a des dossiers en cours – un lieu où nous allons pouvoir accueillir à la fois TransiStore et Solidarité Emploi dans les meilleures conditions, pour qu'ils puissent développer leur activité en sérénité et dans la durée, tout cela grâce à la foncière de l'ESS de la Métropole. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Leblanc. »

M^{me} Leblanc : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, il est des projets marqueurs d'une certaine ambition territoriale et sociale aux services des habitantes et des habitants, offrant une réponse forte aux enjeux transitionnels de notre époque. La future ressourcerie métropolitaine fait partie de ces projets-là. Dès novembre 2023, avec la Ville de Rezé, nous avons pris l'engagement de créer une ressourcerie métropolitaine complémentaire au réseau des ressourceries de quartier qui maillent déjà notre territoire. Celle-ci répondra à une attente très concrète de la part de nos concitoyennes et concitoyens, qui est celle que face aux différentes urgences climatiques, économiques et sociales, il devient urgent de consommer autrement.

Chaque année, ce sont près de 600 tonnes d'objets qui pourront être demain valorisés, qui retrouveront une seconde vie, plutôt que d'être, comme hier, enfouis ou incinérés. Derrière ces chiffres, il y aura une réalité tangible : moins de déchets et plus de réemplois, moins de ressources utilisées et plus de biens du quotidien de seconde main. Cette étape provisoire est une réponse pragmatique à l'urgence, pour agir dès demain et sans attendre, tout en préparant l'implantation d'une ressourcerie métropolitaine au bâti pérenne. Elle permettra d'expérimenter, d'ajuster, de structurer durablement une politique publique du réemploi efficiente à l'échelle de notre territoire.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape décisive avec la désignation formelle du délégataire pour la gestion et l'exploitation de ce prochain outil structurant de notre Métropole, car le choix d'une concession réservée à une structure d'insertion par l'activité économique traduit une conviction forte : la transition écologique ne peut être dissociée de la justice sociale. La ressourcerie sera un lieu d'activité, de formation, d'accompagnement vers l'emploi de personnes souvent éloignées du marché du travail et désireuses de prendre ou de retrouver une place dans la société. Ce lieu sera un nouvel espace de transformation des contraintes en opportunités. Dans ce cadre, le choix de l'association Envie 44 s'impose comme une évidence. Acteur historique et reconnu du réemploi dans notre territoire, cette structure dispose de l'expertise, de l'ancrage local et de la solidité indispensable pour animer et gérer un tel lieu. On la trouve également sur

les questions d'autonomie, avec la remise en état d'aides techniques juste à côté de notre CREAT. L'offre retenue est équilibrée et financièrement maîtrisée, avec une compensation de services publics de 266 000 euros sur 5 ans au service de ce projet d'intérêt général.

Madame la Présidente, chers collègues, nous le savons, cette ressourcerie métropolitaine ne viendra pas concurrencer les initiatives existantes, elle viendra même les renforcer en s'inscrivant dans une logique de coopération avec les ressourceries de quartier, qui sont des espaces de proximité, de lien social et de solidarité. Ensemble, elles construiront un écosystème du réemploi cohérent et vertueux, visible et accessible pour l'ensemble des habitantes et des habitants de notre Métropole et des territoires voisins. À travers la mise en œuvre de ce projet, notre Conseil affirme une ligne claire : celle d'un territoire qui refuse la résignation, qui agit de manière volontaire face aux urgences environnementales et sociales, celle d'une collectivité qui fait du réemploi un levier de transformation de notre modèle de production et de consommation au service de l'inclusion, celle d'une métropole qui propose à celles et ceux qui y vivent, y travaillent, y font leurs études, un nouveau contrat social écologique et démocratique. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci. Je crois que les échanges montrent à quel point ce projet est un engagement collectif partagé sur des enjeux qui se croisent, qui deviennent complémentaires entre les objectifs écologiques, les objectifs de développement économique et les objectifs de solidarité. Madame la Présidente, les réponses ont été données par les collègues. Évidemment, je suis à votre disposition si vous voulez d'autres détails, mais je trouve que la réponse collective est tout à fait de haute qualité. Merci à vous, chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

11 – PLUM - PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 4 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pascal Pras, pour la délibération n° 11. »

M. Pras : « Chers collègues, cette délibération est Relative à la procédure de modification simplifiée n° 4 de notre PLU métropolitain, document que j'ai eu plaisir de porter de manière importante, et que je viens vous présenter pour la dernière fois dans cette modification. Comme vous le savez, le PLUm est un sujet léger. »

Applaudissements.

M. Pras : « Merci ! Ce document métropolitain adopté en 2019, porté par la Métropole mais travaillé avec les 24 communes – je tiens à le rappeler –, permet de contribuer à l'intégration des différentes politiques publiques métropolitaines, notamment en définissant les usages urbains, économiques, naturels, agricoles de notre territoire métropolitain. Il accompagne le nouveau modèle de la fabrique de la ville solidaire, écologique, et dialoguée avec ses citoyens. Ce document, vous le savez, n'est pas coulé dans le marbre : il a besoin d'évoluer, de s'adapter, notamment en prenant en compte les nouvelles lois et les nouvelles règles qui s'imposent à nous, mais aussi le développement de nos projets au quotidien sur ce territoire. Une procédure simplifiée a été engagée en novembre 2024. C'est une procédure simplifiée, parce qu'elle ne met pas en œuvre une majoration d'augmentation de possibilités de construction, elle ne permet pas la diminution des possibilités construites qui étaient offertes par le PLUm, et elle ne réduit pas les surfaces urbaines ou à urbaniser.

Cette procédure repose sur quatre grandes orientations, à la suite de la M2 que nous avons adoptée en février 2025 :

- Accompagner les projets urbains et la relance de la production du logement, un premier cap important ;
- Contribuer au renforcement de la place de la nature et à son accès sur notre territoire ;
- Intégrer dans le document d'urbanisme des zones d'accélération d'énergies renouvelables ;
- Et apporter les évolutions formelles au document pour en améliorer l'intelligibilité.

On vous rappelle ici le calendrier sur lequel nous étions, et nous sommes aujourd'hui à l'approbation de cette modification. Je vous propose de survoler ces éléments majeurs que je viens d'évoquer. En particulier, accompagner le renouvellement urbain pour contribuer à la relance et à la production du logement. On rap-

pelle que dans la modification qui est proposée, il y a six nouvelles créations d'orientations d'aménagement et de programmation sectorielle qui vont permettre le développement de logements, et la modification de 40 OAP sectorielles, notamment sur la programmation de logements, sur les objectifs, et sur l'amélioration des conditions de sortie de ces opérations :

- La suppression d'une OAP sectorielle sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau, parce qu'elle est aujourd'hui achevée.
- L'augmentation des hauteurs sur 44,5 hectares dans les secteurs de renouvellement urbain. C'est toujours pareil, il s'agit de développer et de renforcer un potentiel de production de logements, tout en préservant de la pleine terre et la place de la nature : ce que l'on peut monter ne nécessite pas d'implantation et permet de sauvegarder cette pleine terre.
- Une évolution réglementaire pour faciliter la mise en œuvre de l'ancrage des gens du voyage, associée à un projet d'habitat dual ou à des terrains familiaux locatifs sociaux, qui sont des projets qui pourront désormais se développer dans la zone UM. Et bien sûr, travailler en accord avec les collectivités qui accueilleront ces projets.
- Une évolution pour faciliter la transformation de l'existant, et en particulier la réhabilitation de bâtis ayant un autre objectif, en particulier le passage de l'activité tertiaire à de l'habitat dans ces logements.
- Une clarification des règles d'application des seuils de mixité sociale : c'est une modification des règles ENL, là où les communes ont choisi d'augmenter le nombre de logements sociaux et de modifier le seuil de production de ces logements sociaux ou de logements en accession abordable.
- Et puis, je l'évoquais, la possibilité de faciliter l'extension de réhabilitation sous la destination d'hébergement.

Sur la place de la nature, la modification MS 4 prévoit l'ajout de nouvelles protections environnementales sur 28 hectares, un volume important. On décline notamment des hectares supplémentaires pour le développement d'espaces paysagers protégés, en particulier des haies. 17 hectares supplémentaires sur des EPP, mais en lien avec des zones humides. Et enfin, 7,2 hectares supplémentaires d'espaces boisés classés 2BC. Il y a des changements de zonage de secteurs naturels de loisirs NL vers de l'espace de milieu naturel de qualité, que l'on appelle des espaces NN, sur 33 hectares. Enfin, des modifications dans le calcul du coefficient de biotope par surface. On exclut les éléments de toiture dans ce calcul qui viennent réduire les toitures végétalisées. Enfin, il y a un rappel d'une règle que l'on avait travaillée d'obligation de plantation d'arbres dès lors que l'on a 100 m² qui sont libérés de pleine terre, de manière à ce que cette pleine terre soit utile. Elle filtrera l'eau d'un côté, mais de l'autre côté, elle permet le développement d'une biodiversité en accueillant des arbres, en développant une canopée, et en permettant l'accueil d'une petite faune. Dans le document, on a aussi pris en compte les éléments réglementaires de la règle d'abattage de l'arbre de notre document lié à cela, ce qui permet aussi de travailler sur la création d'une canopée identique dès lors que l'on abat un arbre.

On a intégré dans ce document les éléments liés aux zones d'accélération des énergies renouvelables. Cela se traduit par une intégration dans le PADD d'éléments nouveaux, notamment la mise en place des cartes de synthèse qui sont relatives à cette transition énergétique, et l'intégration dans l'OAP thématique climat-air-énergie des cartographies qui découlent du travail qui a été fait avec les communes pour permettre l'accueil de ces zones de production d'énergie renouvelable. Enfin, on est venu préciser quelques conditions d'intégration de dispositifs de production d'énergie électrique – photovoltaïque en particulier – dans les secteurs bâtis protégés au titre du patrimoine.

On évoque enfin, dans le champ de l'économie, le fait que nous souhaitons polariser la restauration dans nos zones d'activité économique pour éviter son émiettement, éviter, par exemple, de voir muter un bâtiment d'une entreprise d'activité économique à mission de développement d'activité productive qui pourrait devenir demain un restaurant, ou éventuellement de voir des restaurants s'agrandir. Entre autres, c'est cet objet, il s'agit de développer des secteurs polarisés où l'on va retrouver des services dans nos zones d'activité économique.

Enfin, on évoque les dark kitchens. Vous vous souvenez que dans la MS2, on avait travaillé là-dessus, sur le fait qu'on ne les retrouve aujourd'hui pas – et on le traduit dans la MS4 – dans les zones urbaines, et qu'on permette leur développement uniquement dans ces zones d'activité économique. Enfin, il y a des modifications d'ordre rédactionnel dans le document, de manière à le rendre plus intelligible pour tous. C'était un ensemble de demandes qui venaient notamment des instructeurs des ADS dans les 24 communes.

Voilà ce que prévoit cette modification du PLUm. J'oublie le dernier volet sur les pratiques de mobilité. On se met en conformité avec la règle sur le stationnement, notamment dans le logement locatif social, "un logement, un stationnement". Cette règle nationale s'impose à nous pour le logement en accession abordable,

autrefois PSLA, aujourd'hui BRS. On diminue la norme de stationnement – on l'avait déjà évoqué sur l'hébergement hôtelier dans la centralité – on intègre le stationnement, on clarifie les règles, dès lors que l'on évoque le stationnement dans le volume construit. Enfin, on adapte les locaux pour permettre le dimensionnement des places de stationnement pour le vélo, afin qu'il soit adapté, notamment pour les équipements publics. Voilà pour l'objet de l'ensemble des modifications qui sont proposées dans cette MS4.

Cette modification a fait l'objet d'une soumission auprès des différents partenaires et institutions. La MRAe n'a pas fait d'observation, ses non-remarques font qu'il y a validation de notre projet. La CDPENAF a donné un avis favorable, le Département de Loire-Atlantique aussi. La Chambre de Commerce a donné un avis défavorable qui repose essentiellement sur le principe de la restauration et le fait que nous souhaitons que les restaurations dans les zones d'activité économique soient dans les polarités. Je pense que nous aurons besoin de rediscuter avec la Chambre de Commerce sur ce point. 13 communes ont fait un ensemble de remarques, de demandes de précisions ou d'ajustements. L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte dans l'élaboration du document, qui a fait après l'objet d'une mise à disposition du public. On rappelle dans la délibération que 73 contributions ont été recueillies dans le cadre de la mise à disposition du public, dont 24 qui constituent une copie. C'est donc un nombre relativement réduit, moins de 50 remarques de la part du public, qui sont à la fois expliquées et prises en compte dans l'annexe, et ont été amenées à faire quelques adaptations. Elles portaient en particulier sur l'ajustement des normes de stationnement, sur les hauteurs, sur les orientations politiques d'aménagement de la Métropole, et puis des souhaits de développer le dialogue citoyen dans le cadre des procédures d'évolution du document.

L'ensemble de ces remarques ou demandes ont été analysées, prises en compte, retravaillées. Elles ont conduit éventuellement à des évolutions suite aux observations. On a notamment pris en compte la remarque de la mono-orientation, où nous avons souhaité indiquer que dans les transformations, dans le passage d'un bâtiment, d'une activité tertiaire à du logement, nous nous autoriserions seulement 50 % de logements mono-orientés. Le travail qui a été fait, notamment avec les aménageurs et les promoteurs, nous amène à faire sauter cette règle de 50 % de la mono-orientation, on supprime ce plafond. La norme de stationnement est harmonisée, je l'évoquais tout à l'heure, dans le cadre du logement en bail réel solidaire, comme le logement locatif social. Les places de stationnement vélo sont ajustées à leurs dimensions dans le cadre des constructions qui relèvent d'équipements publics. Et puis nous venons préciser des éléments sur l'arbre et le respect de la charte de l'arbre et de notre barème de l'arbre, avec une volonté de retrouver la canopée qui préexiste sur les arbres : dès lors que l'on en abat, on replante autant d'arbres que nécessaire, en développant la même canopée. Nous avons quelques remarques sur des adaptations d'OAP. Cela a été fait avec les communes, on a réadapté les périmètres de ces OAP. J'en ai terminé. On a évoqué des adaptations de périmètres 2BC, 2PP, de manière à être vraiment au plus près de la réalité du territoire.

Vous le comprenez, cette dernière modification du mandat a vraiment pour objectif de porter le développement du plan de relance et du logement, et de faciliter le développement des opérations, à la fois dans la modification des OAP et des éléments réglementaires qui viennent se greffer dessus, et d'un autre côté, de faciliter et de permettre le développement de la nature en ville, en retrouvant d'autres cadres (j'évoquais celui d'un arbre pour 100 mètres carrés, qui prend aussi en compte dans la règle les arbres existants sur les terrains concernés par ces projets). Il y aura sans doute à continuer, dans les mois et semaines qui suivront la période des élections, un travail sur l'évolution du PLUm, et l'engagement d'une révision de ce document qui avait, lors de son adoption en 2019, l'objectif de nous amener à 2030. Il faudra quelques mois, voire quelques années pour produire le nouveau document, le futur PLUm. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cher Pascal, je veux saluer au nom de mon groupe Écologiste et Citoyen les avancées posées par cette nouvelle modification du PLUm, notamment en ce qui concerne la régularisation des dark kitchens et le développement des énergies renouvelables. On va tout à fait dans le bon sens en montrant que l'on peut concilier les impératifs d'arrêt de l'artificialisation et du développement de notre patrimoine arboré, tout en visant un logement pour tout le monde sur notre territoire.

Je voudrais aussi revenir sur la partie qui concerne l'habitat des gens du voyage. Il y a dans cette délibération une première avancée notable pour faciliter l'installation des voyageurs sédentarisés, avec un dispositif qui nous sort d'un traitement quelque peu discriminatoire. Vous le savez, en Loire-Atlantique, il y a environ 10 000 voyageurs et voyageuses, ce qui est l'équivalent d'une commune comme Thouaré. Ces voyageurs et voyageuses sont des citoyens et citoyennes français, au même titre que nous tous et toutes dans cette assemblée. En tant que collectivité, nous devons donc offrir le même accès aux droits à tout le monde, c'est-à-dire à des conditions de logement dignes, à une continuité scolaire pour les enfants, et un accès à la santé

et aux soins tout à fait efficace. En attendant qu'enfin l'État accepte d'accorder à l'habitat mobile permanent le statut de logement, en permettant aussi aux voyageurs qui ont fait le choix de vivre ainsi dans une caravane, d'accéder effectivement aux droits de tout un chacun, nous devons continuer à trouver des réponses à l'ancrage des voyageurs sur notre territoire. C'est une politique qui s'inscrit à l'échelle du département et qui doit permettre de trouver une réponse dans les zones urbaines, et non en grignotant des terres agricoles ou naturelles. Cette réponse passe donc d'abord par une politique foncière volontariste et ambitieuse. Là, mon regard se tourne vers l'ensemble des maires de cette salle, qui seront peut-être encore là dans les prochains mois quand s'amorcera cette révision de notre PLUm dont tu parlais, Pascal : ce sera l'occasion de traiter en profondeur ce sujet.

Pour ma part, je ne serai plus là pour venir vous tracasser avec mes demandes de foncier, mais comptez quand même sur moi pour continuer à suivre tout cela de très près. Vous pouvez compter aussi sur mes collègues Écologistes et Citoyens pour veiller à ce que ce sujet de la résidence des voyageurs reste à votre agenda, pour l'intégrer de façon pleine et entière dans le contenu de ce futur PLU. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Metayer. »

M^{me} Metayer : « Merci, Madame la Présidente, et merci, Pascal, pour cette présentation complète, très importante pour l'avenir. C'est effectivement une modification qui pourrait sembler un peu technique, un peu réglementaire, mais quand on la regarde de près, elle nous permet d'amorcer le virage que l'on souhaite vers une métropole durable, une métropole vivable à travers les différents axes qui ont été présentés. Elle est donc fondamentale et elle nous permet de continuer notre action, avant même la révision du PLU. On agit, en effet, pour développer encore le logement, le logement pour tous. Je ne reviendrai pas sur ce que François vient de développer, mais que nous partageons complètement, sur l'habitat adapté et l'habitat dual. Elle permet également de développer une autre économie, en favorisant l'implantation de l'économie sociale et solidaire. Elle permet enfin d'aller vers plus de nature en ville, vers une métropole verte que nous souhaitons. L'ensemble a été dit, cela a été présenté.

Notre groupe Gauche citoyenne soutient parfaitement cette délibération, mais veut aussi saluer tout le travail qui a été mené en collaboration entre les services centraux de la Métropole et les communes. C'est un travail au niveau politique, Pascal, mais aussi au niveau technique, très itératif entre nos services. Merci. Nous voterons évidemment cette délibération. »

M Affilé : « Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Bonjour à tous et à toutes. Je voulais remercier le travail de Pascal Pras qui sur la commune nous a énormément aidés, avec un plan d'étude participatif, à essayer de voir comment on pouvait aménager le territoire sur une commune – et je regarde aussi Jean-Claude Lemasson – qui est touché par le PEB et les nuisances aéroportuaires. C'était un travail de dentelle assez épineux, en collaboration avec l'État. Par ailleurs, je voulais aussi remercier Monsieur Prochasson qui, là aussi, a vraiment été très présent sur la commune de Bouguenais concernant les migrants de l'Est et concernant le logement social et des gens du voyage, donc des populations dites "non-sédentaires".

En revanche, je veux juste pondérer les propos : je pense que la plupart des maires ne sont pas contre le fait de faire des efforts, d'essayer d'intégrer toutes les populations, sédentaires et non-sédentaires, mais là, la problématique n'est pas la politique de solidarité qui est partagée par tous les maires, c'est la politique de fermeté. Typiquement, nous avons le Piano'cktail sur la commune de Bouguenais : les gens du voyage ont occupé ce parking pendant deux ans et demi pour des raisons de scolarisation. La problématique est toujours de gérer l'illicite, et de systématiquement avoir la Préfecture qui dit, soit que les aires des gens du voyage ne sont pas en régularité au niveau de la Métropole, soit qu'il y a de la scolarisation et qu'il est impossible que sur de l'illicite on puisse déloger les personnes qui sont ici de manière illégale. Je pense que c'est vraiment ce déni de démocratie qui est parfois mal vécu par les populations. Quand bien même les maires souhaitent essayer d'intégrer qui que ce soit sur la Métropole, il est parfois assez incompréhensible pour les habitants de devoir avoir un poids et deux mesures, et parfois un nettoiement assez conséquent. Je pense qu'il faut toujours avoir en tête qu'il faut effectivement de l'humanité, mais aussi de la fermeté. C'était juste ce que je souhaitais rajouter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « C'est une intervention au nom du groupe que j'ai l'honneur de présider. Cette modification qui apparaît un peu technique est éminemment politique. Pourquoi ? Parce qu'elle illustre bien notre capacité à faire bouger les règles d'urbanisme que nous nous sommes donnés, avec une approche très pragmatique,

ciblée et cohérente par rapport à nos objectifs politiques. Je vais essayer d'être relativement bref, mais globalement, on voit bien que sont renforcées un certain nombre d'orientations qui sont déjà engagées.

D'abord, produire du logement partout où c'est pertinent, où c'est possible, et ceci avec une adaptation de la règle. Pascal a évoqué les six créations d'OAP sectorielles et les 40 évolutions, la suppression de l'une d'entre elles, et également l'assouplissement de la règle de stationnement pour le BRS : cela participe à cette possibilité de faciliter la création de logements. On sait évidemment qu'il y a un besoin crucial, et pas simplement de logement social, mais de logement d'une façon générale sur notre Métropole.

Deuxième élément, protéger durablement notre environnement et nos espaces naturels et paysagers, pour lutter contre l'étalement urbain, pour favoriser autant que faire se peut la reconstruction de la ville sur elle-même, deux objectifs qui sont évidemment liés.

Ensuite, accélérer la transition énergétique, avec les fameuses ZA ENR. Je pense notamment à Saint-Herblain où nous avons proposé, puisque nous avons la particularité d'avoir une berge de Loire où il ne se passe pas grand-chose sur toute une partie, un terrain d'expérimentation pour des micro hydroélectricités, avec l'implantation d'hydroliennes pas très loin de la berge, à l'endroit où il n'y a pas de bateaux qui viennent s'amarrer. Évidemment, cela n'a pas forcément d'intérêt autre qu'avoir des pontons et la possibilité d'installer ces éléments. Cette proposition qui a été bien accueillie, et j'en remercie Pascal.

Évidemment, il s'agit aussi de mieux encadrer les usages urbains. On pense aux cuisines sombres, aux cuisines cachées, mais aussi au fait de bien prévoir des stationnements pour les vélos dans les nouvelles constructions, parce que l'on sait que c'est vraiment essentiel, et ce n'est pas Nicolas qui me contredira : si on veut permettre aux gens de pouvoir développer leur propre pratique du vélo, il faut déjà qu'ils puissent chez eux stationner de façon sécurisée leur vélo.

Vous le voyez ici, c'est vraiment à la fois du pragmatisme et de l'ambition, et les deux se rejoignent. Je pense que c'est un peu la marque de fabrique de Pascal. Je voulais le remercier pour cela, parce que tant en tant que maire de Saint-Herblain qu'en tant que collègue siégeant parfois comme vice-président sur un certain nombre de grands projets, j'ai pu apprécier cette capacité pragmatique à prendre en charge les questions qui se posent, sans idéologie, mais avec un objectif premier qui est de construire, d'aménager et de bien se fondre dans notre politique globale d'aménagement métropolitain. Merci, Pascal, et je pense que les collègues ici seront nombreux à te remercier – il y en a qui l'ont fait, Sandra l'a fait – pour cette raison. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. J'ai peu de choses à vous répondre. J'entends les remarques de Sandra sur la problématique des gens du voyage, mais je crois que ce qui porte la Métropole a toujours été humanité et fermeté. François le sait, c'est un travail de longue haleine – vous le savez, les maires – et difficile de construction, mais je pense que porté par la volonté que nous pourrions avoir ensemble, que vous pourrez avoir, les 24 maires, on doit être capables de construire ces réponses aux besoins d'accueil de cette communauté des gens du voyage, en respect à ce devoir d'humanité, et de permettre à chacun de trouver sa place sur notre territoire.

Ce que je veux répondre à vous tous c'est que le PLUm et le PLU, c'est vrai que c'est un document technique, c'est un document avec un règlement, mais ne perdez pas de vue – et je l'ai souvent dit – qu'il s'appuie sur un PADD, projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe le cap que se donne la Métropole. Vous aurez à retravailler sur cet élément qui, comme le reste n'est pas non plus coulé dans le marbre. Je ne perds pas de vue, et vous vous en souvenez tous, que nous avons travaillé sur un Grand débat de la fabrique de nos villes, et qu'à l'issue de ce Grand débat nous avons rédigé une feuille de route qui fixe nos orientations en matière de développement et d'aménagement de notre territoire, au service du logement en particulier, mais aussi au service de l'accueil de l'activité économique, du commerce. J'aurais pu reparler de la nécessité de ce qui fait la quotidienneté de chacun et des besoins que nous avons, avec la santé ». Il y a à côté un autre pied important, celui de la préservation de la qualité de notre territoire, du cycle de l'eau dans la nature, de la place de la biodiversité, qui sont autant d'éléments qui font qualité de vie et qui contribuent – je vais réemployer le même terme – à notre bien-être et, quelque part, à notre santé sur ce territoire.

Les documents d'urbanisme sont certes techniques, mais ils cadrent l'ensemble des politiques publiques que peut développer un territoire, et la modification simplifiée n° 4 s'inscrit dans cet esprit : accompagner le

développement du logement, accompagner le développement de l'activité économique, la mobilité, et préserver la nature, mettre en valeur tous les éléments environnementaux de notre territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Avant de mettre aux voix la délibération, je voudrais avoir un mot particulier pour Pascal Pras. Mon cher Pascal, beaucoup dans cette assemblée savent les heures et les heures, la patience, l'écoute, la capacité aussi à tenir la cohérence d'une politique publique qu'il a fallu, et l'énergie que tu as mise au service de la Métropole, au service des 24 communes. Je le dis, puisque les uns et les autres le savent, c'est la dernière délibération sur ce sujet qui t'a beaucoup occupé, qui nous a beaucoup occupés, que tu présenteras pour ce dernier Conseil du mandat. Il y a là un travail dans l'ombre, un travail de préparation, un travail qui demande de rentrer dans la précision, dans la technique, un travail qui demande de parler avec chaque maire, dans le respect de l'identité de chaque commune et en intégrant la cohérence des politiques publiques que nous votons ici dans cette assemblée. Devant tous, devant toutes, mon cher Pascal, je tenais très sincèrement, mais aussi très officiellement à te remercier de l'immense travail – et vraiment, le mot n'est pas exagéré – que tu as réalisé. Je vous propose que l'on applaudisse Pascal Pras. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. Je crois que c'est là une jolie récompense du long travail réalisé. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Avant de poursuivre, il y a un autre maire et vice-président qui s'est exprimé tout à l'heure et que je n'ai pas eu l'occasion de saluer particulièrement, parce que je n'étais pas dans la salle à ce moment-là : Jean-Claude Lemasson. Pour Jean-Claude Lemasson aussi, c'est le dernier conseil comme maire et comme vice-président. Je ne vais pas refaire l'ensemble de l'histoire, chacun sait sans doute le sujet qui a le plus occupé Jean-Claude depuis des années, qu'il a porté avec force, qu'il vit au quotidien. Mon cher Jean-Claude, là aussi, je veux te remercier d'avoir servi ce territoire et de l'avoir fait avec l'engagement que l'on te connaît. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Pascal ne repart pas, il te reste plusieurs délibérations. Je tenais à le faire volontairement à l'occasion de la délibération qui concerne le PLUm. »

12 – PLUM - CARQUEFOU - PROJET DE LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES DE CARQUEFOU ET SUCE-SUR-ERDRE - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUM - APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 12. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente, et merci à vous toutes et à vous tous. La délibération n° 12. Tout à l'heure, j'entendais une expression de Nicolas : "Réduire la dépendance à la voiture". Cette délibération s'inscrit dans cette démarche. La délibération concerne le projet de liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre. Il s'agit de développer cette piste cyclable pour favoriser les déplacements doux entre la commune de Carquefou et de Sucé, sur ce qui est aujourd'hui la VM 37, autrefois la route départementale 37, qui n'est pas aménagée pour permettre ce déplacement et cette mobilité, et sur laquelle on constate une présence importante de voitures et de la difficulté à se déplacer à bicyclette. Le projet prévoit la création d'une piste cyclable bidirectionnelle. Elle empruntera à la fois des emprises foncières agricoles le long de la route et des chemins ou des routes existantes, avec un franchissement, celui du ruisseau des Hupières. Il sera réalisé une passerelle, avec un système d'encorbellement. Il faut, pour permettre la réalisation de cette piste, traverser une haie classée en espace boisé classé (EBC) du plan local de l'urbanisme métropolitain.

Ce changement de périmètre d'EBC nécessite de faire évoluer notre PLUm. Cette évolution se traduit par le souhait de mettre en compatibilité notre document au regard du projet qui est proposé de suppression de cet EBC. Cela a fait l'objet à la fois d'une présentation en Conseil métropolitain, avec une délibération en avril 2025. Nous avons engagé une concertation préalable. En juin 2025, nous avons ici même tiré le bilan de cette concertation. À la suite de cette concertation, nous avons saisi la MRAe qui n'a pas fait de remarques et d'observations sur ce projet. Nantes Métropole a convié, à la suite de cela, une réunion conjointe des per-

sonnes publiques associées pour présenter ce projet, et la procédure a fait l'objet d'une enquête publique, à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm.

Le dossier a été mis à disposition. Les citoyens pouvaient intervenir et faire des remarques. Le dossier était présent en commune de Carquefou et à la Métropole. Il y a eu 1 397 visites. 12 visiteurs ont déposé des contributions. On a recueilli 6 avis favorables et 1 avis défavorable sur le fait de traverser et d'enlever une partie de cet EBC. La commissaire enquêtrice a donné un avis favorable à la déclaration de projet. Il vous est proposé aujourd'hui de déclarer d'intérêt général ce projet de réalisation de cette liaison cyclable entre les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre, et d'approuver la mise en compatibilité du PLUm qui en résulte. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

13 – ORVAULT - PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION DE PROJET SUR LE SITE "MAIL/EX-ALCATEL" - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 13, Pascal Pras. »

M. Pras : « Ma dernière délibération m'emmènera à Orvault, cher Jean-Sébastien. Il s'agit d'adopter ce matin un périmètre de prise en considération du projet sur le site du Mail/ex-Alcatel sur la commune d'Orvault. Le secteur dit "Mail/ex-Alcatel" à Orvault est un site à enjeu très fort de renouvellement urbain. Il intègre à la fois une friche industrielle, donc la reconversion du site Alcatel de 7,8 hectares, une zone d'aménagement concertée, la ZAC dite "du Mail", qui est une ZAC qui appartient toujours à un opérateur privé et qui est mitoyenne du foncier Alcatel, et enfin, quelques terrains dont la ville d'Orvault est propriétaire, qui accueillent des équipements sportifs ayant une vocation à terme d'être réhabilités et remis à disposition du public. Un marché public a été lancé afin de définir une orientation d'aménagement par Nantes Métropole, pour créer une OAP sur l'ensemble du secteur qui prenne à la fois en compte les capacités de développement et d'accueil d'éléments urbains sur ce secteur, mais aussi de prise en compte d'un environnement avec différents enjeux naturels à préserver.

Il est donc proposé, pour encadrer d'éventuels projets qui pourraient surgir pendant l'élaboration de cette étude et contrevenir à ces projets, de prendre en considération un projet de renouvellement urbain de ce secteur dans son ensemble. Ces "périmètres de projet" – c'est ce que l'on appelait autrefois des "périmètres d'études" – vont permettre à l'autorité compétente de sursoir à d'éventuelles demandes d'urbanisme qui viendraient contredire l'éventuel futur projet, et qui viendraient aussi rendre plus onéreuses les réalisations qui pourraient découler du projet de renouvellement urbain qui sera travaillé et traduit dans le cadre de l'OAP. Voilà, chers collègues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de remarques particulières ? Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Quelques mots pour dire qu'effectivement, je me satisfais que cette délibération puisse passer. Malheureusement, on doit parfois le rappeler, mais je crois que l'on sait tous dans cette instance que l'on fait face à plusieurs grands enjeux. L'enjeu du logement, de notre capacité à proposer du logement aux habitants de nos communes, pour qu'ils ne soient pas obligés, au cours de leur parcours résidentiel, d'aller chercher du logement en dehors de notre Métropole, et pour les salariés de nos entreprises, pour qu'ils trouvent à proximité de leur emploi un logement. On sait aussi que l'on fait face à un autre grand enjeu, celui de l'artificialisation, et que l'exploitation des friches industrielles est un enjeu majeur pour demain, à la fois pour y développer des aménagements dont nous avons besoin, des logements, d'autres types d'activités. C'est aussi une occasion, une opportunité importante de renaturer. On parle, pour ce qui est de cette friche Alcatel, de plusieurs hectares, dont les deux tiers sont actuellement artificialisés. La vision que nous avons de l'avenir de cet aménagement, c'est de pouvoir retirer la moitié de ce bitume.

Nous avons collectivement ici, et en particulier les maires qui ont en charge l'avenir et la préparation de l'avenir de leur territoire, à cœur de faire en sorte que cette évolution de notre commune, on la maîtrise, et que l'on soit capables d'avoir un dialogue constructif, exigeant avec les porteurs privés, puisque nous sommes ici sur un foncier privé. C'est ce que nous avons commencé à engager. Nous avons la responsabilité de le faire avec les habitants, et le travail qui est mené depuis plusieurs mois avec un panel citoyen vient dessiner l'avenir possible de cette friche. Nous avons besoin d'avoir une vision globale qui ne se limite pas à un seul parcellaire – comme tu l'as dit, Pascal –, cette vision plus générale du site. Nous avons besoin

d'outils réglementaires pour accompagner cette démarche et ce travail ambitieux, pour faire en sorte que les exigences économiques ne viennent pas hypothéquer, ni la qualité de vie des habitants, aujourd'hui et demain, ni les ambitions, en particulier écologiques et sociales, que nous portons. Dans le processus que nous avons mis en œuvre, je crois que ce projet vient au croisement de tous ces enjeux de besoin de logements pour l'avenir, de logements adaptés, d'activité de services et économique, de question d'artificialisation et de renaturation, et d'ambition de maîtriser l'évolution de notre commune. À la fois dans le dialogue avec les propriétaires, dans le dialogue citoyen et avec des outils d'urbanisme, il s'agit d'être capable de piloter cet aménagement.

C'est un projet important, sur lequel nous travaillons depuis quelques années. Les années qui viennent vont être l'occasion de finaliser ce travail et de le mettre en œuvre progressivement. Évidemment, je suis très content que le Conseil métropolitain puisse valider cette délibération, qui est un outil majeur pour continuer le dialogue que nous avons engagé avec les propriétaires du site. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

14 – AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE (AURAN) - PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL ET SUBVENTION POUR L'ANNEE 2026

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 14, je dois demander à Bertrand Affilé, Rodolphe Amailland, Laure Beslier, Cécile Bir, Pascal Bolo, Delphine Bonamy, François Brillaud de Laujardière, Mahel Coppey, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Laurence Garnier, Jacques Garreau, Marie-Cécile Gesant, Aziliz Gouez, Carole Grelaud, Patrick Grelier, Thibaut Guiné, Jean-Sébastien Guitton, Jean-Claude Lemasson, Michel Lucas, Martine Métayer, Martine Oger, Catherine Piau, Pascal Pras, Thomas Quéro, Tristan Riom, André Salaun, Christelle Scuotto, Aymeric Seassau, Franckie Trichet, Alain Vey et François Vouzellaud de sortir de la salle. Je donne la présidence de séance, mais aussi la parole, à Pierre Quénéa, puisque je dois moi-même sortir de la salle. »

M. Quénéa : « S'il n'en reste plus qu'un, je serai celui-là ! Je le fais chaque année, mais là, c'est encore plus marquant, je trouve. Il en reste quelques-uns dans la salle. Parfait. Chers collègues, je vais vous donner lecture de cette délibération. Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Elle va nous permettre de prendre connaissance du programme partenarial de travail de l'agence urbaine, l'AURAN, avant d'en approuver les thèmes prioritaires et les subventions de fonctionnement autant qu'en nature.

Je vous rappelle que ce programme pluriannuel couvre la période 2026-2027-2028, et qu'elle repose sur deux axes stratégiques pour Nantes Métropole, à savoir d'une part le suivi et le développement d'un socle commun d'observation, et ensuite le soutien à l'installation du nouveau mandat, notamment par des contributions clés en soutien à la planification des modes de vie. Ce programme sous-tend un investissement particulier de l'agence urbaine sur des enjeux, parmi lesquels ceux de santé, de logement, de foncier, de mobilité, de transition écologique, ainsi que de nouveaux thèmes, en particulier les questions liées au genre et aux modes de vie. Pour 2026, le programme est présenté en quatre thèmes :

- le suivi et le développement d'un socle commun d'observation ;
- l'appui à la stratégie et à la planification territoriale ;
- l'appui aux projets urbains ;
- et les nouveaux savoirs.

S'insèrent dans ces thèmes des sujets de trois types : ceux qui sont récurrents, ceux qui sont à poursuivre et les nouveaux. C'est sur ces nouveaux que je me permets juste d'insister, puisque les autres, vous en aviez connaissance. Qui plus est, tout est inscrit en annexe.

Sur les sujets nouveaux, de façon non exhaustive, je note une étude sur les freins posés à la vie des femmes et les regards croisés sur les inégalités de genre. Une analyse également sur les gisements fonciers des zones d'activité de Nantes Métropole, notamment le sujet de la densité bâtie du foncier économique. Également un accompagnement à la stratégie tertiaire métropolitaine, un accompagnement à la révision du PLH par la production d'un pré-diagnostic, des portraits des interdépendances de Nantes Métropole dans le cadre des alliances de territoires, la prise en compte de l'approche discrimination. L'ensemble des productions se prépare dans un cadre coopératif entre Nantes Métropole et l'AURAN en matière de production et d'échange de données. Ainsi, la mise à disposition pour les usages opérationnels des services de la collectivité est essentielle.

Le conseil d'administration de l'agence a identifié un budget prévisionnel à hauteur de 3 350 000 euros de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 762 180 euros, ainsi qu'à la mise à disposition de locaux actuellement occupés par elle au sein du bâtiment Champ-de-Mars. Cette subvention en nature correspond à la somme de 244 381,89 euros. Il vous est donc demandé, chers collègues, de prendre en considération, d'une part le programme partenarial de travail de l'agence urbaine, l'attribution de fonctionnement, ainsi que celle en nature concernant les locaux. Voilà ce qui pouvait être dit. Est-ce que vous avez des questions ? Je vous en prie, cher Fabien. »

M. Gracia : « Merci, cher Vice-président. Quelques remarques. Merci, Pierre, pour cette présentation du programme de travail qui s'annonce intense pour l'AURAN en 2026. C'est un programme précieux et utile pour nous aider, notamment les élus, à prendre des décisions éclairées, à décrypter des tendances, à anticiper des changements et à préparer les défis de demain. Tu l'as évoqué dans ta présentation, deux sujets retiennent particulièrement notre attention : les gisements fonciers des zones d'activité et l'accompagnement de la stratégie tertiaire métropolitaine. Ce sont deux sujets majeurs, parce que l'on sait que, notamment en Île-de-France, il y a 6 millions de mètres carrés de bureaux non utilisés ou vides. On ne sait pas sur notre Métropole ce qu'il en est. Au moment où l'immobilier, en particulier dans le tertiaire, se financiarise, devient un produit de spéculation foncière au détriment des habitants, les plus précaires notamment, il devient important, voire urgent, d'objectiver nos réels besoins de bureaux et de bâtis tertiaires sur notre Métropole.

De même, il y a l'intention d'aller vers davantage de sobriété foncière, conformément à l'objectif du fameux ZAN, zéro artificialisation nette. Cet objectif questionne l'avenir des zones d'activité économique dans la capacité à s'inscrire dans une gestion plus économe de l'espace. On a tous en tête – je vais le dire de manière un peu triviale – ces boîtes en carton posées au milieu d'un gazon que l'on retrouve dans un certain nombre de zones d'activité. C'est cela qu'il faut réussir à densifier, et pour les densifier, on a besoin des études qui sont notamment présentées dans le programme de l'AURAN. Donc on a besoin de cet atlas, de cet état de l'existant.

J'ai une petite proposition pour le programme de l'année suivante, d'ores et déjà. On a eu à plusieurs reprises dans ce Conseil métropolitain des alertes sur les questions de démographie, notamment scolaire. De démographie en général, comment on arrive à prendre en compte les questions de vieillissement de la population, et de démographie scolaire en particulier, parce que l'on sait bien que sur les communes, on a besoin de ces prospectives à long terme. Quand on construit une école, quand on agrandit une école, quand on rénove une école, c'est pour des décennies à minima. Malheureusement, on a un contexte d'incertitude démographique très fort sur cette question scolaire. En tout cas, vous l'aurez compris, les élus Écologiste et Citoyen attendent les données et l'expertise de l'AURAN sur tous ces enjeux territoriaux. Merci. »

M. Quénéa : « Merci à toi, Fabien. D'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas d'autres, et en prenant la remarque de Fabien Gracia sur cette question effectivement essentielle, qui pourra être mise au programme de l'agence pour les périodes à venir. Je mets aux voix, qui s'oppose à ce programme et à cette délibération, à son contenu ? Qui s'abstient ? Tout le monde vote pour, parfait. Je peux appeler mes collègues à l'extérieur qui peuvent réintégrer l'hémicycle. Je vous remercie. »

M. Affilé : « Merci, Pierre, pour cette présentation. »

15 – DESIGNATIONS DIVERSES - APPROBATION

M. Affilé : « Nous avons à passer la délibération n° 15 qui concerne des désignations. J'aimerais bien retrouver le document exact. Ce n'est pas grave. Ce sont des désignations donc pour remplacer Hervé Fourrier sur un certain nombre de structures. On s'est entendu avec les structures pour ne procéder aux désignations que pour celles qui vont se réunir avant l'échéance électorale. Il vous est proposé de désigner, en tant que représentant titulaire au sein du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Monsieur Alassane Guissé. De même, en tant que représentant titulaire au sein de l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, dite "ATDEC", Monsieur Alassane Guissé. Et en tant que représentant titulaire au sein du conseil d'administration du collège Claude Debussy à Nantes, Monsieur Alassane Guissé. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ? Oui. Je vous propose de voter à main levée. Qui donne un vote défavorable ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Délibération adoptée et nomination adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

16 – PLAN DE RELANCE DU LOGEMENT - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NANTES METROPOLE HABITAT - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL, DU LOGEMENT ABORDABLE ET DU LOGEMENT EN ACCESSION INTERMEDIAIRE - SUBVENTION POUR LE DISPOSITIF HORS SITE PORTE PAR L'USH - APPROBATION

M. Affilé : « On enchaîne avec la délibération suivante. La délibération suivante va être présentée par François Prochasson, il s'agit du plan de relance du logement. »

M. Prochasson : « Merci. Effectivement, on va parler plan de relance en cette fin de matinée, avec quelques personnes qui doivent quitter la salle. »

M. Affilé : « Il y a plein de départs. Excuse-moi, François. Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Abbassia Hakem, Catherine Piau, Pascal Pras, Thomas Quéro et Guillaume Richard sont priés de quitter la salle, et ils ne se sont absolument pas obligés de commencer à prendre l'apéro. »

M. Prochasson : « Bien, j'espère qu'on va les rejoindre rapidement ! »

Rires.

M. Prochasson : « Un point sur ce plan de relance. Je présente des chiffres qui ne sont pas un bilan, puisque le plan de relance continue après les élections municipales. On a voté, rappelez-vous, une rallonge pour ce plan de relance, de manière à continuer la production de logements. Je voudrais simplement signaler que l'on a pu, grâce à ce plan de relance, débloquer 6 600 logements, et à peu près la moitié de ces 6 600 sont déjà en travaux ou livrés. Ce plan de relance porte effectivement toute son efficacité. On le voit dans les résultats de production ou d'agrément de logements sur l'année 2025, en faisant remarquer d'une certaine façon assez regrettable que grâce au plan de relance, on a pu produire effectivement plus de logements aidés ou de logements de type location sociale, avec une chute inquiétante de ce qui est agrément ou autorisation pour des logements libres.

C'est une délibération qui porte sur l'adaptation de ce plan de relance à cet objectif de production de plus de logements, avec 3 volets. Un volet sur les questions économiques, un volet sur les questions d'innovation, et un volet sur l'accès aidé à la propriété. Le premier volet sur la partie économie locale, c'est un appui auprès de l'Union Sociale de l'Habitat qui a lancé une procédure pour un engagement pour 1 500 logements construits en modulaire, c'est-à-dire hors site. Il s'agit ici de développer une industrialisation de ce type de production de logements, pour accélérer le rythme de mise en chantier, et donc de mise en location. C'est une opération qui doit permettre d'encourager les industriels locaux pour s'engager dans ce type de production hors site, avec évidemment, parce que le volume de production sera suffisant, la capacité d'investir pour réaliser ces modules. Une première adaptation de notre plan de relance, avec la proposition qui vous est faite ici d'une subvention de 100 000 euros auprès de l'USH des Pays de la Loire pour mettre en place ce dispositif et permettre cet engagement auprès du tissu industriel local.

Un deuxième aspect est dans le cadre de la convention de partenariat que nous avons avec Nantes Métropole Habitat. Vous savez que l'on a inscrit une enveloppe de 10 millions d'euros sous la forme de titres participatifs remboursables, pour encourager NMH à développer sa production et diversifier sa production et l'amélioration de son patrimoine de logement. Il est proposé ici d'augmenter notablement les appuis de cette solution mise en place, en passant par logement de ce qui était de l'ordre de 12 500 euros à 37 000 ou 30 000 selon les dispositions d'innovation. 30 000, c'est pour encourager la conversion de bureaux en logement. 37 500, c'est pour faciliter la surélévation de logement, la densification, et des acquisitions de fonciers permettant de développer l'activité de NMH en matière de production de logement.

Le troisième volet donc porte sur une dimension d'acceptation sociale, parce que nous avons, au travers du BRS, encouragé des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux à produire du logement sur un site emblématique de notre politique publique qu'est la place Mendès France sur le quartier Bellevue, que ce soit sur Saint-Herblain ou sur Nantes. Ce sont des BRS qui sont portés par 3 bailleurs qui ont des difficultés de commercialisation. Elles s'expliquent sans doute par la localisation, mais aussi d'une manière générale par la difficulté aujourd'hui à trouver des primo-accédants sur le marché du libre comme de l'accession abordable. Il s'agit ici de décider d'une augmentation substantielle des aides apportées auprès de ces opérations pour faciliter l'accès de ces logements sur ce secteur à des classes sociales qui n'auraient aucune possibilité aujourd'hui, compte tenu de leurs revenus, d'accéder effectivement à la propriété.

Voilà ces 3 éléments : c'est à la fois la dimension économique, la dimension de l'innovation, et l'encouragement à l'accèsion solidaire qui vous sont proposés dans cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Le rapport de la fondation pour le logement a été rendu public cette semaine, et il dresse un constat accablant, un constat sans appel et des plus inquiétants, et il doit nous faire réagir. Notre responsabilité aujourd'hui est claire : agir, et agir ensemble. Nous devons construire plus de logements, et en particulier plus de logements sociaux. C'est une question de justice sociale, mais aussi de cohésion pour nos territoires.

Ce plan de relance et les solutions qui sont proposées aujourd'hui à notre assemblée sont à la fois rapides, concrets et pragmatiques : 1 500 logements modulaires, transformation de bureaux vacants, rénovation accélérée des logements sociaux et soutien à l'accèsion à la propriété pour les ménages les plus modestes. Alors évidemment, ce plan ne suffira pas à compenser l'absence de politique volontariste au niveau national, mais il montre une chose il le démontre : les solutions existent et notre collectivité se donne des moyens pour les faire exister et accélérer.

Je vais terminer mon propos en saluant ton engagement, François, ton engagement fort et constant sur ce sujet pour faire avancer les choses. Merci à toi. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^{me} Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, depuis de trop nombreuses années, du national au local, nous vivons une crise du logement. Une crise toujours plus grave, alimentée à la fois par l'évolution démographique du pays et par un sous-investissement avéré dans la construction comme dans la réhabilitation de l'habitat. À Nantes Métropole, tout est mis en œuvre pour enrayer cette dynamique, notamment à travers un soutien appuyé aux acteurs du logement dans le cadre du plan de relance adopté ici même en 2023. Si un début de reprise est visible, nous restons encore loin des objectifs que nous nous étions fixés. Dans un contexte où la production de logement de qualité est primordiale, il nous est proposé aujourd'hui avec l'USH un dispositif permettant de réduire les délais, les nuisances et les coûts de construction. Notre groupe y est favorable, mais nos remplaçants – s'il y en a – devront demeurer vigilants quant au coût social que ces méthodes peuvent engendrer. Les marchés publics doivent intégrer des clauses d'insertion ambitieuses, garantissant de bonnes conditions de travail et favorisant l'emploi, ainsi que la formation.

Le mécanisme relatif aux titres participatifs avec Nantes Métropole Habitat va également dans le bon sens. NMH pourra racheter de nombreux logements aux promoteurs dont les capacités de mise sur le marché sont aujourd'hui réduites. Contrairement aux affirmations de Monsieur Chombart de Lauwe, NMH est un acteur majeur de la relance du logement dans notre Métropole. Contrairement aux affirmations de Monsieur Chombart de Lauwe, le secteur privé n'arrive plus à élaborer des projets. Le logement social soutient donc aujourd'hui l'ensemble du secteur. Avec le bail réel solidaire, ce type d'accèsion à la propriété peine malheureusement à trouver son public, d'où l'intérêt de ce coup de pouce pour le secteur Mendès-France. L'expérimentation portée par la Métropole n'a pas produit les effets attendus. Les taux de crédit demeurent-ils trop élevés pour les ménages qui pourraient en bénéficier ? Le dispositif manque-t-il de lisibilité ? La mixité dans les quartiers inquiète-t-elle encore certains acquéreurs ? La prochaine équipe métropolitaine devra rapidement en tirer un bilan.

Pour autant, l'enjeu du logement et de la relance de la construction demeure absolument fondamental. Le groupe communiste votera donc cette délibération. Je vous remercie de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, mes chers collègues. En 2017, le Président de la République voulait faire de la lutte contre le sans-abrisme et pour le logement une priorité nationale. Une fois élu, les premières mesures auront été de siphonner les moyens des bailleurs sociaux et de désorganiser un pan entier de notre économie, celui de la promotion et de la construction immobilière. Dans le même temps, notre Métropole aura, elle, été au rendez-vous pour accompagner nos concitoyens dans leur parcours résidentiel en veillant à la diversité de production, en améliorant la part et les modes d'accèsion, et en maintenant les objectifs de réalisation de logements sociaux sur nos 24 communes. C'est mon dernier Conseil métropolitain et je mesure le chemin parcouru depuis 2014, notamment le rattrapage opéré sur l'ensemble de nos com-

munes pour répondre aux objectifs de la loi SRU. Il y a encore à faire, certes, mais là où il y a une volonté, il y a un chemin.

J'apprécie aussi l'apport indéniable, au-delà de la dimension morale, de la lutte contre le sans-abrisme engagée durant ce mandat et qui doit se poursuivre. Récemment, le Premier Ministre a présenté un plan pour sortir de la crise immobilière que nous connaissons, avec en creux, dans le viseur, encore et toujours le logement social, via une modification de la loi SRU, et encore et toujours des dispositifs d'incitation fiscale qui profitent d'abord aux plus aisés et concentrent toujours le patrimoine chez les mêmes. Cela apportera-t-il des solutions à nos concitoyens en recherche de logements, notamment abordables ? Rien n'est moins sûr.

Le plan de relance, mis en œuvre depuis 3 ans ici, à Nantes Métropole, pour amortir les effets de la crise immobilière, devrait inciter l'État à suivre un autre chemin, le nôtre. Notre plan s'appuie sur un soutien actif auprès des acteurs du logement pour la production de logements abordables, intermédiaires et sociaux, et a permis dans la période d'enclencher la construction de nombreuses opérations sur notre Métropole, et a offert une vraie bouffée d'oxygène aux acteurs économiques du secteur. Tous le disent, tous en conviennent, et tous sont heureux de ce plan de relance qui a été mis en place. J'invite donc le gouvernement actuel et les gouvernements futurs, puisqu'il y en aura sans doute des futurs, à s'inspirer de ce modèle qui promeut la mixité sociale : créer du vivre-ensemble dans chacune de nos villes et chacun de nos quartiers, en remettant du logement social là où il y en a peu, et des propriétaires, via le logement abordable, notamment le BRS, dans les quartiers à majorité HLM.

Je me félicite donc du dispositif expérimental de soutien renforcé aux opérations de BRS dans le cadre du projet Grand Bellevue. On a pu constater que, malgré les incitations déjà mises en œuvre, certaines opérations de BRS rencontrent leurs futurs occupants, sur l'Île de Nantes notamment, alors que d'autres opérations – sur Bellevue, par exemple, et notamment sur Mendès-France – peinent à sortir, faute de commercialisation suffisante. Je vous propose d'ores et déjà d'étendre cette expérimentation qui est proposée dans cette délibération aux autres quartiers de politique de la ville. Notre groupe soutient la participation de notre Métropole au programme de massification de la commande de logements sociaux, porté également par l'Union Sociale pour l'Habitat. Ce programme vise la production, cela a été rappelé, de 1 500 logements en encadrant les coûts et en développant de nouveaux modes constructifs plus sobres et mieux adaptés à la reconstruction des villes sur elles-mêmes, en prenant garde à ce que cela ne se traduise pas par une forme d'uniformisation (nous y sommes assez attachés). Ce programme va donc renforcer les entreprises du bâtiment qui, rappelons-le, sont d'abord des acteurs locaux à forte employabilité. Je ne doute pas qu'il apportera aussi des innovations pour répondre demain à la rénovation du parc immobilier, qu'il soit privé ou social, existant sur notre Métropole.

Le logement n'est pas un bien comme les autres, il assure la sécurité matérielle nécessaire à l'épanouissement personnel et familial. Il reste au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Il commande souvent leurs déplacements, il commande leurs activités professionnelles et leurs liens sociaux. C'est cette approche qui a guidé, me semble-t-il, la politique de l'habitat sur notre Métropole, dans un contexte fortement dégradé et difficile. Notre groupe tient donc à remercier particulièrement Pascal Pras et François Prochasson pour l'avoir si bien portée pendant ces nombreuses années. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je redonne la parole pour un mot à François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci pour ces compliments. Je voudrais signaler que ce travail ne peut exister que parce que nous disposons d'équipes à la Métropole qui sont absolument réactives, qui nous ont permis de lancer ce plan de relance très rapidement, qui ont su le négocier avec les acteurs de la production du logement, que ce soit les bailleurs sociaux ou les promoteurs immobiliers, et qui disposent de la technicité – et Dieu sait si le sujet est complexe pour la production de logements – pour nous conseiller et orienter les décisions à prendre. Vraiment, un grand bravo pour ces équipes dynamiques et qui sont très très engagées dans leur activité. »

M^{me} la Présidente : « Merci aux uns et aux autres pour vos interventions, et un merci appuyé à François Prochasson, pas simplement pour le travail sur cette délibération, mais pour le travail conséquent fourni sur le terrain, le temps passé, y compris sur un certain nombre de situations complexes. Je tenais à remercier vraiment le travail du vice-président. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. Chers collègues, je vous propose que nous fassions la pause déjeuner. Merci à tous. »

La séance est suspendue.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vous propose que nous puissions reprendre nos travaux. Je vous demande de reprendre vos places. »

21 – PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Nous allons démarrer par la délibération n° 21, parce que Aïcha Bassal doit nous représenter dans une réunion sur le dialogue social. Je donne donc la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. On est sur une délibération RH avec cinq points. Le premier point est un point classique de création de postes dans les différents budgets. Dans le budget principal, 32 créations de postes, ainsi que 3 postes de chef de projet patrimoine qui sont prolongés de 2 ans, et un poste de chargé des applications système qui est prolongé d'une année. Nous avons également dans ce budget principal 2 suppressions de postes et 22 transformations de postes. Ensuite, nous passons au budget annexe de l'eau, avec une création de poste et 3 transformations de postes. Dans le budget annexe de l'assainissement, 2 créations de postes, 4 transformations de postes, et un poste de chargé d'animation de dispositifs incitatifs de mise en conformité est également pérennisé. Ensuite, dans le budget annexe des déchets, nous avons 2 créations de postes. Dans le budget annexe des transports, un poste est pérennisé, celui de chargé du dispositif de tarification solidaire, qui a été créé à l'origine pour une durée temporaire et qui est maintenant pérennisé.

Nous avons également, dans le deuxième point, les ratios. Nous devons statuer sur les ratios. Je précise que les lignes directrices de gestion que nous avons adoptées suite à la loi de transformation d'août 2019 ne seront revues avec les organisations syndicales qu'en 2027. Elles ne seront applicables qu'à partir de 2028, puisque les représentants du personnel sont également en élection et qu'il y aura des élections professionnelles en décembre 2026. Pour les années 2026 et 2027, pour tous les agents de tous grades et de toutes les filières, on propose 100 % du plateau plafond des agents qui sont à la fois promouvables en vertu des règles statutaires, mais aussi des critères que nous avons définis dans les lignes directrices de gestion.

Ensuite, il y a une évolution du montant des vacances élections. Nous faisons appel, en plus de l'ensemble des citoyens et citoyennes qui vont tenir des bureaux de vote, à nos agents. Nous avons des agents de Nantes Métropole, et nous avons notamment fait évoluer le forfait cadre pour ces élections.

L'avant-dernier point concerne les élections professionnelles et la composition des instances de dialogue social. Il est proposé de maintenir le même nombre de représentants du personnel et le même nombre de représentants de l'administration, à la fois pour le comité social territorial, les commissions administratives paritaires des catégories A, B et C, et la commission consultative paritaire, ce que l'on appelle la CCP, notamment pour les contractuels. Vous avez tous les éléments dans la délibération.

Le dernier point concerne deux agents de notre collectivité qui sont architectes, et comme tout architecte, ils doivent s'inscrire à l'ordre des architectes. Il est proposé le remboursement des droits d'inscription, qui sont de 90 euros chacun. Voilà, Madame la Présidente, pour cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

17 – TRANSITION ENERGETIQUE - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE NANTES METROPOLE ÉNERGIES - PROJETS D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 17. Je dois demander à Anthony Descloziers et Nathalie Leblanc de sortir de la salle, et je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. La délibération n° 17 est la première grappe de projets pour notre SAS Nantes Métropole Énergies. Comme vous le savez, nous avons créé ensemble cet outil d'investissement public le 12 décembre 2024 par une délibération, et on avait dit que le but était, par cet outil d'investissement public, de développer des projets d'énergie renouvelable en général sur le territoire. Là, nous allons passer ensemble la première grappe de projets photovoltaïques. Je vous rappelle que ce projet d'outil d'investissement public s'inscrit dans notre objectif de trajectoire pour avoir une métropole 100 % énergies renouvelables d'ici 2050. Cela nécessite de baisser nos consommations d'énergie et de produire de l'énergie renouvelable sur le territoire.

La SAS Nantes Métropole Énergies, c'est plusieurs partenaires qui se sont réunis : Nantes Métropole, évidemment, la Société d'économie mixte du Syndicat d'énergie, la SEM ENR44 – et c'est aussi un élément fort de notre part que de souhaiter travailler avec ce qui est l'opérateur énergétique du territoire pour beaucoup de communes et d'intercommunalités –, et enfin, la Caisse des dépôts et consignations. En plus de ces 3 actionnaires, nous travaillons également avec le réseau d'énergie citoyenne RÉCITS qui siège dans les instances pour donner son avis et participer au projet. Le rôle de Nantes Métropole Énergies est donc de développer, de concevoir, de réaliser, d'installer, d'exploiter et de maintenir des centrales de production d'énergie renouvelable et, in fine, de valoriser l'énergie produite. En premier lieu, nous agissons sur les fonciers publics. La grappe de projets que je vous présente, c'est des parkings publics que nous allons venir solariser, c'est-à-dire couvrir de panneaux solaires au-dessus et les voitures pourront se garer en dessous. Il y a eu tout un travail préalable pour vérifier que ces parkings allaient rester des parkings dans les années à venir. De plus, cela s'inscrit dans une obligation de solariser les parkings de plus de 1 500 m².

Alors, où en est-on ? Nous avons obtenu les autorisations d'urbanisme pour un certain nombre de projets. Le but de venir vous présenter cela est de faire un point d'étape et de se mettre d'accord sur le développement de ces projets. Sachant que l'idée est de faire un appel de fonds via un compte courant d'associés, mais dans un second temps, sans doute aux alentours de juin, on reparlera de ce sujet Nantes Métropole Énergies dans les premiers conseils métropolitains du prochain mandat.

Dans les projets que je vous présente, il y a un projet à Basse-Goulaine, au square Theley, de 1 420 m² de panneaux produisant 350 MWh par an. Je ne vais pas vous faire les unités à chaque fois, on donne la surface et la production. Nous avons également un projet à Bouaye sur le parking de l'Édit de Nantes. Un projet à Bouguenais, le parking du théâtre Piano'cktail. À Couëron, nous avons le P+R Gare Nord et le parking d'Arc-en-Ciel. À Nantes, nous avons les parkings S3 du Stade de la Beaujoire et B2 du Parc des Expositions. À Saint-Jean-de-Boiseau, le parking du cimetière et du crématorium, et à Thouaré-sur-Loire, les parkings du P+R de la Gare et le parking de la Noë.

L'ensemble de cette installation permettra de produire des énergies renouvelables. On va installer 16 000 m² de panneaux et produire 4 GWh par an. Vu que "4 GWh par an", ce n'est pas forcément très parlant, je vais vous faire les conversions énergétiques. 4 GWh par an, c'est assez d'énergie pour allumer cette ampoule pendant 40 000 ans. C'est une ampoule basse consommation, donc cela permet d'allumer une ampoule comme cela pendant 40 000 ans. Ça permet aussi de cuire à peu près 4 millions de tartes aux pommes. Pour une conversion que l'on connaît un peu plus, c'est à peu près la consommation annuelle de 1 800 foyers. C'est cela que l'on va produire avec le vote que nous allons faire en ce moment avec cette délibération.

Les modèles économiques de ces projets sont basés sur de la revente, mais on pourra aussi faire de l'autoconsommation. C'est quelque chose qui sera évalué et travaillé un peu plus tard. Cette première grappe de projets représente un investissement de 4,5 millions d'euros qui sera, je vous le disais, financé plus tard, notamment via des comptes courants d'associés apportés dans la société.

Voilà pour la présentation de cette délibération. On est sur la première grappe d'un outil qui va être vraiment utile au territoire. Aujourd'hui, c'est des ombrières de parking pour la production photovoltaïque. Demain, cela pourrait être d'autres types de production sur d'autres endroits. Ce qui est sûr, c'est que l'on a besoin d'avoir des outils d'investissement public dans les énergies renouvelables. C'est un enjeu important. C'est un enjeu énergétique de souveraineté pour notre territoire. C'est une fierté de vous présenter la première grappe de projets que nous allons installer ensemble. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Séverine Figuls. »

M^{me} Figuls : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, avec cette délibération, notre territoire se dote de capacités supplémentaires en énergies renouvelables grâce aux premières actions déployées par la SAS Énergies de la Métropole. Il s'agit concrètement du déploiement de panneaux photovoltaïques sur de nombreux parkings et toitures métropolitaines, comme l'a dit Tristan, afin de produire une énergie locale à partir de surfaces déjà artificialisées et disponibles. Cette délibération s'inscrit dans une stratégie globale de transition énergétique nécessaire de notre territoire, qu'il s'agisse du développement des réseaux de chaleur ou de la rénovation thermique des bâtiments. Notre but collectif : atteindre une métropole 100 % énergies renouvelables d'ici 2050, car c'est bien par le développement de ces énergies renouvelables que notre territoire réduira sa dépendance aux énergies fossiles.

Et pourtant, le contexte actuel est défavorable au photovoltaïque en France, malheureusement, et plus largement à l'ensemble des filières du renouvelable qui sont aujourd'hui fragilisées. Fragilisées d'abord par l'absence d'une feuille de route énergétique nationale, attendue depuis 2023 par les actrices et acteurs du secteur, et fragilisées ensuite par la droite et l'extrême droite qui réclament le ralentissement, voire l'arrêt du renouvelable en France. Résultat de ces attermoissements et de ces discours irresponsables : un gel des investissements dans le secteur et des emplois menacés. Malgré les débats nationaux déplorables sur le sujet, un sondage OpinionWay réalisé pour l'ADEME en 2024 révèle que 91 % des Françaises et des Français se déclarent favorables au développement des énergies renouvelables.

Alors ici, dans notre Métropole, nous avançons avec les acteurs et les actrices du renouvelable, avec les citoyennes et les citoyens. Nous avançons pour faire de notre territoire un territoire plus résilient et plus souverain sur le plan énergétique. Notre feuille de route énergétique existe et elle est mise en œuvre. Le groupe Écologiste et Citoyen votera donc avec enthousiasme ces premières actions qui en appellent d'autres.

Enfin, je tiens au nom de notre groupe à saluer toutes les équipes qui ont permis l'aboutissement de ce projet, ainsi qu'à féliciter Tristan Riom pour les réalisations menées au cours de son mandat et pour son engagement sans faille. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je salue évidemment cette démarche. Simplement, j'attire l'attention – on l'a déjà souligné – sur l'aspect de l'insertion sur le site de Basse-Goulaine, au niveau de l'esplanade de la salle Paul Bouin : on a quelques sujets en termes d'acceptation de ce projet par la population. Je sais que les services y travaillent, donc j'ai bon espoir que ce soit amélioré en termes d'insertion environnementale. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Je vous remercie pour le soutien à ces projets. Sur la question de l'insertion paysagère, tous ces projets sont évidemment travaillés de manière étroite avec les communes, donc c'est en effet un sujet que l'on regarde. Je crois qu'il y a ici des enjeux d'alignement, des préoccupations sur la question de la présence d'arbres, ou des choses comme cela. Évidemment, ce sont des choses que l'on regarde attentivement et que l'on va travailler. Là, il s'agit d'acter le développement de ces projets, et c'est aussi pour porter à connaissance l'avancement, pour être sûr qu'en fin de mandat on soit bien d'accord sur ces projets. De toute façon, cela va mettre du temps ensuite pour les développer, effectivement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

18 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS - DISPOSITIONS DIVERSES

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération suivante, je vais donner la parole à Anthony Descloziers, qui nous rejoint. Dans l'attente, je dois demander à Cécile Bir, Erwan Bouvais, Ali Rebouh et Aymeric Seassau de sortir de la salle, et je donne la parole à Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération porte sur des dispositions diverses sur les équipements culturels métropolitains. Il y a 3 dispositions.

La première concerne le Zénith de Nantes. Il s'agit d'un avenant au contrat de délégation de service public que nous avons jusqu'au 31 décembre 2028, afin de modifier l'article 29, "Indexation des tarifs et redevances", pour intégrer une dimension sur le nouveau montant du minimum garanti de la jauge 5, porté au niveau de celui de la jauge 4. C'est pour éviter de perdre des recettes.

Sur le Chronographe, c'est l'instauration de nouveaux tarifs. On a adopté, le 5 avril dernier, une grille tarifaire, avec notamment des tarifs sur la partie animations ou conférences adultes. On cherche à harmoniser avec les autres musées, et donc d'étendre ces tarifs, et de distinguer les tarifs animation et visite guidée. Par ailleurs, on crée un tarif pour l'exposition itinérante du Chronomobile.

Troisième disposition, il s'agit d'adhérer au comité des territoires de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) mixte. C'est une nouvelle structure dédiée au spectacle vivant qui a été inaugurée il y a peu de temps. Les statuts permettent aux collectivités d'entrer dans ce comité des territoires. Nous proposons d'adhérer pour l'année 2026 pour la somme de 1 200 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

19 – SUBVENTIONS AUX TIERS - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 19, je dois demander à Michèle Bonnet, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, Tristan Riom, François Vouzellaud, Pascal Bolo, Anthony Descloziers, Véronique Dubettier-Grenier, Aziliz Gouez, Juliette Le Coulm, Jean-Claude Lemasson, Valérie Oppelt, Guillaume Richard, Tristan Riom, Robin Salecroix, Richard Thiriet, Frankie Trichet, Louise Vialard, Mahel Coppey, Martine Metayer, Catherine Piau, François Prochasson et moi-même de sortir de la salle. Je laisse la présidence de séance et la présentation de la délibération à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de la traditionnelle délibération de subventions aux tiers. Ce sont des subventions qui ont été, si je ne me trompe pas, étudiées dans le cadre de la commission, comme il se doit. Nous avons ici des subventions pour un montant total de 10 285 497 euros, ce qui semble évidemment toujours conséquent. Il faut juste se rappeler que nous sommes en début d'année, donc ces subventions sont quand même fortement attendues par les structures qui en ont besoin. Je ne vais pas vous faire la liste intégrale, je pourrais tout vous décrire, en commençant par l'Association culturelle de l'été, en terminant par la société par actions simplifiée Nantes Basket Hermine, mais je pense que ce serait peut-être un petit peu fastidieux. Je vous propose, si vous avez des questions, d'en faire part. Je n'en vois pas. En général, elles sont posées dans la commission subventions. Je vous propose de passer au vote. Qui donne un avis défavorable ? Pas d'avis défavorable. Qui s'abstient ? Pas d'abstention, donc délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Il est possible de faire rentrer les collègues. »

20 – BILANS D'ACTIVITES DE LA COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE DE NANTES METROPOLE ET DU DEONTOLOGUE - PRESENTATION

M. Affilé : « Je vais enchaîner, je crois que j'ai la délibération suivante. C'est, si je ne me trompe pas, le bilan d'activité de la Commission éthique et transparence de Nantes Métropole et du déontologue. Ce sont deux structures, deux éléments différents. Vous savez que nous avons mis en place, à la suite de la charte de déontologie, la Commission éthique et transparence, qui s'est réunie à 7 reprises au cours de l'année 2025, entre le 29 janvier et le 3 décembre. Elle a publié deux avis, le premier portant sur l'article 1 de

la charte déontologique, “exercer son mandat au service de l’intérêt général et les engagements des élus en matière de prévention des conflits d’intérêts”. Le second porte sur l’article 6, “exercer son mandat en lien étroit avec les citoyens, et notamment les engagements des élus en matière d’évaluation participative des politiques publiques”. Vous avez également eu le bilan d’activité du déontologue de Nantes Métropole. Je peux dire, pour précision, qu’il y a eu trois saisines au cours de l’année : deux provenant d’élus métropolitains qui doutaient de leur obligation de déport ou pas sur certains sujets, et un porté par une citoyenne ou un citoyen, mais qui s’est trouvé hors sujet, et donc ne correspondant pas au champ de compétences du déontologue.

Je peux vous dire, puisque c’est la fin d’activité de cette Commission éthique et transparente, que j’observe qu’il y a beaucoup de croyants, mais peu de pratiquants. C’est-à-dire qu’il y a toujours beaucoup de volontaires pour en parler, éventuellement des volontaires pour se proposer, mais après, quand il s’agit d’être présent... Pourtant, nous avons fait des efforts, avec la possibilité de faire des visios, pour éviter à tout le monde de se déplacer en fin de journée, puisque la caractéristique, c’est que comme nous avons une commission mixte, avec des élus et des citoyennes et des citoyens, il n’est pas possible de se réunir en journée, il faut le faire en fin d’après-midi, en début de soirée. C’est vrai que pour les élus municipaux, je comprends bien que le créneau 18-20 est souvent un peu chargé, je le sais. Cela devrait nous inciter quand même à réfléchir un petit peu, parce que... Bon, la bonne nouvelle, c’est qu’il y avait presque autant de citoyens que d’élus, donc toujours autant de croyants et aussi peu de pratiquants. Je remercie d’autant plus les quelques-uns qui ont été très assidus, présents tout le temps. Il y en a quand même quelques-uns qui ont été tout le temps présent, et quelques autres, de façon un peu plus épisodique, mais quand même, néanmoins, sur les 7 fois, qui sont venus au moins 4 fois, 5 fois, ce qui est quand même très respectable, et ce qui a permis de faire un vrai travail. Il faudra quand même que l’on s’interroge, à mon avis, sur le fonctionnement, sur la façon de réunir cette commission, et sur son organisation actuelle. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n’y a pas de vote sur cette délibération. Nous avons passé la délibération n° 21 en reprenant nos travaux cet après-midi. Nous allons donc, chers collègues, passer à la délibération n° 22. Alain Vey, avant que nous ne passions à la n° 22. »

M. Vey : « On peut malgré tout intervenir, même s’il n’y a pas de vote ? »

M^{me} la Présidente : « Oui, naturellement. Pardon. Allez-y, Alain. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, puisque nous sommes à l’heure des bilans – bilan annuel, en effet, pour cette délibération –, je profite de cette transition pour formuler gentiment – c’était l’adverbe qu’avait employé l’ami Ali Rebouh lors du conseil municipal dernier pour avoir l’unanimité sur le projet de transfert de la ligue de foot à Basses Landes – le souhait d’instaurer pour le prochain mandat, quel que soit le résultat des élections, une gouvernance partagée au sein de notre établissement public de coopération intercommunale. En effet, notre instance métropolitaine glisse subrepticement vers une supracommunalité régie par le pouvoir politique, où seuls les maires de la majorité de la présidence participent à la décision, puis tentent ensuite de rechercher un consensus. Depuis 2007, date depuis laquelle je siége à la Communauté urbaine de Nantes, qui est devenue en 2015 Métropole, j’ai connu trois présidences : celle de Monsieur Jean-Marc Ayrault, celle de Monsieur Gilles Retière, et enfin, la vôtre, Madame la Présidente. Depuis près de 20 ans, un travail important, avec des réalisations nombreuses et des actions conséquentes, a vu le jour pour le territoire et ses habitants. Je ne le reprendrai pas ici, et je ne reprendrai pas non plus les quelques déconvenues qui ont eu lieu. Je suis convaincu, cependant, que si vous aviez eu le concours des maires de la minorité, nous aurions pu ensemble faire mieux.

Je voudrais simplement saluer le travail, très sincèrement, des vice-présidents, ainsi que de l’ensemble des élus, et des services également au cours de ces 6 dernières années, qui n’ont d’ailleurs pas démarré sous les meilleurs auspices, puisque le Covid avait démarré notre mandature.

Pour conclure, je fais donc le vœu que la prochaine mandature, quels que soient les élus qui siégeront dans cette assemblée, s’appuie sur une gouvernance partagée, selon la représentation de chacun, à l’image de ce qui a été mis en place sous votre égide, Madame la Présidente – d’ailleurs, en Conférence des maires –, pour que notre territoire métropolitain, demain, s’épanouisse de ses diversités et rayonne grâce à elles. Je vous remercie. Je note qu’il n’y a pas d’abstention ni de vote contre, donc c’est approuvé à l’unanimité. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci, cher Alain. D'abord, je vais commencer par vous souhaiter un joyeux anniversaire, avec une journée de retard. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « C'est dommage que ce n'était pas aujourd'hui, tout le monde aurait eu envie de vous le souhaiter et de vous chanter un joyeux anniversaire. Mais à 24 heures, cela marche encore ! Sur le fond de ce que vous avez évoqué, peut-être juste deux choses pour rappeler – pas pour l'assemblée, chacune et chacun l'a en tête, mais plutôt pour celles et ceux qui suivent nos débats – les règles qui, dans la République française, fondent le système démocratique qui régit les règles de l'intercommunalité et d'une belle et grande métropole comme la nôtre. Les règles du modèle français sont les suivantes. Il y a deux légitimités que le système français confère. La première, c'est que chaque maire est légitime au suffrage universel. C'est la raison pour laquelle vous connaissez le principe qui est le mien : rien ne doit, rien ne peut être imposé à un maire ou à une maire sur sa commune contre sa volonté. Ça, c'est le premier élément démocratique. Il y a un deuxième élément démocratique – je le réexplique pour celles et ceux qui nous écoutent – qui est ce qui s'appelle "le fléchage". Quand nous allons aller voter les 15 et 22 mars prochains, les citoyennes et les citoyens vont voter pour leurs élus municipaux, et il y aura le fléchage qui permet de désigner les conseillers métropolitains. De ce fléchage est issue la majorité politique de cette assemblée.

Il y a donc, c'est vrai, en permanence, pour des raisons démocratiques, à conjuguer ces deux légitimités qu'aucun d'entre nous n'a décidé tout seul un matin dans sa salle de bain, mais qui sont régies par le système démocratique de la République française. La légitimité de chaque maire, qui est incontestable, et la légitimité du fléchage, qui donne une majorité métropolitaine qui a donc la responsabilité de proposer des politiques publiques. C'est ce qui fait qu'ensuite, nous avons un vice-président en charge des mobilités, qui est en charge de la cohérence de la politique publique mobilité, et qui se doit de discuter avec chacun des maires concernés, parce que cette politique publique s'applique et irrigue l'ensemble du territoire. À cette étape, je me contenterai de rester à cette réponse de principe.

Ensuite, il y a évidemment, dans cette conjugaison, sans cesse à améliorer, sans cesse à faire progresser, sans cesse à ajuster des choses qui doivent être regardées. Pour le reste, vous l'avez dit, cher Alain, la réponse pour le suffrage universel appartiendra aux habitantes et aux habitants. »

M^{me} la Présidente : « Nous allons donc passer à la délibération n° 22. Nous n'allons pas ouvrir un débat sur ce point qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Je passe à la délibération n° 22, sauf s'il y a des questions sur ce qui a été présenté par Bertrand Affilé, à savoir la commission déontologie. C'est bien de cela qu'il s'agit, Monsieur Arrouët ? Allez-y. »

M. Arrouët : « Je vais juste donner un chiffre sur ce que vous venez de dire. Il y a 22 métropoles en France, et sur les 22 métropoles, 70 % des métropoles ont une gouvernance avec les maires, quelle que soit leur couleur politique. C'est juste un chiffre que j'ai déjà donné il y a quelque temps, mais qui, je pense, est important dans le débat que vous venez d'avoir. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ce n'était pas exactement un débat. Il y avait une intervention d'Alain Vey, je veux bien qu'à un moment donné, on ouvre une discussion. Je dis juste qu'il y a en France des règles qui sont régies par le système démocratique. Si vous voulez que l'on aille un peu plus loin dans la discussion, je rappellerai qu'il y a un certain nombre de situations dans lesquelles le poids démographique des communes, et notamment de la ville-centre, par rapport à l'ensemble de la Métropole, n'est pas le même que dans la métropole nantaise. On peut avoir les uns et les autres des souhaits, des sensibilités, des envies, et c'est bien logique et bien respectable, mais il y a des choses qui s'imposent à tous : la logique démocratique et la réalité démographique. »

22 – DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Pascal Bolo, et je dois d'abord demander à Elhadi Azzi, Anthony Berthelot, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Anne-Sophie Lamberthon-Guerra, Florian Le Teuff, Nathalie Leblanc, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois de sortir de la salle. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci, Madame la Présidente. Traditionnelle délibération portant diverses dispositions financières, avec un premier dossier que vous connaissez, mes chers collègues, puisque nous en avons déjà échangé : il s'agit de la remise à niveau numérique de la Cité des congrès et du Parc des expositions de La Beaujoire, puisque vous savez que les deux ont très largement fusionné. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des prestations consistant à l'installation d'équipements signalétiques complémentaires sur les deux sites, avec des écrans supplémentaires, avec, pour le Parc des expositions de La Beaujoire, l'installation d'écrans signalétiques dynamiques aux entrées, soutenir l'exploitation de la salle de spectacle installée dans le hall 4 pendant la fermeture de la Cité des congrès. Il s'agit d'améliorer la communication directionnelle et la visibilité des accès pour fluidifier les flux à travers les différents espaces du site.

Deuxième et troisième items de cette délibération, il s'agit d'indemniser, d'une part la SPL Le Voyage à Nantes, et d'autre part EFFIA, en tant que gestionnaire de parking, suite aux pertes de chiffres d'affaires que ces organismes subissent en raison des travaux sur le pont Anne-de-Bretagne. Il y a donc l'avenant n° 19 sur la délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île, et l'avenant n° 1 pour la délégation de service public des parcs de stationnement publics dits "Centre-Ouest".

Le quatrième item, c'est le développement et la gestion de services de location et de stationnement de vélo. Il s'agit d'étendre aux personnes morales les abonnements qui ont été prévus pour les personnes physiques. Il est proposé de créer un abonnement mensuel de 5 euros par mois.

Voilà pour les quatre chapitres de cette courte délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de remarques particulières ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

23 – ASSAINISSEMENT - SAINT-HERBLAIN - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TOUGAS - RENOUELEMENT DES CONDUITES DE RECIRCULATION DES BOUES : MISE EN ŒUVRE DES CONDUITES EN AERIEN SUR MICRO-PIEUX ET TRAVAUX ASSOCIES AUX RACCORDEMENTS DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES BOUES - MODIFICATION ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 23, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, c'est une délibération relative à la politique publique de l'assainissement. Nous allons sur Saint-Herblain et la station de traitement des eaux usées de Tougas. Il s'agit d'une délibération relative à des travaux de renouvellement des conduites de recirculation des boues, d'une modification, si vous en êtes d'accord, d'enveloppe financière prévisionnelle, et d'une attribution et signature de marché.

Pour rappel, en 2017 et 2019, notre Conseil métropolitain a approuvé le programme de renouvellement de ces fameuses conduites de recirculation de la station d'épuration de Tougas et en a fixé le montant à hauteur de 7 290 000 euros hors taxes. Depuis, notre Métropole a renouvelé une partie de ces conduites de recirculation des boues, notamment en 2019, le linéaire restant devant être posé en aérien, et plus précisément, accroché aux ouvrages existants. Cette solution technique s'est malheureusement avérée, en cours de chantier, irréalisable au regard de l'état structurel des ouvrages.

Au regard de la configuration du site, des études géotechniques ont été engagées dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre. Elles ont mis en évidence la nécessité de retenir une solution mixte : désolidariser des ouvrages avoisinants, et pour les plus aficionados du génie civil, en prévoyant, d'une part, des fondations profondes avec des micropieux, et d'autre part, sur les zones où cela ne sera pas possible, d'installer des micropieux sur des boîtes à ressorts, cette solution permettant en effet de garantir la stabilité de ces fameuses conduites de recirculation et leur déplacement sur un sol qui est non porteur. Au regard de la modification des travaux prévus et de la complexité de leur mise en œuvre, ainsi que des aléas probables en cours de chantier, il vous est proposé de passer l'enveloppe financière prévisionnelle de ce programme de renouvellement des conduites à hauteur de 10,4 millions d'euros hors taxes. Au sein de cette enveloppe, il vous est proposé d'autoriser la signature du marché de travaux relatifs aux dispositions constructives de portance et de supportage en aérien que je viens de vous évoquer, avec le groupement Freyssinet Soletanche Eurovia Bocard, pour un montant de 3 998 559,73 euros. Voilà, mes chers collègues. Pour rappel, cette délibération est en deux points : à la fois une augmentation d'enveloppe et une signature de marché. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

24 – BOUAYE - CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - LANCEMENT D'UN MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 24, j'appelle Tristan Riom. »

M. Riom : « Délibération n° 24 qui porte la création d'un réseau de chaleur, ce qui veut dire que la dernière fois, je vous avais menti : je vous avais dit que je venais une dernière fois vous présenter un projet de réseau de chaleur. Eh bien, non, j'en avais encore un ! Après, ce sera terminé. Nous finissons en beauté avec un projet de réseau de chaleur, une création à Bouaye. Vous le savez, on a voté ensemble un schéma directeur des réseaux de chaleur, donc on a donné de la visibilité sur les réseaux de chaleur que nous souhaitons développer dans les années à venir. À ce moment-là, on a délibéré sur une petite dizaine de réseaux de chaleur. Globalement, après avoir développé de grands réseaux de chaleur dans la centralité métropolitaine, on va développer de plus petits réseaux de chaleur, là où il y a des opportunités. Beaucoup dans des centres bourgs, mais pas que, quand il y a des projets, comme ici avec la création d'une piscine qui fait un appel de puissance et qui nous permet de développer un réseau de chaleur.

C'est donc avec l'opportunité de la construction de la piscine métropolitaine du Sud-Ouest que nous avons un besoin de chaleur, et en réunissant d'autres besoins sur des bâtiments publics, mais pas que, nous pouvons donc créer un réseau de chaleur. Cette création a nécessité en amont un ensemble d'études de faisabilité, pour nous assurer que c'était possible techniquement et économiquement. Nous avons donc eu une étude spécifique sur la question du réseau de chaleur et du potentiel de création d'une chaufferie bois, ainsi qu'une étude sur la géothermie exploitable sur le réseau. Ce que nous pouvons dire au terme de ces études, c'est qu'il est possible, évidemment, de créer un réseau de chaleur. Nous souhaitons installer une chaufferie bois d'environ 350 kW, ainsi que des sondes géothermiques, avec une pompe à chaleur d'environ 75 kW et une pompe à chaleur aérothermique de 80 kW. Comme vous le savez, c'est toujours intéressant de combiner différentes solutions d'énergie renouvelable. C'est cela qui nous permet d'éviter d'avoir recours à du gaz, par exemple, qui est plus réactif. Là, en ayant différentes solutions, on va se permettre d'avoir un réseau de chaleur alimenté à 80 % d'énergie renouvelable. Cela nous permettra surtout de supprimer des chaudières gaz – des gaz fossiles, donc – actuelles.

Le projet que je vous présente aujourd'hui est un projet sur le long terme, puisque cela va dépendre aussi de la construction de la piscine. Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en œuvre pour 2030. Ce que l'on vous propose, c'est de lancer cela sous la forme d'un marché global de performance. On va demander à une entreprise de s'occuper de la construction, de l'exploitation, etc., avec un ensemble de performances environnementales qui sont liées à ce contrat. Nous solliciterons évidemment des subventions auprès de l'ADEME, même s'il y a, je vous l'avoue, beaucoup d'incertitudes aujourd'hui sur les subventions ADEME, et que cela crée de la fragilité sur les projets. On sollicite évidemment des subventions ADEME, et on a en tête aussi que, potentiellement, il y a des choses qui bougent à ce niveau-là.

On a donc, comme dans tous les projets de ce type, des objectifs en termes de taux de couverture d'énergie renouvelable, de rendement, de valeurs limites de polluants, etc. Je ne vais pas forcément développer ici, mais on a un cahier des charges assez précis. Formellement, je vous invite à approuver la création de ce réseau de chaleur pour Bouaye, qui est un des nouveaux réseaux de chaleur, mais il y en aura d'autres dans les années à venir, et d'approuver également tous les enjeux financiers autour de la création de ce réseau de chaleur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, c'est une intervention courte, car à quelques encablures de la fin de notre Conseil métropolitain, mais je veux souligner que la délibération proposée aujourd'hui par notre collègue Tristan Riom fait un double écho. Tout d'abord, comme il vient de le rappeler, au schéma directeur des réseaux de chaleur urbains, qui a été approuvé ici en décembre 2023, afin de contribuer à notre ambition métropolitaine de réduction forte des gaz à effet de serre d'ici 2030, pour viser ensuite une consommation énergétique reposant totalement sur des énergies renouvelables, cette fois à l'horizon 2050. Si j'interviens pour marquer ma satisfaction de voir se traduire concrètement ce schéma sur

Bouaye, c'est aussi pour faire écho aux cris d'alerte que j'avais lancé dans nos instances métropolitaines, je crois, fin 2022/début 2023, lorsque, suite au conflit généré par la Russie, rappelez-vous, le prix du gaz s'envolait. 400 % d'augmentation à l'époque sur la facture de gaz de la ville de Bouaye, sans qu'aucun bouclier tarifaire ne soit mis en place par l'État, comme ce fut le cas pour les particuliers ou certaines entreprises, laissant ainsi la commune soumise à la voracité d'un groupe comme Dalkia qui s'est, je vous l'assure, grassement payé sur le dos de collectivités, sans se soucier des problèmes budgétaires qui en ont bien évidemment découlé.

Aujourd'hui, bonne nouvelle, je vous rassure, pour notre commune, si je puis dire, ça gaze à nouveau, puisque nous avons pu sortir du contrat Dalkia pour rejoindre le groupement d'achat du gaz organisé par Nantes Métropole. Groupement d'achat d'énergie, réseau de chaleur, voilà 2 illustrations, à nos yeux, de la solidarité métropolitaine dont nos communes plus modestes peuvent bénéficier grâce à leur appartenance à la Métropole. À l'heure du renouvellement démocratique de nos instances, je voulais en souligner toute l'importance.

On a discuté à plusieurs reprises dans cette enceinte de la piscine métropolitaine du Sud-Ouest, à proximité de laquelle la chaufferie de ce nouveau réseau de chaleur sera construite. Cette piscine est bien évidemment un symbole fort de notre solidarité, mais la mise en place d'ombrières photovoltaïques que nous avons évoquées ce matin dans ce conseil, ou la création de ce premier réseau de chaleur sur Bouaye, qui ne pourraient se faire sans l'ingénierie et le financement de la Métropole, ce sont aussi des actes concrets de la solidarité pilotés par notre Métropole pour atteindre nos objectifs communs en matière de production énergétique.

Enfin, je voudrais souligner qu'à ce réseau de chaleur, la Région se raccordera pour son lycée, la commune également pour une salle de sport et une école, mais aussi, potentiellement, les logements d'un bailleur social. C'est donc un vrai levier puissant, cohérent qui sera mis en place. On estime que ce réseau de chaleur évitera l'émission de 160 tonnes de CO² par an, soit 75 % des émissions liées aux installations existantes. En articulant production locale d'énergie renouvelable, équipements publics, coopération intercommunale, ce projet de délibération s'inscrit dans la trajectoire cohérente de nos engagements de lutte contre le changement climatique. Je vous en remercie, et je remercie tout particulièrement Tristan pour son investissement constant à nos côtés pour porter ces projets utiles pour notre planète, nos collectivités et habitants. Merci beaucoup, Tristan. Comme tu l'as dit ce matin, avec ta pratique de l'italien : *"Grazie mille, Caro Tristan"*. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, est-ce que le rapporteur veut ajouter un mot ? »

M. Riom : « Un mot court pour dire merci à Jacques d'avoir souligné que ces projets de transition écologique sont aussi des projets de solidarité métropolitaine. Cela illustre que quand on fait les choses avec précaution et avec planification, développer les énergies renouvelables et faire la transition énergétique, c'est bon pour le porte-monnaie, parce que l'on arrive à avoir de l'énergie à un coût maîtrisé. C'est bon pour nos politiques publiques, parce que l'on a de la visibilité. Et c'est bon pour la planète. Je pense que l'on coche toutes les cases, merci beaucoup d'avoir souligné cela. Et merci pour les services, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant 6 ans, et avec qui j'ai eu le plaisir d'apprendre plein de choses. On a quand même des gens qui sont très engagés, très motivés, qui sont prêts à nous suivre quand on a de l'ambition. Merci à toutes et à tous. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Tu as, cher Tristan, remercié les services. Moi, je voudrais te remercier très personnellement. Celles et ceux qui ont pu travailler concrètement avec toi savent ton niveau de travail, ton niveau d'engagement et d'exigence dans les dossiers. J'ai parfois dit "d'opiniâtreté" : dans ma bouche, c'est un compliment. Se battre pour les objectifs de fond que l'on s'est assignés, mais gagner, je crois, au fur et à mesure du mandat, le respect de l'ensemble de ses interlocuteurs par la connaissance précise, technique des dossiers, sans perdre le cap du sens politique. Très sincèrement, bravo, et merci pour le travail réalisé dans ta vice-présidence. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Il faut voter, me rappelle le Premier vice-président. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

25 – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT 9 CARNOT - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURES DE MOBILIER

M^{me} la Présidente : « Pour finir le dernier conseil du mandat, nous avons trois délibérations pour lesquelles je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci beaucoup. Nous allons immédiatement nous rendre au 9, avenue Carnot, c'est tout près d'ici. Vous savez que nous avons saisi l'opportunité d'une prise à bail pour regrouper un certain nombre de services qui étaient fâcheusement disséminés. Nous avons profité de cette opportunité pour faire de ce lieu un projet pilote de la mise en œuvre de notre charte d'aménagement des locaux de travail. Il y avait un allotissement pour un montant total prévisionnel d'un peu plus de 6 millions d'euros, allotissement qui a été modifié en cours de route pour avoir un marché distinct de fourniture de mobilier, avec des exigences importantes de pourcentages minimaux de composants issus du recyclage. Cette consultation a été menée, tout cela est passé en commission d'appel d'offres. C'est la société Arvor Bureau, pour un montant d'un peu plus de 617 000 euros hors taxes, qui a remporté l'affaire. Il s'agit d'autoriser la signature du marché de fourniture et d'installation de mobilier à la société Arvor Bureau. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

26 – SAINT HERBLAIN - ZAC AR MOR - BILAN DE CLOTURE DE L'OPERATION AVEC LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT (LOD) - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 26, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Eh oui, il n'y a pas que ce mandat que nous allons clore, il faut aussi clôturer l'opération de la ZAC Ar Mor, dans la belle ville de Saint-Herblain : 53 hectares, des missions diverses et variées confiées à l'aménageur. Sans que ce soit la suppression de la ZAC, il nous faut approuver le bilan de clôture de l'opération qui a été certifié par le commissaire aux comptes, qui est plutôt pas mal, parce que je crois que c'est légèrement bénéficiaire. Le travail a été réalisé, notamment la passerelle sur la RN 444. Il s'agit d'approuver ce bilan de clôture et de donner quitus de sa mission à l'aménageur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. »

27 – LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT-SELA - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SELM - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 27, Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Vous connaissez peut-être la SELA, qui était une grande SEM départementale historique d'aménagement du département de Loire-Atlantique, qui a connu divers événements et différences, et qui s'appelle maintenant Loire-Atlantique Développement SELA. Le Département propose de modifier les statuts de cette société d'économie mixte, qui n'a plus trop, en raison des compétences du Département, de projets d'aménagement, au sens des ZAC et des concessions, à soutenir, mais qui souhaite développer des projets en matière d'habitat, de transition énergétique, de biodiversité, d'activités économiques, touristiques et de loisirs. Pour cela, il faut modifier ses statuts. Il a été profité de l'occasion pour les toiletter aussi sur le plan légal, réglementaire, pour que tout cela soit au goût du jour. Comme nous sommes actionnaires minoritaires de la SEM LAD SELA, il nous faut autoriser la modification envisagée lors de la prochaine assemblée générale, c'est-à-dire autoriser notre représentant à approuver cette modification des statuts. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention. Avant de mettre aux voix, vous me permettrez de dire quelques mots pour son rapporteur, mon cher Pascal. Il y a, à l'évidence, des élus qui marquent les assemblées dans lesquelles on siège : tu es, à l'évidence, de ceux-là. Celles et

ceux qui ont travaillé avec toi, au-delà du plaisir de t'entendre dans les débats, et parfois de prendre toi-même un certain plaisir à les animer, celles et ceux qui te connaissent bien savent ta passion véritable pour les sujets que tu as suivis, je pense notamment à la question des transports publics. Celles et ceux qui te connaissent bien savent encore davantage à quel point tu as servi Nantes, à quel point tu as servi la Métropole. Tu es et resteras un grand serviteur de notre territoire. Merci à toi, mon cher Pascal. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Pascal me disait il y a quelques jours : “Je n’ai jamais été autant applaudi que ces dernières semaines”. Ne boude pas ton plaisir, mon cher Pascal, profite-en ! Chers collègues, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Mes chers collègues, quelques mots de conclusion. Nous sommes, en effet, à l’issue du dernier Conseil métropolitain de ce mandat. Je voudrais commencer par avoir un mot particulier pour celles et ceux qui ont fait le choix, ou qui, *de facto*, ne vont pas solliciter à nouveau la confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens. À celles-là, à ceux-là, je veux dire vraiment mes remerciements pour le travail, pour l’engagement, pour, dans l’immense majorité des situations, la qualité de la teneur des débats et des échanges. Vraiment, je le dis pour tous, quand on regarde comment cela se passe parfois ailleurs en France, je crois que nous avons ici dans l’Ouest, ici à Nantes, dans l’immense majorité des situations, un certain rapport au débat public, un certain rapport à la courtoisie républicaine, et je vous invite collectivement à savoir la cultiver. Je souhaite donc, à celles et ceux qui ont décidé, ou qui ont *de facto* été en situation de ne pas repartir, tout simplement de profiter de cette nouvelle étape qui va démarrer pour vous. Je vous propose que l’on commence par applaudir très chaleureusement celles et ceux qui ne solliciteront pas à nouveau le suffrage universel, et qui savent donc par définition que c’est leur dernière journée ici, comme élus, sur les bancs de cette assemblée. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Je voudrais ensuite souhaiter bonne chance à toutes celles et tous ceux qui concourent à nouveau au suffrage universel. Ce seront les citoyennes et les citoyens qui décideront de la composition de cette assemblée demain. Plus globalement, je veux vous remercier, les uns et les autres, des travaux menés, du parcours réalisé, des actions décidées, des réorientations nécessaires infléchies, du travail fait en Conférence des maires – j’y tiens beaucoup –, du travail mené par les vice-présidents, il a été souligné à plusieurs reprises.

Je voudrais aussi avoir un mot pour celles et ceux qui sont dans des communes où la loi fait que l’on n’est qu’un élu ou deux élus à siéger dans cette assemblée, et dire que je sais à quel point tout ce qui se passe, l’intensité de la Métropole nécessite de l’engagement, et que c’est un travail supplémentaire. Je voudrais tout simplement saluer l’état d’esprit et ce que nous avons fait ensemble pendant ces 6 ans.

Et puis, mes derniers mots seront pour les services qui nous accompagnent. D’abord, le service des Assemblées. Je veux, devant vous, les saluer. Vous pouvez les applaudir très chaleureusement. »

Applaudissements nourris.

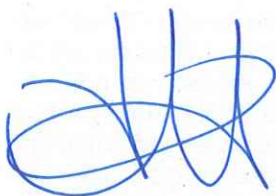
M^{me} la Présidente : « Si le service public est solide, si le service public est celui qui fait aussi tenir debout la République, c’est parce qu’il est incarné, composé d’hommes et de femmes solides. Merci à vous, merci à l’ensemble des équipes. Merci au directeur général, évidemment. Merci à toutes celles et tous ceux qui travaillent dans les pôles, à la direction de l’Eau, à la direction des Déchets – je ne vais pas faire l’ensemble de la liste –, dans les services supports, que l’on oublie parfois, mais sans lesquels aucun des autres ne pourrait agir. Soyez fiers d’être des agents du service public. Je vous remercie très sincèrement, et je sais que ces remerciements sont partagés sur les bancs de cette assemblée, pour la qualité du travail réalisé. Je vous remercie. »

Applaudissements nourris.

M^{me} la Présidente : « Merci à tous. Un très bel après-midi, et à très vite. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h32.

Les secrétaires de séance,



Aïcha BASSAL



Nicolas MARTIN

La Présidente,



Johanna ROLLAND

Annexes

Conseil métropolitain du 06 février 2026
Déports

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle
14	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) - Programme partenarial de travail et subvention pour l'année 2026	AURAN	AFFILE Bertrand, AMAILLAND Rodolphe, BESLIER Laure, BIR Cécile, BOLO Pascal, BONAMY Delphine, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, COPPEY Mahel, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GARNIER Laurence, GARREAU Jacques, GESSANT Marie-Cécile, GOUEZ Aziliz, GRELAUD Carole, GROLIER Patrick, GUINE Thibaut, GUITTON Jean-Sebastien, LEMASSON Jean-Claude, LUCAS Michel, METAYER Martine, OGER Martine, PIAU Catherine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, SALAUN André, SCUOTTO Christelle, SEASSAU Aymeric, TRICHET Franckie, VEY Alain, VOUZELLAUD François
15	Désignations diverses - Approbation	ATDEC	GUISSE Alassane
16	Plan de relance du logement - Avenant à la convention de partenariat avec Nantes Métropole Habitat - Modification du règlement d'intervention en faveur de la production de logement social, du logement abordable et du logement en accession intermédiaire - Subvention pour le dispositif hors site porté par l'USH - Approbation	NANTES MÉTROPOLE HABITAT (NMH)	BASSANI Catherine, BENATRE Marie-Annick, HAKEM Abbassia, PIAU Catherine, PRAS Pascal, QUERO Thomas, RICHARD Guillaume
17	Transition énergétique - Société par actions simplifiée Nantes Métropole Énergies - Projets d'ombrières photovoltaïques	SAS NANTES MÉTROPOLE ENERGIES	DESCLOZIERS Anthony, LEBLANC Nathalie, VITOUX Marie
18	Équipements culturels métropolitains - Dispositions diverses	MIXT	BIR Cécile, BOUVAIS Erwan, REBOUH Ali, SEASSAU Aymeric
19	Subventions aux tiers – Approbation	ATDEC	BONNET Michèle, LEBLANC Nathalie, QUENEA Pierre, RIOM Tristan, VOUZELLAUD François
		NANTES SAINT-NAZAIRE DÉVELOPPEMENT	BOLO Pascal, DESCLOZIERS Anthony, DUBETTIER-GRENIER Véronique, GOUEZ Aziliz, LE COULM Juliette, LEMASSON Jean-Claude, OPPELT Valérie, RICHARD Guillaume, RIOM Tristan, ROLLAND Johanna, SALECROIX Robin, THIRIET Richard, TRICHET Franckie, VIALARD Louise
		INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES (IEA) DE NANTES	ROLLAND Johanna
		ALISEE	COPPEY Mahel
		ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE (ADIL)	METAYER Martine, PIAU Catherine, PROCHASSON François
22	Dispositions financières diverses	CITÉ DES CONGRÈS	OGER Martine
		LE VOYAGE À NANTES (VAN)	AZZI Elhadi, BERTHELOT Anthony, IMPERIALE Sandra, KABBAJ Anas, LAMBERTHON GUERRA Anne-Sophie, LE TEUFF Florian, LEBLANC Nathalie, SEASSAU Aymeric, TERRIEN Emmanuel, TURQUOIS Laurent

CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 6 FEVRIER 2026 - Annexe 1 Subventions aux tiers											
N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté au titre de 2026 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total au titre de 2026 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2025	Rappel Montant 2024	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
1	Soutien aux grands événements métropolitains	ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE	110 000,00 €	400 000,00 €	350 000,00 €	460 000,00 €	1 030 000,00 €	915 000,00 €	L'Association Culturelle de l'Eté conçoit et organise la 40ème édition du festival « Les Rendez-Vous de l'Erdre » qui se tiendra en août 2026. Le festival qui attire chaque année plus de 150 000 personnes, aura lieu dans 14 communes de la métropole et du département le long de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest (Nantes / Nort-sur-Erdre / Sucé-sur-Erdre / La Chapelle-sur-Erdre / Carquefou / Petit-Mars / Saint-Mars-du-Désert / Les Touches / Guenrouët / Blain / Drefféac / Le Gâvre / Vay / La Chevallerais / Safré). La singularité du festival tient à la combinaison jazz et belle plaisance, dans l'espace public. De l'électro jazz au swing en passant par le blues ou le jazz contemporain, la programmation propose aussi 50% de formations musicales issues de la scène locale. Nantes Métropole, de son côté, a défini une politique publique facteur d'attractivité, par laquelle elle entend soutenir les événements qui font rayonner l'agglomération dans différents champs en particulier artistique et culturel. Dans ce contexte, il est proposé de soutenir l'association l'organisation de ce festival.	1_Convention en vigueur 2025-2027	3554
2	Economie et Emploi Responsables	ATDEC-Association pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes	2 861 475,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	2 936 475,00 €	3 972 352,00 €	3 892 352,00 €	L'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) est engagée depuis quatre ans, en partenariat avec la Ville de Nantes et les membres du Comité Local pour l'Emploi (CLE), dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier Bottière – Pin Sec. En 2025, sur le même principe d'organisation, l'ATDEC élargit son champ d'action et investit de manière renforcée le projet d'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée de la Ville de Rezé sur le quartier Château. Dans le cadre des deux projets, l'ATDEC participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'animation du droit à l'emploi (mobilisation et accompagnement des publics). Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée dont la méthode se décline en quatre phases : la création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire ; la fabrique du consensus qui se concrétise par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE) ; l'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires ; le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale. Une fois ces étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc. La Ville de Nantes et la Ville de Rezé ont candidaté à l'expérimentation TZCLD, le 31 janvier 2024. Les deux territoires d'expérimentation ont été habilités en mars 2025. Nantes Métropole accompagne les communes du territoire engagées dans l'expérimentation TZCLD. Cet accompagnement s'appuie sur la mobilisation de l'expertise de la Métropole et le cofinancement de l'ingénierie de projet. Il est donc proposé de renouveler le soutien, en 2026, à l'ATDEC par une subvention de 75 000 € pour le pilotage et la mise en œuvre des actions « animation du droit à l'emploi » portant sur les deux territoires d'expérimentation et d'approuver la convention correspondante.	2_Convention 2026	3050
3	Economie et Emploi Responsables	NSD		2 800 000,00 €	2 800 000,00 €	2 800 000,00 €	3 100 000,00 €	3 162 000,00 €	L'association Nantes Saint-Nazaire Développement (NSD) contribue au développement économique responsable et au rayonnement national et international du territoire de Nantes et Saint-Nazaire. Devenue agence économique à impact en 2024, NSD conduit des actions de prospection sur le territoire national et à l'international afin d'attirer des entreprises dont l'impact sociétal et environnemental et l'intérêt pour nos écosystèmes stratégiques sont avérés. NSD contribue également à accompagner les écosystèmes émergents de notre territoire, tels que le réemploi industriel ou le maritime décarboné. A travers le bureau des congrès, elle contribue à accueillir sur le territoire des événements en lien avec ces thématiques et à fédérer les acteurs du tourisme d'affaires autour des enjeux de transitions. Pour atteindre ces objectifs, NSD déploie des actions de communication, organise différents événements et des opérations de marketing. L'agence inscrit donc pleinement son action dans les objectifs des politiques publiques métropolitaines de l'économie et de l'emploi responsables et du rayonnement. Conformément à la convention 2025 -2027, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 800 000 € au titre de 2026 pour permettre à l'association de mener à bien ses actions.	3_Convention 2025-2027 en cours	697
4	Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur	FONDATION NANTES UNIVERSITE-IEA		450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	470 000,00 €	465 000,00 €	Nantes Métropole soutient depuis sa création la Fondation d'Institut d'Etudes Avancées de Nantes. Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles, et libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein. La particularité de l'IEA de Nantes est de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs occidentaux du "nord" et du "sud", en s'ouvrant largement à ces derniers. Est ainsi promue une réelle diversité d'approche des problèmes qui se posent aujourd'hui à tous dans le contexte de la mondialisation. L'Institut renforce les liens entre recherche, création et société civile, en associant milieux académiques, acteurs culturels, collectivités territoriales et structures économiques engagées dans la transition écologique et sociale. En 2026, l'Institut deviendra une Fondation Abrisée au sein de la Fondation Nantes Université, assurant la pérennité de ses missions d'intérêt général. A ce titre, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement de 450 000 € à la Fondation de Nantes Université devenant alors le bénéficiaire de la subvention et d'approuver la convention 2026 correspondante. Par ailleurs, Nantes Métropole mettant à disposition à l'IEA des locaux dont elle est propriétaire situés Allée Jacques Berque, la convention de mise à disposition conclue pour la période 2009-2028, dont les espaces seront reconfigurés fera l'objet d'un avenant indépendamment de la convention 2026.	4_Convention 2026	3054
5	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de NANTES Dalby- Beau Rivage 2026 FONCTIONNEMENT		46 750 €	46 750,00 €				Le CCAS de Nantes porte un projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables. Ce projet s'inscrivant dans le cadre la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'apporter une subvention de fonctionnement de 46 750 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement de l'accompagnement social et la gestion globale du dispositif.	Convention pluriannuelle 2024-2026 Approuvée en CMM du 04/10/2024	LK -65 – 428 -5063 – 657363
6	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de NANTES Abri- école Saint-Martin- Accueil d'urgence familles 2026 FONCTIONNEMENT		77 563 €	77 563,00 €	319 844,00 €	1 904 182,00 €	1 777 242,00 €	Le CCAS de Nantes soutient un dispositif d'hébergement d'urgence à destination de familles avec enfants Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 77 563 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (participation à la mise à l'abri de familles). NB : Ce projet est co-financé par l'État à hauteur de 19 €/jour/place. Le CCAS vient en complément à hauteur de 5 €/jour/place.	Convention pluriannuelle 2025-2026 Approuvée en CMM du 03/10/2025	LK -65 – 428 -5063 – 657363

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté au titre de 2026 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total au titre de 2026 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2025	Rappel Montant 2024	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
7	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de NANTES Goudy 2026 FONCTIONNEMENT		195 531 €	195 531,00 €				Le CCAS de Nantes soutient un dispositif d'hébergement à destination de familles ou personnes seules en situation de précarité économique et sociale (pour 75 % il s'agira de personnes bénéficiant du statut de réfugié ou BPI). Ce projet s'inscrivant dans le cadre de la politique publique mise en place par le Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 195 531 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif : accompagnement social,pilotage de projet.	Convention pluriannuelle 2025-2026 Approuvée en CMM du 11/12/2025	LK -65 – 428 -5063 – 657363
8	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE Maison d'accueil Vivier 2026 FONCTIONNEMENT		84 458 €	84 458,00 €	321 220,00 €	311 032,00 €	318 043,00 €	Le CCAS de Rezé porte un projet de mise à l'abri de mères seules avec enfants « Maison d'accueil Vivier ». Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 84 458 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, gestion locative, fluides...)	Convention pluriannuelle 2024-2026 Approuvée en CMM du 04/10/2024	LK -65 – 428 -5063 – 657363
9	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE Pont Rousseau 2026 FONCTIONNEMENT		79 475 €	79 475,00 €				Le CCAS de Rezé soutien un projet de résidence sociale innovante en modulaires « Pont Rousseau ». Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 79 475 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, médiation...).	5_Convention 2026 ci-jointe à approuver	LK -65 – 428 -5063 – 657363
10	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE Hébergement temporaire 2026 FONCTIONNEMENT		96 603 €	96 603,00 €				Le CCAS de Rezé porte un projet d'hébergement temporaire à destination de ménages très fragiles. Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 96 603 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, accompagnement social, fluides, maintenance...).	6_Convention 2026 ci-jointe à approuver	LK -65 – 428 -5063 – 657363
11	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	CCAS de REZE TI Vert Praud 2026 FONCTIONNEMENT		60 684 €	60 684,00 €				Le CCAS de Rezé porte un projet de réhabilitation de son terrain d'insertion « Vert Praud » à destination de ménages migrants d'Europe de l'Est.Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 60 684 € avec pour objectif de soutenir le CCAS dans le financement du fonctionnement du dispositif (pilotage, gestion locative, accompagnement social, fluides, maintenance...).	7_Convention 2026 ci-jointe à approuver	LK -65 – 428 -5063 – 657363
12	Fonds de soutien de lutte contre le sans abrisme	Ville de REZE TI Vert Praud 2026 INVESTISSEMENT		600 875 €	600 875,00 €	600 875,00 €	103 330,00 €	959 499,00 €	La ville de Rezé porte un projet de réhabilitation de son terrain d'insertion « Vert Praud » à destination de ménages migrants d'Europe de l'Est.Ce projet s'inscrivant dans le cadre du Fonds de soutien de lutte contre le sans-abrisme et présentant à ce titre un caractère d'intérêt public local, il est proposé d'accorder une subvention de d'investissement de 600 875 € avec pour objectif de soutenir la ville dans le financement des travaux (remise en état du terrain, installation de 11 blocs sanitaires, sécurisation du terrain, remise en état des réseaux...).	8_Convention 2026 ci-jointe à approuver	LK -204 – 428 -2324 – 10280 -2021 ap1051
13	Solidarités Métropolitaines	ANEF FERRER		315 000 €	315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €	Dans le cadre de la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL), Nantes Métropole conventionne et finance des associations mettant en œuvre des mesures d'accompagnement social individuelles visant à faciliter l'accès des ménages à un logement ou garantir leur maintien dans ce logement afin de prévenir toute expulsion. Nantes Métropole confirme pour l'année 2026 son soutien dans le cadre des conventions pluriannuelles 2023-2026 approuvées par le conseil métropolitain du 10 février 2023 et de leurs avenants approuvés par le conseil métropolitain du 8 février 2024 (montants annuels prévus par la convention 2023-2026). Le financement (subventions de fonctionnement) porte sur les ETP de travail social et les coûts afférents à ces actions. Il a permis aux 7 associations concernées d'accompagner au total 427 ménages en 2024 et 270 ménages sur le premier semestre 2025.	Convention pluriannuelle 2023-2026	LFA – 3747 – 65 – 428 – 65748
14	Résorption des bidonvilles	Solidarités International		523 002 €	523 002,00 €	523 002,00 €	466 964,00 €	375 635,00 €	L'association Solidarités International œuvre à la mise en place d'un accès effectif à l'eau potable pour les populations vivant en bidonvilles. Le cadre réglementaire enjoint à la collectivité de permettre un accès effectif à toutes et tous d'ici à 2028. Aussi dans un souci tant de conformité au droit que de mise en œuvre de la stratégie de résorption des bidonvilles, Nantes Métropole accorde un financement à l'association Solidarités International afin d'assurer le suivi et l'entretien des installations déjà opérées et l'ouverture de 10 nouvelles installations sur des sites à ce jour privés d'accès à l'eau. Pour ce faire il est mis au vote une subvention de 523 002 € euros au bénéfice de Solidarités International, qui comprend le montant des abonnements et consommation d'eau estimée.	9_Convention 2026	LN – 65 – 428 – 3185 65748
15	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget Principal	748 587,00 €	1 122 880 €	1 122 880,00 €	1 871 467,00 €	1 878 165,39 €	1 774 953,77 €	Le Comité des Œuvres sociales (COS) a pour objet de fournir des prestations dans le domaine social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de la Ville de Nantes. La participation de Nantes Métropole s'effectue chaque année en 3 versements et donne lieu à une régularisation en	Convention 2024-2026	430
16	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Eau »	60 089,00 €	90 133 €	90 133,00 €	150 222,00 €	136 475,95 €	133 275,17 €		Convention 2024-2026	937
17	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Assainissement »	46 397,00 €	69 595 €	69 595,00 €	115 992,00 €	118 738,40 €	108 067,54 €		Convention 2024-2026	379

N°	Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montant déjà voté au titre de 2026 pour l'organisme	Montant De subvention demandé pour cette instance	Montant proposé au vote	Montant total au titre de 2026 (total déjà voté + montant proposé au vote sur cette instance)	Rappel Montant 2025	Rappel Montant 2024	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
18	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Dechets »	74 817,00 €	112 225 €	112 225,00 €	187 042,00 €	191 734,82 €	183 531,45 €	participation de Nantes Métropole s'effectue chaque année en 3 versements et donne lieu à une régularisation en fin d'année selon la convention 2024-2026 le 1er versement 2026 a été inscrit lors du Conseil Métropolitain du 11 et 12 décembre 2025	Convention 2024-2026	2262
19	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Transport »	9 278,00 €	13 918 €	13 918,00 €	23 196,00 €	23 778,16 €	24 240,16 €		Convention 2024-2026	3939
20	Affaires générales	Comité des Oeuvres Sociales – Budget annexe « Stationnement »	3 426,00 €	5 138 €	5 138,00 €	8 564,00 €	8 778,93 €	8 762,66 €		Convention 2024-2026	2860
21	Fabrique de la ville écologique et solidaire	Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (ALISEE)	35 000,00 €	671 840 €	671 840,00 €	706 840,00 €	701 840,00 €	696 810,00 €	L'association ALISEE mène des missions d'animation de l'Espace Conseil France Rénov. Nantes Métropole soutient l'association dans ces missions qui s'inscrivent dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat de la Métropole. A cet effet, il est proposé de verser une subvention de 671 840€ pour accompagner ces actions.	Convention 2025-2029	50002
22	Fabrique de la ville écologique et solidaire	Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire Atlantique (ADIL)		399 034 €	354 034,00 €	354 034,00 €	354 034,00 €	420 934,00 €	Il s'agit d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADIL 44 pour la gestion de la Maison de l'Habitant. Ce guichet unique d'information sur le logement et l'habitat sur la Métropole a répondu à 85 337 sollicitations de la part des usagers en 2024 et a organisé 59 animations sur diverses thématiques en présentiel ou en ligne, touchant près de 2 481 personnes. Il s'agit en outre d'organiser des actions de lutte contre la précarité énergétique en repérant les ménages concernés. Il est proposé de verser une subvention de 354 034€ pour accompagner ces actions.	Convention 2025-2027	3538
23	Longévité	CCAS d'Orvault - CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre		84 897,00 €	84 897,00 €	84 897,00 €	84 897,00 €	84 897,00 €	Nantes Métropole coordonne les 8 CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) situés sur son territoire et assure également le subventionnement de ces centres. Pour rappel, les CLIC sont des lieux d'accueil, d'information, d'accompagnement et de coordination des acteurs autour des personnes âgées. Ils sont ouverts aux personnes de 60 ans et plus et à leur entourage ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. En 2022, un travail de conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens couvrant la période 2023 à 2026 a été réalisé avec l'ensemble des 8 CLIC et des communes couvertes. Ce travail a permis de repréciser les missions, les objectifs partagés et les perspectives pour l'ensemble des 8 CLIC. Les critères de financement ont également évolué prenant en compte l'évolution démographique des territoires. La subvention globale a augmenté de 272 264 €, soit un total de 935 293 € pour l'ensemble des CLIC.	Convention en cours 2023-2026 En annexe	3749
24	Longévité	CCAS de Saint-Herblain - CLIC Indre_St Herblain		85 837,00 €	85 837,00 €	85 837,00 €	85 837,00 €	85 837,00 €			
25	Longévité	CCAS de Bouguenais - CLIC Loire-Acheneau		82 981,00 €	82 981,00 €	82 981,00 €	82 981,00 €	82 981,00 €			
26	Longévité	CCAS de Carquefou - CLIC Intercommunal Loire et Erdre		82 438,00 €	82 438,00 €	82 438,00 €	82 438,00 €	82 438,00 €			
27	Longévité	CCAS de Couëron - CLIC Couëron-Sautron		71 727,00 €	71 727,00 €	71 727,00 €	71 727,00 €	71 727,00 €			
28	Longévité	CCAS de Rezé – CLIC Les Sorinières-Rezé		92 248,00 €	92 248,00 €	92 248,00 €	92 248,00 €	92 248,00 €			
29	Longévité	CLIC Villes Vill'Ages		93 821,00 €	93 821,00 €	93 821,00 €	93 821,00 €	93 821,00 €			
30	Longévité	CCAS de Nantes – CLIC Nantes Entour'Age		341 344,00 €	341 344,00 €	341 344,00 €	341 344,00 €	341 344,00 €			
31	Sport de haut niveau	Société par Actions Simplifiée HBC Nantes		804 500 €	804 500,00 €	804 500,00 €	1 609 000,00 €	1 609 000,00 €	L'équipe masculine de la société HBC Nantes évolue en 1ère division de handball et participe à la Coupe d'Europe (Ligue des champions). Cette subvention de 804 500 € est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2025-2026. Le rapport de missions d'intérêt général 2024-2025 est annexé.	10_(Convention 2025-2026 en cours) rapport MIG 2024-2025 en annexe XX	3336
32	Sport de haut niveau	Société par Actions Simplifiée Nantes Basket Hermine		351 000 €	351 000,00 €	351 000,00 €	702 000,00 €	702 000,00 €	L'équipe masculine de la société Nantes Basket Hermine évolue en 2ème division de basket. Cette subvention de 351 000 € est proposée dans le cadre de la convention de missions d'intérêt général conclue avec le club et concerne la 2ème partie de la saison 2025-2026. Le rapport de missions d'intérêt général 2024-2025 est annexé.	11_(Convention 2025-2026 en cours) rapport MIG 2024-2025 en annexe XX	3336
Total					10 285 497,00 €						